Protéger et Unir les Désunis: Les Défenseur(e)s de Première Ligne en Afrique de l'Ouest

Rapport de référence
sur
les Défenseur(e)s des Droits Humains et Environnementaux issus des mouvements Locaux Populaires
(axé sur les droits économiques, sociaux et culturels)

Green Advocates International
Liberia, Afrique de l'Ouest
janvier 2021

Acronymes

DESC	Droits culturels, sociaux et économiques
MRU	Union du Fleuve Mano
INDH	Institutions Nationales de Droits Humains
BHCDH	Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
PILIWA	Association de Droit Public en Afrique de l'Ouest (*Public Lawyering in West Africa)*
ONU	Organisation des Nations UniesTable des matières

Table des matières

1 Introduction....4
2 Contexte....5
3 Méthode et limites....8
3.1 Méthode et récolte des données....8
4 État des lieux de tous les DDH en Afrique de l'Ouest....10
4.1 DDH nationaux....11
4.2 DDH locaux de première ligne....18
4.3 Gouvernements, Multinationales, et Corruption à la tête des Communautés....26
5 Recours aux niveaux communal, national, régional ou international....28
5.1 Au Niveau Individuel....28
5.2 Sécurité des bureaux et des données....30
5.3 Niveau Communautaire....31
5.3.1 Recours officiels....31
5.3.2 Recours officieux....32
5.4 Au Niveau National....33
5.4.1 Officiel....33
5.4.1.1 Cadre stratégique et légal....33
5.4.1.2 Cours nationales....35
5.4.2 recours Officieux....37
....37
5.5 Niveau Régional et Panafricain....39
5.5.1 Officiel....39
5.5.2 Officieux....42
5.6 Niveau International....45
5.6.1. Officiel....45
Officieux....49
Conclusions....52
Annexes....54
Annexe 1: Recommandations stratégiques et juridiques....54
Contexte....54
Objectif des recommandations stratégiques....55
Statut juridique des DDH en Afrique de l'Ouest....55
État des lieux des tendances juridiques et politiques autour des DDH par pays....59
Recommandations et stratégies générales pour tous les pays....81

Annexe 2: Protocole Communautaire de Protection des Droits Humains.....88
Introduction et Contexte.....88
Méthodologie.....88
Objectif de cette section.....88
Études de cas.....89
Étude de cas: développer des checklists de protection pour être toujours prêt.....89
Étude de cas: Développer un protocole d'évaluation des risques pour garantir la sûreté des individus et du personnel – dont un plan d'urgence pour être préparé au pire:.....89
Stratégies de protection collective.....90
Étude de cas: des coalitions de femmes comme mesure de protection.....91
Étude de cas: utiliser des méthodes pacifiques en priorité.....91
Anecdotes: Stratégies pour interagir avec les services du gouvernement.....92
Étude de cas: Exemple d'une analyse de la loi utilisée comme arme pour interagir avec le gouvernement et l'obliger à prendre ses responsabilités.....93
Étude de cas: Utiliser un protocole d'évaluation communautaire.....94
Étude de cas: l'importance d'une communauté unie.....95
Étude de cas: partage d'expérience et réseautage.....95
Étude de cas: Porter les affaires devant les tribunaux nationaux et régionaux.....96
Renforcer le cadre légal pour protéger les DDH.....97
Checklist: Déterminer si une INDH est bien équipée pour défendre la communauté..99
Annexe 3: Plan stratégique pour le futur.....111
Introduction.....111
Méthodologie et limites.....111
Objectif du plan stratégique.....111
Observations principales.....111
Financement au niveau mondial.....111
Financements privés.....112
Quelques options de financement au niveau régional.....112
Financement provenant des coalitions.....113
Relations avec les ONG.....113

1 Introduction

Le rapport de référence sur les Défenseur(e)s des Droits Humains et Environnementaux issus des mouvements Locaux Populaires (axé sur les droits économiques, sociaux et culturels – DESC) fournit une vision globale de la situation des Défenseur(e)s des Droits Humains (DDH) qui travaillent sur les droits ESC (économiques, sociaux et culturels) des communautés les plus menacées par le changement climatique en Afrique de l'Ouest. La recherche présentée dans ce rapport est issue d'entretiens et de recherches documentaires menés pendant la première partie de l'année 2020. Ce document devait, à l'origine, être présenté lors d'une conférence au Liberia en juin 2020. À cause du Covid-19, la conférence aura lieu en ligne au mois de mars 2021, et rassemblera des Défenseur(e)s des Droits Humains (DDH) d'Afrique de L'Ouest et de Guinée Équatoriale, des financeurs clés et d'autres acteurs, pour débattre et discuter du travail et des défis qui attendent les DDH locaux dans les communautés à risque environnemental d'Afrique de l'Ouest[1].

Les membres de l'organisation *Green Advocates* travaillent avec la plateforme de l'Union de la Rivière Mano (MRU) pour le droit aux ressources naturelles et à la bonne gouvernance (*Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform*), qui joue un rôle important comme point d'ancrage et tremplin pour les DDH en Afrique de l'Ouest. *Green Advocates International* est dirigé par **Alfred Bronwell**[2], fondateur et premier militant de *Green Advocates*, qui a supervisé la production de ce rapport et en a été le conseiller en politiques stratégiques. **Francis Colee** est responsable des programmes chez *Green Advocates International*, et a aidé à la coordination du projet. **Peter Quaqua**, responsable du secrétariat de l'Union de la Rivière Mano pour le droit aux ressources naturelles et à la bonne gouvernance, a supervisé les préparatifs de la conférence et plus encore.

Cette étude de référence a pour but de fournir une vue d'ensemble de la situations des DDH en Afrique de l'Ouest, et en particulier de la situation de ceux qui travaillent en première ligne avec les communautés de toute la région. Points particuliers à examiner :

- Qui sont les DDH, et de quels types d'abus souffrent-ils ?
- Qui sont les coupables des crimes et des violences perpétrés contre les DDH, et comment opèrent-ils ?
- Quelles stratégies sont utilisées par les DDH nationaux et locaux pour se protéger ?
- Quels sont les mécanismes de protection disponibles pour les individus aux niveaux local, communautaire, national, régional et international ?
- Quelles sont les lacunes à combler ?

[1] Les DDH concernés par ce rapport sont divisés en deux catégories (DDH nationaux et DDH locaux de première ligne), qui sont expliquées dans la suite du rapport.
[2] Alfred Brownell est libérien, et vit actuellement aux USA. En plus de son engagement auprès de *Green Advocates International,* il est professeur et chercheur associé à l'université de droit de North-Eastern, et actuellement professeur invité à l'université de droit de Yale.

Après avoir abordé ces questions, on tentera de développer les approches qui existent déjà pour répondre aux besoins des DDH locaux de première ligne (*Frontline Grassroots*), et leur fournir des moyens techniques, des financements, des outils, et des stratégies faciles à utiliser, mais néanmoins efficaces, accessibles, et durables.

Cette étude de référence attire notre attention sur le travail des DDH qui se concentrent sur la crise climatique et environnementale contemporaine et sur les conséquences sociales des opérations des entreprises multinationales, qui ont aggravé des situations déjà très précaires. Bien qu'il n'en soit pas beaucoup question dans ce rapport, il est important de brièvement mentionner l'impact du changement climatique, responsable de sécheresses, de pénuries alimentaires, d'inondations, et de variations du niveau de la mer. Ces changements ont impacté les communauté d'Afrique de l'Ouest en intensifiant les conflits entre les éleveurs et les fermiers, les mineurs artisanaux à petite échelle et l'industries minière commerciale à grande échelle, les petits pêcheurs traditionnels et les grandes pêcheries commerciales industrielles, sans compter les problèmes de protection et d'insécurité.

2 Contexte

Les Défenseur(e)s des Droits Humains (DDH) sont en première ligne des combats pour garantir que les principes et les droits exprimés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et dans les conventions des Droits de l'Homme ultérieures soient respectés partout dans le monde. Depuis la publication, en 2000, de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme, une déclaration qui vise à protéger les DDH dans le monde entier, une pléthore de politiques et de protocoles ont été développés, que nous retrouvons dans le tableau suivant[3]:

Tableau 1 : politiques régionales et internationales existantes pour la protection des DDH au niveau mondial

Date	Politiques visant à la protection des DDH
2000	Déclaration des Nation Unies sur la protection des DDH.
2014	Procédure Spéciale qui a mené aux Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, au Groupe de Travail sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, et maintenant au traité OEIGWG[4].
2017	Défendeur(e)s des Droits de l'Homme et Espace Civique: Entreprises et Droits de l'Homme[5].
2017	Déclaration de Cotonou sur le renforcement et l'expansion de la protection à tous les DDH en Afrique[6].
2018	Étude Globale conduite par le Rapporteur Spécial de l'ONU sur les DDH.
2019	Résolution décisive pour la protection des DDH environnementaux.
2019	Note consultative au groupe Africain à Genève sur les outils juridiquement contraignants pour réguler les activités des entreprises transnationales et d'autres affaires avec le droit international des droits humains[7].
2021	Le Commissaire Européen pour la justice s'engage sur une législation de diligence raisonnable obligatoire pour les entreprises[8].

[3] https://www.BHCDH.org/EN/Issues/SRDDHefenders/Pages/Declaration.aspx
[4] BHCDH | WGTransCorp IGWG on TNCs and Human Rights
[5] https://www.BHCDH.org/EN/Issues/Business/Pages/DDHefendersCivicSpace.aspx
[6] https://www.CADHP.org/news/viewdetail?id=31
[7] file:///C:/Users/Tmber/Downloads/Advisory%20note%20Africa%20Group%20UN%20Treaty.ENG%20(2).pdf

La Déclaration de l'ONU de 2000 sur les Défenseur(e)s des Droits Humains impose aux gouvernements la responsabilité de mettre en place et de respecter ces mesures, et en particulier le devoir de protéger les DDH des risques qu'ils encourent à cause de leur travail. En 2011 un Commentaire de la Déclaration sur les DDH a recensé tous les droits contenus dans la Déclaration[9].

En 2014, une Procédure Spéciale a débouché sur les « Principes Directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme » et sur le « Groupe de Travail sur les Entreprises et les Droits de l'Homme» ; et aujourd'hui, sur le groupe de travail international sur les entreprises transnationales et sur les autres entreprises commerciales relativement aux droits humains[10].

En 2016, le rapport du Rapporteur Spécial sur la situation des Défenseur(e)s des Droits de l'Homme a documenté les meilleures pratiques et les meilleures politiques relatives à la protections des DDH et a proposé des recommandations concrètes aux États, aux entreprises commerciales, aux institutions nationales de droits humains, aux financeurs, aux organisations de la société civile et à d'autres acteurs clés pour oeuvrer à la création d'un environnement sûr et favorable aux DDH. Le rapport préconise en particulier l'application de sept principes clés qui devraient présider au développement et à la mise en œuvre de toute nouvelle mesure qui vise à soutenir et à protéger les DDH.

Une autre résolution fondamentale du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) de l'ONU a été adopté à l'unanimité pour protéger les DDH environnementaux, suite au nombre élevé de DDH victimes de violations des droits humains[11]. Cette résolution reconnaît l'importance et le rôle légitime des DDH environnementaux dans la protection de l'environnement, ainsi que le haut degré de risques auquel ils font face. Elle demande aux gouvernements de créer un environnement sûre et favorable pour les DDH, de leur apporter des solutions efficaces en réponse aux violations des droits humains, et de combattre l'impunité. De plus, la résolution reconnaît le besoin de développer des mécanismes de protection qui prennent en compte l'intersectionnalité des violations subies par les femmes DDH, les populations autochtones, et les communautés rurales et marginalisées. Elle reconnaît également la responsabilité des entreprises et leur demande de respecter les droits humains en accord avec les Principes Directeurs Relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme.

Au niveau régional, la Déclaration de Cotonou sur le renforcement et le développement de la protection de tous les DDH en Afrique a été adoptée en 2017. Elle met en avant certains groupes spécifiques de DDH qui sont particulièrement à risque, tels que les femmes DDH, les activistes qui travaillent dans les États en situation de conflit ou post-conflit, qui travaillent sur les problèmes liés au territoire, à la santé, au VIH, à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre, ainsi que sur les droits relatifs à la sexualité et à la reproduction. Comme la Déclaration de l'ONU, elle en appelle aux organisations de la société civile, aux institutions nationales de droits humains et aux

[8] https://www.business-humanrights.org/en/eu-commissioner-for-justice-commits-to-legislation-on-mandatory-due-diligence-for-companies
[9] https://www.BHCDH.org/EN/Issues/SRDDHefenders/Pages/Declaration.aspx
[10] BHCDH | WGTransCorp IGWG on TNCs and Human Rights
[11] Les affaires venaient principalement d'Amérique Latine et des Philippines.

gouvernements africains afin d'assurer la promotion et la protection de tous les droits humains au niveau local, national, et régional[12].

Malgré la reconnaissance globale des problèmes et des politiques/conventions qui essayent de les résoudre, de sérieux défis persistent, puisque les attaques contre les DDH en Afrique de l'Ouest (et particulièrement contre les DDH locaux) continuent, sans être systématiquement détectées et rapportées. On remarque une tendance régionale préoccupante à la réduction de l'espace civique, à la criminalisation, à la militarisation, à la stigmatisation, et à l'instauration de lourdes procédures administratives pour s'enregistrer qui empêchent les DDH d'opérer de manière indépendante. On remarque également que les DDH sont assassinés, menacés, stigmatisés, harcelés, et soumis à une surveillance gouvernementale de plus en plus sévère, sur le terrain et en ligne.

La détérioration de la situation des DDH en Afrique de l'Ouest reflète ainsi un manque de protection adéquate pour les DDH. On a dénombré de nombreux cas d'arrestations et de détentions arbitraires, d'accusations criminelles absurdes ou fausses, de procès inéquitables, et de condamnations de certains DDH. Dans son rapport de 2018, le Rapporteur Spécial de l'ONU a préconisé que les pays d'Afrique de l'Ouest révisent, aménagent et abrogent les lois qui restreignent les droits à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de rassemblement ; et qu'ils prennent des mesures pour s'assurer que les DDH puissent exercer leurs droits sans interférence[13].

Contexte de l'Afrique de l'Ouest
L'Afrique de l'Ouest est constituée de 16 pays, dont cinq pays anglophones, neuf pays francophones, et deux pays lusophones[14]. La Guinée Équatoriale, qui n'est ni un pays d'Afrique de l'Ouest, ni membre de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), est toutefois incluse dans cette étude. La Mauritanie est également incluse, sans être membre de la CEDEAO.

L'histoire de la région, ainsi que sa situation politique, sociale et économique actuelle, ont impacté le statut des DDH locaux concernés par les problèmes environnementaux, territoriaux et humains. Les décennies qui ont suivi les indépendances ont été marquées par de violents conflits civils, politiques, ethniques et religieux, dont certains coups d'état militaires. Malgré ces défis, on a aussi vu quelques progrès dans les tentatives de résolution de ces différents conflits. Par exemple, le Ghana, Le Nigeria, le Togo, Le Burkina Faso, le Mali, la Sierra Leone, le Liberia, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et la Guinée ont pu organiser des élections et connaître une passation de pouvoir relativement pacifique entre le pouvoir en place et un parti d'opposition.

Cependant, beaucoup reste à faire. De violentes organisations extrémistes telles que Boko Haram et Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) existent aussi au Nigeria, au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie. Dans toute cette région, l'impression des leaders politiques que leur pouvoir ou leur accès aux ressources sont menacés est une source

[12] Nous tenons à manifester notre gratitude pour le travail du Rapporteur Spécial sur les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme en Afrique, du Groupe d'Étude sur la Liberté d'Association et de Rassemblement en Afrique, ainsi que pour les agences de l'ONU qui protègent les DDH en Afrique.

[13] https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf

[14] Le Benin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, et le Togo sont tous membres de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest(CEDEAO). La Mauritanie fait partie de l'Afrique de l'Ouest, mais n'est pas membre de la CEDEAO.

majeure de conflit. Les élections sont souvent des poudrières qui donnent lieu à des conflits violents. Le changement climatique et ses conséquences environnementales existent aussi dans la région. Enfin, les conflits continuent d'être alimentés par la lutte pour les ressources naturelles, les divisions ethniques, la marginalisation économique et sociale et l'exclusion.

Le sud de l'Afrique de l'Ouest est riche en ressources naturelles. Et pourtant, les populations et les pays de la région figurent parmi les plus pauvres et les moins développés du monde. Les violations des droits humains, la corruption et la violence continuent d'être caractéristiques de la région. Par exemple, en dépit des efforts des gouvernements d'Afrique de l'Ouest pour inviter les investissements étrangers et accélérer le développement de leur économie et la création d'emplois, il semble que la plupart des multinationales ne contribuent pas positivement au développement de ces pays. Au contraire, ce sont les communautés dans lesquelles elles interviennent qui deviennent de plus en plus marginalisées et pauvres, tandis que les multinationales et les gouvernements semblent s'enrichir. Divers rapports ont ainsi montré que les entreprises étrangères, avec le soutien de leurs hôtes et de leurs propres gouvernements, violent les droits des communautés locales en toute impunité. Au final, les populations pauvres souffrent d'une série de violations des droits humains qui incluent des déplacements forcés, la négation de leurs moyens de subsistance, ou la destruction de leurs biens. Cette situation générale rend ainsi très risqué le travail des DDH nationaux et des DDH locaux qui luttent pour la protection de ces droits.

3 Méthode et limites

Nous avons utilisé une méthode mixte basée en grande partie sur des entretiens et des recherches documentaires pour développer cette version préliminaire du rapport. Pendant la conférence en ligne, nous prendrons en compte les retours et la validation des informations qu'il contient, afin de les incorporer à la version finale du rapport.

3.1 Méthode et récolte des données

Au total, nous avons mené 35 entretiens de témoins clés (ETC). Ils incluent 7 femmes DDH et 23 DDH qui couvrent les 17 pays. Nous avons également mené quelques entretiens avec des personnes issues d'organisations qui soutiennent le travail des DDH dans la région. Des données secondaires recueillies par des DDH au Liberia en interviewant des DDH locaux ont également été intégrées au rapport. La liste des personnes interviewées se trouve dans l'annexe 2 ci-dessous.

Un travail conséquent de recherches documentaires a permis de compléter et de corroborer les informations obtenues. Nous sommes redevables au rapport de la conférence du Sommet des Peuples qui s'est tenu à Makeni (Sierra Leone) en 2019, et qui a rassemblé des DDH de la région pour partager leurs expériences. Le forum a rassemblé plus de cinquante participants des pays de la CEDEAO et de l'Union du Fleuve Mano (MRU), d'Afrique Centrale, du Royaume-Uni, et des USA. Il y avait des représentants de la Sierra Leone, du Liberia, du Ghana, du Nigeria, du Mali, de la RD du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, et du Niger. Le forum était organisé par *Green Advocates International in Liberia*, et financé par le Fond pour les Droits Humains

Mondiaux (FDHM). Il était accueilli par le *Network Movement for Justice and Development* (NMJD) et le *Sierra Leone Network on the Right to Food* (SiLNoRF).

Limite de la récolte de données et de la recherche
Nos questions étant très larges, il était important de limiter leur portée pour que la tâche reste abordable et raisonnable. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une étude exhaustive de tous les DDH qui se trouvent à risque ou de toutes les violations des droits humains dont souffrent les DDH, ni de toutes les solutions et organisations qui interviennent en Afrique de l'Ouest. Son objectif est de mettre en avant les DDH nationaux et issus des mouvements populaires locaux qui sont concernés par le manque d'accès au territoire et aux moyens de subsistance, par les conséquences des déplacements forcés et des relocalisations lorsque les multinationales s'installent, et par les droits environnementaux. Elle met l'accent sur les DESC les plus sensibles dans chaque pays, tels qu'ils ont été déterminés grâce aux entretiens.

Protection des données et de la vie privée
Nous avons pris soin d'accorder une grande considération à la protection de la confidentialité et de la vie privée des personnes interviewées, qu'il s'agisse des entretiens ou de toute autre information récoltée. Par mesure de précaution, aucun nom ne figure dans le rapport. Les noms des personnes interviewées figurent en annexe, mais cette annexe ne sera pas rendue publique. De plus, les noms des coupables présumés de violations ne sont pas non plus mentionnés, même s'il s'agit d'une entreprise, afin de protéger la confidentialité de tous les partis. Nous n'avons mentionné des noms spécifiques que lorsque l'information était déjà dans le domaine publique – parce qu'il s'agissait de sources secondaires, par exemple.

Organisation du rapport.
Cette étude de référence des DESC auprès des militants et activistes locaux de première ligne en Afrique de l'Ouest est divisée en trois parties. La première partie fournit une vue d'ensemble de la situation des DDH, en distinguant les DDH nationaux et les DDH locaux, et en précisant qui ils sont, ce qu'ils font, et les risques auxquels ils sont confrontés. On y trouve également une analyse plus large des principaux coupables présumés et des types de violations répertoriés.

La deuxième partie présente un aperçu des solutions/recours disponibles à différents niveaux – individuel/préventif, communautaire, national, régional, et international – ainsi qu'une présentation des acteurs clés qui soutiennent la protection des DDH.

La troisième et dernière partie inclut trois annexes qui développent le rapport, et comportent :

- *Un ensemble de stratégies préconisées* pour construire à partir des politiques existantes qui concernent les DDH. Ces recommandations de stratégies à mettre en œuvre sont destinées à des acteurs régionaux, internationaux et non-gouvernementaux qui travaillent et s'impliquent en Afrique de l'Ouest. On trouvera

aussi certaines recommandations nationales, par pays. Enfin, on y discute de la manière dont les soutiens internationaux peuvent être utilisés pour faire pression sur les institutions d'Afrique de l'Ouest et mettre en œuvre les politiques suggérées.

- *Le protocole de protection communautaire* définit les différents DDH qu'il vise à protéger, les risques qu'ils encourent, et fournit une vue d'ensemble des recours actuellement disponibles à différents niveaux (de la communauté à l'international). On y trouve également quelques exemples de solutions qui ont été utilisées par certains DDH interviewés.

- *Des stratégies de financement* qui détaillent les financeurs actuellement impliqués et les différentes activités qui ont besoin d'être financées, les lacunes qui existent, et la meilleure manière d'envisager le futur.

4 État des lieux de tous les DDH en Afrique de l'Ouest

Les DDH nationaux et locaux sont en première ligne des luttes pour garantir que les principes et les droits établis dans le Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et dans les conventions ultérieures soient appliqués partout dans le monde.[15]. Les DDH jouent des rôles divers et variés, et travaillent comme journalistes, environnementalistes, activistes du genre ou des droits des femmes, défenseurs des droits des peuples autochtones et de leurs territoires, lanceurs d'alertes, syndicalistes, avocats, enseignants, et militants pour le droit au logement. Certains sont même des militants indépendants qui agissent seuls. Certains agissent seuls, d'autres en groupe, afin de protéger les droits humains dans l'exercice de leur professions ou bien comme simples volontaires. En conséquence de leurs activités, ils sont victimes de représailles et d'attaques de toutes sortes, qui peuvent inclure la calomnie, la surveillance, le harcèlement, les fausses accusations, la détention arbitraire, la restriction de leur droit d'association, des violences physiques, voir même la mort[16].

Il y a d'autres définitions plus spécifiques des DDH auxquelles nous nous référons dans ce rapport. Nous commencerons par faire une distinction importante entre deux types de DDH à risque en Afrique de l'Ouest. Premièrement, il y a les DDH qui interviennent au niveau national, qui sont souvent à la tête d'organisations et de coalitions, et qui sont connus dans leur pays comme des combattants pour les DESC – en particulier les DESC relatifs au territoire, aux ressources naturelles, à l'environnement et aux communautés autochtones. Nous les désignons comme **DDH nationaux**[17]. Deuxièmement, il y a les DDH qui travaillent au niveau de leur communauté et qui sont en général peu connus en dehors de celle-ci. Ils se battent néanmoins pour leurs droits, le droit à un environnement propre et salutaire, leur droit à disposer de leurs terres, de leurs ressources naturelles, et les DESC des membres de leur communauté. Nous les désignons comme **DDH locaux** ou **DDH locaux de première ligne**. Ils sont souvent inconnus en dehors de leur

[15] https://www.BHCDH.org/EN/Issues/SRDDHefenders/Pages/Defender.aspx
[16] Ibid.
[17] « DDH national » et « DDH local » ne sont pas des termes officiellement reconnus. Nous avons choisi des les désigner ainsi dans ce rapport.

communauté et luttent pour protéger celle-ci contre les violations des droits humains. Le tableau 2, ci dessous, résument les critères qui les distinguent :

Tableau 2: Deux types de DDH et ce qui les distingue

DDH Nationaux	DDH locaux
Qui ils sont: Connus de la communauté internationale, bien connectés, connus de la société civile, impliqués au niveau régional et international, sont à la tête d'organisations et de coalitions, sont avocats, journalistes, éduqués, basés dans les centre nationaux/régionaux de leurs pays, connus dans d'autres pays.	**Qui ils sont**: inconnus, ne se désignent même pas eux-même comme DDH, inconnus en dehors de leur communauté, travaillent et sont connus au sein de leur communauté, comme leaders officiels ou auto-proclamés d'organisations communautaires, employés de celles-ci, membres actifs de la communauté, fermiers, dirigeants d'un groupe d'usagers d'une ressource naturelle, leaders de la jeunesse, leaders d'un groupe de femmes, meneurs d'une communauté de migrants, présentateurs d'une radio locale, blogueurs locaux, etc.
Ce qu'ils font: Travailler au nom d'organisations ou de coalitions au niveau communautaire, défendre les droits des groupes les plus vulnérables, particulièrement les DDH communautaires, pour l'ensemble des droits territoriaux, environnementaux, culturels, politiques et civiques.	**Ce qu'ils font:** Travailler pour protéger les droits territoriaux des individus et de la communauté, les droits culturels, les droits environnementaux – les droits violés par le gouvernement ou un tiers.
Comment ils le font : Écriture de rapports, manifestations au niveau national, recours aux mécanismes de l'ONU, recours à des partenaires internationaux, à des litiges stratégiques, recours aux réseaux sociaux pour donner de la visibilité aux problèmes, ou implication de journalistes, fournir une aide juridique aux communautés, interagir directement avec le gouvernement ou les entreprises, ou pour soutenir les recours des communautés.	**Comment ils le font:** Interagir avec des entreprises ou le gouvernement, éduquer la communauté à propos des activités des entreprises, organiser la communauté, faire des actions directes (parfois illégales et violentes) mais aussi pacifiques et patientes.
Risques principaux: être arrêté de manière illicite, détenu arbitrairement, recevoir des amendes, risquer sa réputation, d'être accusé d'être anti-développement, fermeture des organisations, incapacité à mener le travail à son terme à causes de restrictions au niveau national.	**Risques principaux:** Perte de terres, d'eau, de l'accès aux moyens de subsistance, de la propriété des biens, de l'accès à des sites culturels. Conséquences sur la santé et dégradation environnementale. Risques sanitaires. Certains risquent leur vie, ou d'être arrêtés, détenus, et attaqués. Perte du respect de leur famille ou de leur communauté.

4.1 DDH nationaux

Les DDH nationaux interviewés avaient tous reçu une formation universitaire et professionnelles. Il s'agissait d'avocats, de journalistes, d'activistes militants, et de chercheurs. Les DDH nationaux sont à la tête d'organisations et appartiennent à ou sont à la tête de coalitions. Le tableau 3 ci-dessous présentent quelques organisations et coalitions clés d'Afrique de l'Ouest qui sont présidées par des DDH nationaux. Le travail principal de ces organisations et d'oeuvrer au nom des communautés pour la protection des DESC, en particulier relatifs au territoire, à l'environnement, au commerce et aux droits humains. Ces DDH sont bien connus dans leurs pays et beaucoup sont également

connus de la communauté internationale. Nombre d'entre eux participent à des réunions au niveau régional et international.

Table 3: Organisations de DDH nationaux

Pays	Directeur Général	Organisation/Coalition
Liberia	Alfred Brownell	*Green Advocates International* (GAI)
Côte d'Ivoire	Michel Youboue	Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractive (GRPIE)
Sierra Leone	Abu Brima	*Network Movement for Justice and Development* (NMJD)
Guinée	Aboubacar Diallo	*Center for Commerce and International Development* (CECIDE)
Nigeria	Chima Williams	*Environmental Rights Action* (*Friends of the Earth Nigeria*)
Ghana	Augustine Niber	*Center for Public Interest Law* (CEPIL)

Plusieurs des DDH que nous avons interviewés sont à la tête d'organisations qui innovent de manière extraordinaire pour soutenir les communautés dans toute la région. Ainsi qu'on le voit dans le tableau, toutes ces organisations travaillent dans leur propre pays pour soutenir les communautés qui se battent pour les DESC. *Green Advocates International* intervient au Liberia et dans toute la région pour soutenir les communautés locales. GRPIE travaille en Côte d'Ivoire et dans quatre autres pays de la région. NMJD s'implique en Sierra Leone depuis trois décennies, possède des bureaux régionaux dans tout le pays, et dirige des coalitions en Sierra Leone. CECIDE, en Guinée, intervient dans tout le pays pour faire des recherches importantes et soutenir les communautés. The *Environmental Rights Action* (*Friends of the Earth Nigeria*) se concentre sur le droit relatif aux droits humains et environnementaux pour défendre les communautés et les peuples impactés par des entreprises multinationales ou d'autres groupes gouvernementaux. Le CEPIL a été créé après que des recherches conduites auprès des communautés minières ont montré qu'il y avait besoin de plus de représentation pour les communautés qui vivent dans ces endroits et qui font face à des abus de grande ampleur. Le CEPIL a répondu à leurs besoins en développant une structure de droit des contentieux public. On mentionnera plus loin dans ce rapport d'autres DDH nationaux qui travaillent en coalitions, telles que PILIWA et MRU.

Conditions de travail pour les DDH nationaux

Lorsqu'ils nous ont parlé de leurs expériences, les DDH nationaux nous ont décrit une diminution des possibilités d'action pour les activistes des droits humains et une dégradation du respect des lois. En Gambie, par exemple, suite au résultat des élections de 2016, plusieurs DDH nous ont raconté que la criminalisation de leurs activités, les lois de répression et la rhétorique anti-développement du gouvernement les avaient mis en danger. Le tableau 4 synthétise les caractéristiques des conditions de travail rapportées par les DDH.

Table 4: Conditions de travail pour les DDH nationaux

Conditions de travail	Pays
Au moins un DDH assassiné et exécutions judiciaires.	Tous les pays
Violations des droits humains pour beaucoup de DDH incluant arrestations et détentions arbitraires, détentions secrètes, menaces judiciaires, fausses accusations, exils forcés, relocalisations forcées, meurtres.	Tous les pays sauf le Cap-Vert
Meurtres sous-rapportés à cause du manque de définition de « DDH » et à cause du réseau d'acteurs non gouvernementaux – principalement des organisations extrémistes et des gangs criminels.	Mali, Burkina, Nigeria, Niger, Mauritanie
Diminution de l'espace civique incluant criminalisations, militarisations, stigmatisations, limites à la liberté de la presse, d'expression et d'association.	Presque tous les pays sauf le Cap-Vert et la Gambie
Acteurs non-gouvernementaux – principalement des organisations extrémistes et des gangs criminels qui posent une menace aux DDH.	Mali, Burkina, Nigeria, Niger, Mauritanie
DDH désignés comme traitres, anti-développement, anti-gouvernement, anti-investissement, « anti-pays ». Manque de compréhension du rôle des DDH dans la société générale.	Tous les pays sauf le Cap-Vert et la Guinée-Bissau

La diminution de l'espace civique commence avec des lois et un cadre normatif comme le droit pénal, une législation antiterroriste, un dispositif anti-criminalité inclus dans le droit administratif ou le code du travail, qui restreignent, entravent, et sont finalement utilisés à des fins politiques contre les DDH.Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, cela se manifeste par des restrictions sur la liberté d'association, d'expression, ou de la presse. Au Liberia, les lois anti-sédition sont utilisées contre les DDH. Cela a été le cas en février 2016, par exemple, contre un activiste qui a été arrêté et condamné pour sédition et diffamation calomnieuse à l'égard de la présidente de l'époque, Ellen Johnson Sirleaf, alors qu'il avait mis en cause sa responsabilité dans le meurtre d'activistes des droits humains au Liberia. Plusieurs mois plus tard, en mai, les poursuites ont été abandonnées[18]. Au Sénégal, une loi interdit les manifestations dans la capitale, ce qui limite la possibilité pour la société civile de s'exprimer directement contre le gouvernement. En Côte d'Ivoire, un nouveau code pénal criminalise les offenses au chef de l'État, ce qui menace directement la liberté d'expression. Au Burkina Faso, le code pénal a été modifié pour introduire des délits tellement larges qu'ils pourraient être utilisés pour diminuer l'accès à l'information et se retourner contre les DDH. Au Bénin, un article du code pénal empêche les manifestations pacifiques, ce qui rend très facile l'accusation et la condamnation pour n'importe quel crime. Le Bénin a également introduit une loi à

[18] Liberian activist freed as sedition charges dropped - CIVICUS - Tracking conditions for citizen action

propos de l'usage des réseaux sociaux qui entrave la liberté d'expression et de parole[19]. Un DDH du bénin a témoigné:

> « *La punition est une grosse amende, et on peut faire face à une peine d'emprisonnement de six mois à un an. Notre inquiétude principale est que ces lois imposent un silence complet aux DDH au Bénin, et seuls ceux qui vivent en dehors du pays peuvent se sentir suffisamment confiants pour ne serait-ce que poster quelque chose sur un réseau social ou dire quoi que ce soit*[20]. »

Le Nigeria est l'un des pays qui possède la législation la plus répressive de la région. Par exemple, la liberté d'expression en ligne est limitée par une loi de 2015 sur la cyber-criminalité qui est souvent utilisée pour arrêter et poursuivre les journalistes et les blogueurs de manière arbitraire[21]. En Guinée et au Burkina Faso, les lois anti-terrorisme ont joué un rôle certain dans la diminution de l'espace civique. La loi guinéenne pour la prévention et la répression du terrorisme contient une mesure qui pourrait être utilisée pour criminaliser l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression. De la même manière, L'Assemblée Nationale du Burina Faso a voté en 2019 une nouvelle loi qui spécifie que l'état d'urgence peut être déclaré en cas de « crise permanente ». Les DDH considèrent que ces actions sont justifiées pour combattre le « terrorisme islamique », étant donné la menace qu'il représente. En 2020, le Rapporteur Spécial de l'ONU sur les DDH a reconnu qu'il s'agissait là d'un problème mondial, puisque de nombreux pays se servent des lois « anti-terrorisme » pour réduire au silence les DDH. Les DDH considèrent que ces lois sont utilisées avec mauvaise foi pour réduire leur travail ou justifier l'utilisation excessive de la force contre les « ennemis », en l'occurence des DDH ou des communautés[22].

Tableau 5 Exemples de lois qui limitent les droits dans certains pays de la région

Pays	Nouvelles lois limitant les droits
Burkina Faso	Des amendements du code pénal en 2019 visant à combattre le terrorisme et le crime organisé ont été critiqués pour limiter la liberté de parole et de la presse[23].

[19] D'après Amnesty International, en mois de deux ans, au moins 17 journalistes, blogueurs et activistes politiques ont été poursuivis par la loi n°2017-20 du 20 avril 2018, qui limite la liberté d'expression et de la presse en Bénin. Les autorités béninoises ont expulsé l'ambassadeur de l'Union Européenne l'année dernière pour ingérence dans les affaires nationales. Voir : https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/04/benin-le-retrait-aux-individus-du-droit-de-saisir-la-cour-africaine-est-un-recul-dangereux/

[20] D'après RSF, plusieurs journalistes et blogueurs ont été poursuivis depuis l'adoption de la loi numérique d'avril 2016 qui limite la liberté de la presse. Un journaliste a été condamné à 18 mois de prison pour des tweets qui rapportait les paroles du procutreur général. C'était la première fois en Afrique de l'Ouest qu'un journaliste était emprisonné pour avoir rapporté fidèlement les paroles d'un haut fonctionnaire.

[21] https://rsf.org/en/nigeria

[22] Le ministre de la gestion territoriale, le ministre de la sécurité intérieure, et le gouverneur de la région en question ont réussi à interdire la circulation des personnes et des véhicules quand ils le décident ; la police peut fouiller n'importe quelle maison quand elle le veut ; les publications et les rassemblements qui sont sous soupçonnés de promouvoir la « radicalisation et l'extrémisme » sont interdits.

[23] Le 20 juin 2019, le parlement du Burkina Faso a modifié le code pénal pour y introduire une série de nouveaux délits destinés à lutter contre le terrorisme et le crime organisé, les « fake news », et les efforts qui visent à démoralisé les forces armées burkinabés. De nombreux journalistes et ONG ont dénoncé ces nouveaux délits, surtout ceux qui limitent l'activité des médias, comme des atteintes à la liberté. La nouvelle loi, jugée conforme à la constitution burkinabé par le conseil constitutionnel du pays, a été signée par le président le 31 juillet 2019, et officiellement publiée le 1er août.
Ces modifications du code pénal ont donné lieu à de sérieuses inquiétudes sur le musèlement de la presse burkinabé. On lui reproche la sévérité des peines et le caractère vague des crimes qu'elle décrit. La loi prétend « donner à l'État plus de pouvoir sur le contrôle de l'information », d'après le directeur du bureau d'Afrique de l'Ouest de Reporters Sans Frontières, et « limitera sérieusement la liberté d'informer dans un pays qui, jusqu'à présent, était considéré exemplaire ». *Amnesty International* s'est également opposé au nouveau code pénal, en expliquant que les articles 312 et 312-15 « mettent en péril l'exercice légitime du droit à la liberté d'information protégé par la Constitution du Burkina Faso et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ». Pour plus d'information, voir : Burkina Faso: Parliament Amends Penal Code | Global Legal Monitor (loc.gov)

Guinée	En 2019 le gouvernement a voté une nouvelle loi sur l'utilisation des armes par la gendarmerie qui justifie l'usage de la force, et suscite des inquiétudes car elle pourrait être utilisée contre les manifestants pacifiques.[24]
Nigeria	Une loi contre la cyber-criminalité en 2015 qui est largement utilisée contre les journalistes.
Mauritanie	Une loi qui requiert un permis pour manifester étouffe la liberté d'expression.

Au Mali, les DDH rapportent que l'instabilité du nord du pays affecte sévèrement leur travail et leurs moyens d'action. Les DDH mentionnent que le climat de peur et d'insécurité est omniprésent en raison de la présence de groupes armés non-étatiques.

Il faut aussi déterminer si les groupes extrémistes existent en réponse au fait que les gouvernements ne respectent pas le règne de la loi et les droits humains[25] : certains groupes comme les Fulanis ou les Touaregs ne se seraient-ils pas tournés vers des mesures extrémistes dans le but de défendre leurs terres et leur moyens de subsistance ? Si tel est le cas, le nombre d'individus impactés et tués alors qu'ils défendaient leurs terres et leurs moyens d'existence pourrait avoir été grandement sous-estimé.

Une loi mauritanienne de 1964 demande aux organisations de la société civile de s'enregistrer auprès du ministère de l'intérieur, ce qui lui donne le pouvoir d'accepter ou de rejeter les organisation. A cause de cette loi désuète, certaines organisations travaillent illégalement parce qu'elles préfèrent ne pas s'enregistrer auprès du ministère de l'intérieur. Une autre loi mauritanienne exige un permis pour manifester, sous prétexte que les manifestations peuvent provoquer des émeutes, ce qui rend particulièrement difficile d'organiser des manifestations. Un DDH de Mauritanie a déclaré:

> *« Donc, si nous n'avez pas d'autorisation, la manifestation est considérée illégale et vous pouvez être soumis à la répression. En fait, les gens sont très pacifiques ici, c'est la police qui crée des problèmes. Comme il y a toujours de jeunes manifestants, ça crée des altercations. Donc, il y a des arrestations arbitraires, et même si la détention est temporaire, c'est vraiment dur de manifester. »*

DDH caractérisés comme anti-développement, anti-pays, et anti-investissement

Dans toute la région, les DDH qui se concentrent sur les droits territoriaux et environnementaux, ou qui dénoncent la corruption, sont souvent taxés d'être « anti-développement ». Lorsqu'ils mentionnent leurs inquiétudes vis à vis de certains contrats entre leurs gouvernements et des multinationales dans les domaines minier, forestier, ou des minerais, on les fait passer pour des « mercenaires » « anti-développement », ou encore on leur «reproche de salir l'image de leur pays à l'international ». Au Bénin, par exemple, on se souvient que lors de la célébration très médiatisée d'un anniversaire, le

[24] L'Assemblée nationale de Guinée a voté une loi proposée par le gouvernement sur l'utilisation des armes à feu par la gendarmerie le 25 juin 2019. Elle justifie l'usage de la force – défendre des lieux occupés par les gendarmes, par exemple – sans dire clairement que les armes à feu ne peuvent être utilisées qu'en cas de menace immédiate. La note explicative de la loi mentionne le besoin de protéger les gendarmes des poursuites motivées par la vengeance, ce qui inquiète car on suppose qu'elle sera utilisée pour accroitre l'immunité des forces de l'ordre. Pour plus d'informations, voir : New Law Could Shield Police from Prosecution | Human Rights Watch (hrw.org)

[25] Ce problème a été signalé en commentaire, et il serait bon d'en discuter pendant le webinar avec des personnes qui viennent du Sahel.

président a dit : « Nous devons sacrifier la liberté au profit du développement ». Un autre DDH béninois a évoqué qu'à cause de son travail sur les entreprises et les droits humains, il avait été caractérisé de « mercenaire », et empêché de voyager :

> « On nous appelle « mercenaire » dès qu'on touche à des droits importants qui ne promeuvent pas le programme néolibéral. On est isolés, on nous empêche parfois d'aller à des rencontres internationales. »

Au Liberia, les DDH les plus à risque sont les DDH qui critiquent les activités du secteur privé, étant donné la volonté du gouvernement d'attirer les investissement étrangers. On les appelle « anti-développement », « anti-pays », et « anti-investissements ». Par exemple, à l'époque du gouvernement précédent, lors du message annuel adressé au corps législatif libérien en janvier 2014, le président a déclaré que les ONG minaient la souveraineté du pays. Les choses semblent s'être légèrement améliorées sous le gouvernement actuel, mais le désir du gouvernement d'attirer les investissements étrangers reste très fort.

L'utilisation de cette rhétorique « anti-développement » dans les plus hautes sphères du pouvoir contribue à créer des conditions de travail de plus en plus dangereuses qui ont compromis la sûreté et la sécurité des DDH. Au Liberia, les journalistes qui critiquent les membres du gouvernement ou qui expriment des opinions politiques sont fréquemment harcelés, détenus, obligés de payer des amendes injustes, présentés comme des terroristes, et leur travail est souvent limité par le gouvernement.

En Mauritanie, il existe une loi contre la discrimination raciale, mais c'est une épée à double tranchant.

> *« Si quelqu'un dénonce une discrimnation, il peut être arrêté pour avoir menacé l'unité nationale, ce qui limite la possibilité de dénoncer les discriminations de peur d'être arrêté pour un autre crime. […] Ça devient très difficile d'exercer ce droit, de peur de ne pas montrer suffisamment de loyauté envers le pays. Ces droits se contredisent mutuellement. »*

La rhétorique « anti-développement » menace les DDH non seulement d'une action gouvernementale, mais également du rejet de la population générale qui ne comprend pas toujours leur rôle dans la société. Cela peut mettre en danger la famille des DDH, ou retourner les membres de leurs familles contre eux.

La situation des pays du Sahel[26]

Le Sahel, en Afrique de l'Ouest, comprend le Sénégal, le sud de la Mauritanie, le centre du Mali, le nord du Burkina Faso, le Niger, et l'extrême nord du Nigeria. Ces pays font face à des problèmes liés aux groupes non-étatiques. Nos recherches semblent indiquer de plus en plus que les conflits sous-jacents au Sahel n'ont pas grand-chose à voir avec la religion. Il devient de plus en plus clair que les jeunes gravitent autour des groupes armés parce qu'ils n'ont pas de travail ou d'autres moyens de subsistance. D'autres les rejoignent à cause de conflits ethniques, sociaux ou politiques. Au nord du Mali, des

[26] https://www.BHCDH.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22370&LangID=E
https://www.un.org/africarenewal/magazine/august-november-2018/strengthening-bonds-sahel

groupes Touaregs ont combattu pour l'autonomie régionale. Par exemple, en 2012, quelques mouvements islamistes ont tiré avantage du conflit au Mali pour occuper des zones du nord, mais ils ont été repoussés l'année suivante par une intervention des forces françaises et africaines. Aujourd'hui le gouvernement malien cherche à composer avec les préoccupations des Touaregs, tout en combattant les insurgés islamistes. Le centre du Mali, pendant ce temps là, s'est embrasé à cause de conflits ethniques qui trouvent souvent leur origine dans des conflits territoriaux entre les éleveurs Fulanis et les fermiers d'autres groupes ethniques. Des associations de jeunes Fulanis et Dogons cherchent aujourd'hui à restaurer la paix en promouvant le dialogue inter-communautaire. Dans les pays du Sahel, qui inclut plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, le respect des droits humains est la pierre d'angle de la lutte contre le terrorisme.

Violations des droits humains contre les DDH

Les arrestations arbitraires, les détentions, et les intimidations sont les tactiques les plus utilisées par les gouvernements pour punir les DDH au niveau national (voir tableau 4 ci-dessus). Au Nigeria, un DDH nous a raconté que « les arrestations arbitraires sont très courantes. Souvent, les personnes qu'on arrête ne passent jamais devant le tribunal. C'est une tactique d'intimidation. » Pendant ou juste avant les élections ou les referendums, les critiques relatives à la corruption ou à la menace de perdre le pouvoir – et en particulier la mainmise sur les ressources – peut mener à des arrestations ou des détentions prolongées. Les arrestations sont souvent accompagnées d'une détention secrète sans possibilité de communiquer avec un avocat ou des membres de la famille, et les accusations sont souvent absentes ou peu claires. Dans certains cas, les gouvernements ont pris des mesures meurtrières contre la population pendant ces périodes. En Guinée, entre janvier 2015 et octobre 2019, au moins 70 manifestants et passants ont été tués à cause de tensions politiques dues à la menace qui pesait sur le pouvoir[27].

Au Mali, des DDH ont été détenus de manière arbitraire et menacés parce qu'ils travaillaient sur des affaires qui touchaient au gouvernement et à sa corruption. Les DDH qui documentent et écrivent sur les affaires d'abus des droits humains font face à des intimidations, des menaces, et des attaques physiques. Les DDH qui accusent les forces gouvernementales d'avoir commis des violations des droits humains sont particulièrement à risque, et les journalistes trouvent difficile d'accéder aux informations qui concernent la situation des droits humains. On les dissuade de couvrir les sujets sensibles avec des menaces et du harcèlement.

En Guinée Équatoriale, qui n'a pas changé de président depuis presque 40 ans, les DDH font régulièrement face à une ingérence directe dans leur travail. Ceux que l'on considère trop actifs sont soumis à d'énormes limites de leur travail, et vivent avec la menace permanente que leurs activités finiront par être suspendues. Les DDH font face à des exclusions sociales et économiques telles que la perte de leurs emplois, des mauvais traitement ou de la torture, la suspension des activités des ONG ou de l'ONG elle-même, des détentions arbitraires, ou des procès politiques pour avoir prétendument conspirer contre le pouvoir – et tout cela dans l'impunité la plus totale, sans aucune protection. En Gambie, même si la situation s'est améliorée depuis 2016 à la suite de l'élection d'un nouveau président, on continue de constater une augmentation des arrestations et des

[27] https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/11/Guinée-human-rights-red-flags-ahead-of-presidential-election/

détentions sans motif des membres de l'opposition et de ceux qui remettent en cause l'action du gouvernement[28].

Plusieurs des DDH interviewés ont fait face à des menaces d'arrestation ou des arrestations, des périodes de détention, et au moins cinq d'entre eux ont dû quitter leur pays, temporairement ou pour une durée indéterminée. Nous donnerons plus de détails dans la section suivante.

4.2 DDH locaux de première ligne

Les DDH locaux, que nous avons définis dans le tableau 2, sont des DDH que l'on considère souvent comme des intervenants de première ligne. Ils travaillent au sein de leur communauté, mais peuvent ne pas se considérer eux-même comme des DDH, étant donné qu'ils se concentrent sur les questions environnementales ou les droits territoriaux, les droits des autochtones, et les droits humains et commerciaux. Pourtant, quand on les caractérise comme « DDH », on augmente les possibilités de recours judiciaires et non-judiciaires – ce dont on parlera plus loin dans ce rapport.

Tableau 6 : Types and Définitions des DDH concernés par cette étude

Types de DDH	Définition
DDH Environnementaux	Individus ou groupes qui, dans la mesure de leurs moyens et de manière pacifique, s'efforcent de protéger et de promouvoir les droits humains relatifs à l'environnement, ce qui inclut l'eau, l'air, la terre, la flore, et la faune. Ils peuvent faire face à des menaces émanant du gouvernement ou de groupes non-gouvernementaux.
DDH des droits territoriaux	Beaucoup sont des défenseurs des droits des autochtones et font face à des menaces gouvernementales, non-gouvernementales, ou émanant de corporations, telles que diffamation, attaques physiques, harcèlement judiciaire, ou meurtres.
Femmes Défenseures des Droits Humains	Les femmes DDH sont soumises aux mêmes risques que les autres DDH, mais en tant que femmes, elles sont aussi la cible de menaces et de violences spécifiques. Les raisons qui motivent les attaques contre les FDDH sont multiples et complexes, et dépendent du contexte spécifique dans lequel travaille la DDH.
DDH autochtones	Les populations indigènes font face à la violence et la brutalité, des politiques d'assimilation continues, la marginalisation, la dépossession de leurs terres, la relocalisation forcée, le déni de leurs droits territoriaux, les conséquences du développement à grande échelle,

[28] En janvier 2020, Omar Touray, un membre du parti précédemment au pouvoir, a été arrêté et détenu pendant cinq jours sans passer devant le juge. Parmi d'autres situations similaires, le cas du Docteur Ismaila Ceesay, qui a été arrêté en janvier 2018 après avoir donné une interview dans laquelle il critiquait le président. Il a été libéré plus tard, et les poursuites ont été abandonnées. En Juin 2017, le jeune militant et journaliste Baboucarr Sey a été victime d'arrestation arbitraire pour avoir lancé une initiative communautaire pour protester contre l'acquisition d'un terrain de football par une compagnie privée.

	les abus des forces militaires et des conflits armés, et tout un tas d'autres violences. Les autochtones qui défendent leurs droits, leurs terres, leurs territoires et leurs communautés sont les plus à risque[29]. Les communautés Touareg et Fulani sont parfois qualifiées de terroristes lorsqu'ils défendent leurs terres, mais peuvent aussi rentrer dans la catégorie des populations autochtones[30].
DDH des droits Humains et Commerciaux	L'impact toujours grandissante des entreprises commerciales a donné naissance à un débat sur le rôle et les responsabilités de ces acteurs relativement aux droits humains, et cela a poussé la communauté internationale à s'impliquer.

Nos recherches sur les DDH locaux ont montré que les DDH environnementaux ont trois fois plus de chances d'être attaqués que les autres DDH et que 77% des DDH qui ont été assassinés en 2018 travaillaient sur le territoire, les populations autochtones, ou les droits environnementaux[31]. Bien qu'il y ait peu de statistiques claires relatives aux violences qui menacent les DDH locaux en Afrique de l'Ouest, les données empiriques suggèrent qu'ils font souvent face à une série de violations des droits qui incluent le manque d'accès au territoire, aux moyens de subsistance, et des inquiétudes relatives à l'environnement. En défendant ces droits, ils prennent aussi le risque que leurs droits civiques et politiques ne soient pas respectés. Le tableau 7, ci-dessous, résume les menaces auxquelles ils font face.

Tableau 7: Menaces pour les DDH locaux.

Caractéristiques des menaces	Pays affecté
Menaces politiques et civiques : arrestations, détention, harcèlement, accusations criminelles absurdes, attaques médiatiques, stigmatisation, et meurtres.	Tous les pays sauf le Cap-Vert.
Menaces aux droits économiques, sociaux et culturels : perte de territoire, de biens, et de droits environnementaux.	Tous les pays sauf le Cap-Vert et le Burkina Faso
Menaces à un ensemble de droits qui commencent par le combat pour les droits économiques, sociaux, et culturels, tels que les droits environnementaux ou territoriaux. Leurs droits politiques et civiques ont également été attaqués : arrestations, détentions arbitraires et prolongées, meurtres, pertes d'emploi.	Partout dans la région, mais particulièrement au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée, au Ghana, au Niger, au Nigeria, et en Côte d'Ivoire.

[29] Les droits LGBTQ ont été unanimement mentionnés comme étant les droits les plus bafoués, mais ils ne font pas partie de ce rapport.

[30] Un rapport de 2018 du Rapporteur Spécial pour les droits des peuples indigènes souligne les risques qui les menacent. Il ne mentionnent pas explicitement les indigènes d'Afrique de l'Ouest, mais tous les peuples indigènes au niveau mondial font face aux mêmes risques. Voir : Microsoft Word - A HRC 39 17_AEV.docx (BHCDH.org)

[31] Voir le site de *Front Line Defenders* pour plus d'informations: Publications | Front Line Defenders

Les communautés font face à de multiples violations des droits humains
Dans les communautés riches en ressources, les industries minières, forestières et les industries du caoutchouc viennent et accaparent les terres grâce à des accords avec les gouvernements locaux ou nationaux, ou avec les chefs des communautés. Tous les DDH ont mentionné une absence dramatique de consultation des communautés locales quand les entreprises s'installent dans ces communautés. Les membres de la communauté se retrouvent souvent dans des situations où on ne leur donne pas toutes les informations sur les concessions et les contrats, et ils finissent par prendre des décisions sur la base d'informations incomplètes ou limitées. Les communautés sont rarement, voir jamais, consultées. Quand on demande des comptes aux entreprises, elles font souvent des promesses en parlant d'écoles, de routes, de cliniques, et de création d'emplois. Les lois et les politiques qui existent malgré tout pour encadrer l'industrie minière, les terres et l'environnement ne sont pas favorables aux communautés. Celles-ci ne font jamais partie des accords passés entre les gouvernements et les entreprises. Souvent, des accords sont signés, et des terres sont accaparées sans discussion ni consentement. Quand les promesses ne sont pas tenues, les communautés n'ont aucun recours clairement identifiable pour récupérer leurs terres ou s'assurer que les projets seront menés à terme. Ces problèmes ont été identifiés partout dans la région avec de multiples exemples au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée, au Ghana, au Niger, au Nigeria et en Côte d'Ivoire.

Les relocalisations ou les déplacement de populations sont souvent mal orchestrés, et peuvent déboucher sur de multiples violations des droits des communautés. En Guinée, un DDH national a partagé ceci :

> « *Nous travaillons sur les déplacements de population – et avec le déplacement viennent tant d'autres violations des droits. Les gens perdent leurs terres, ce qui veut dire qu'ils perdent leurs moyens de subsistance – ils n'ont pas d'eau potable, ni d'écoles. Il y a tellement de violations des droits humains qui proviennent des déplacements de communautés. Le pire, c'est que les endroits où les communautés sont relocalisées ne sont pas appropriés du tout : il n'y pas de véritables terres, pas de travail, ou d'accès aux soins médicaux*. »

Il a précisé que son travail n'était pas d'arrêter les déplacements mais de s'assurer que les droits des communautés soient respectés lorsqu'elles sont relocalisées. Il a bien insisté sur le fait qu'ils « ne sont pas contre le déplacement, mais contre la manière dont il est fait ».

Des DDH de Sierra Leone, du Nigeria, du Sénégal, de Guinée et du Liberia ont remarqué que les lois et les politiques qui encadrent l'industrie minière, les terres et l'environnement sont souvent peu claires, inconnues des communautés, ou en faveur des entreprises. En Sierra Leone, la loi sur les activités minières est particulièrement problématique pour les communautés. Même lorsqu'il existe des lois, les communautés n'en ont souvent pas conscience.

Selon un DDH du Sénégal:

> « *Les communautés ne connaissent pas leurs droits. Elles ne prennent pas part aux accords que les gouvernements passent avec les entreprises. Une fois les accords signés, les terres sont accaparées sans discussion ni consentement. Quand les promesses ne sont pas tenues, les communautés n'ont aucun recours clairement identifiable pour récupérer leurs terres ou s'assurer que les projets seront menés à terme*. »

Un DDH de Sierra Leone a aussi parlé des contradictions du gouvernement qui prêche le développement tout en faisant le contraire. Selon lui :

> « *Il y a beaucoup de problèmes avec l'industrie minière, qui est censée mener au développement, mais a en fait l'effet inverse. Les entreprises promettent de construire des écoles, des routes, des cliniques et d'amener des emplois. Cependant, ils tiennent rarement leurs promesses, ce qui laisse les communautés dans une position très difficile.* »

Les témoignages provenant du Liberia, de Sierra Leone, de Guinée, du Ghana, du Niger, du Nigeria, de Mauritanie et de Côte d'Ivoire ont tous souligné ce type de défis.

Les efforts des communautés pour s'informer sur les contrats, et quelques fois pour contre-attaquer, ont mené à d'autant plus d'abus, voir des meurtres. Les efforts pacifiques des chefs des communautés pour se procurer des informations auprès du gouvernement ou des représentants des entreprises sont souvent ignorés. Par exemple, lorsqu'une société minière est venue s'installer dans une petite ville du sud-est du Liberia, le chef de la ville, responsable de l'administration des terres dans les communautés, n'a été informé de l'accaparement des terres que lors d'une réunion avec le superintendant du comté. Quand il a voulu être informé du détail des concessions de l'accord, le gouvernement local l'a menacé de le renvoyer de son poste, et plus tard, son frère et trois autres hommes de sa communauté ont été arrêtés arbitrairement et détenus une nuit en prison, mais sans jamais être accusés de quoi que ce soit.

Le manque de recours met les communautés dans une position qui leur impose soit d'accepter ces conditions et d'êtres dépossédées de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, soit de passer à l'action. Les militants locaux du Liberia et de Guinée utilisent différentes méthodes pour faire face à la situation. Parfois, leurs stratégies leur ont fait gagner du temps pour mieux s'organiser et établir un plan d'action. D'autres fois, ils ont dû faire face à d'intenses retours de flamme de la part du gouvernement ou des multinationales.

Au Liberia, un DDH local s'est efforcé d'attirer l'attention sur les actions des sociétés ou des autorités du gouvernement local ; notamment en dressant des barrages routiers pour empêcher certains employés de pénétrer dans les locaux de l'entreprise d'huile de palme pour laquelle ils travaillaient. Cette mesure a eu des conséquences bénéfiques sur le court-terme, en obligeant la compagnie d'huile de palme à s'asseoir à la table des négociations pour obtenir qu'on fournisse un emploi à au moins un membre de chaque famille impactée par les concessions territoriales. Obtenir des emplois était une grande victoire pour la communauté en question. Mais la satisfaction a été de courte durée car ces actions ont fini par créer des divisions au sein de la communauté, et à son rejet du

DDH. En fin de compte, la communauté a réalisé que ces divisions étaient absurdes, l'a réintégré, et a décidé qu'il était préférable de choisir l'unité à l'avenir.

Les DDH locaux font souvent face à des situations d'abus multiples. Non seulement on viole leurs droits territoriaux et environnementaux, mais quand ils essayent d'agir pour se défendre, on viole également leurs droits politiques et civiques.

Les histoires partagées par ceux que nous avons interviewés au Liberia démontrent que quelle que soit la ressources exploitée par les société – pétrole, gaz, minéraux, caoutchouc, bois, ou huile de palme – les conséquences restent les mêmes. On remarque un scénario récurrent dans lequel les terres et les moyens de subsistance sont saisis, l'environnement est pollué, et les sites culturels sont profanés avec une absence totale de consultation de la population. Souvent, lorsque les DDH locaux essayent d'agir, ils font face à d'autant plus d'abus : perte d'emploi, arrestations, détention, et dans certains cas ils sont abandonnés par les membres de leur famille ou de leur communauté. Bref, ils perdent tout.

Au Liberia, au début du mois de mai 2015, à la suite d'une manifestation contre une société d'huile de palme installée au sud-ouest du pays, la police libérienne a accusé 23 personnes de crimes et de délits divers : sabotage économique, vol à main armée, tentative de meurtre, agression, menaces terroristes, méfaits criminels, conspiration criminelle, vol, cambriolage, kidnapping, entrave à la liberté d'autrui, et troubles à l'ordre public. Ces accusations n'avaient absolument rien à voir avec les actions d'une communauté qui manifestait pacifiquement pour protester contre les actes de la compagnie d'huile de palme. Ce degré d'intimidation et de menace peut avoir un effet dévastateur sur les individus et les membres d'une communauté.

Des DDH du Mali ont rapporté des violations du droit à une eau salubre et des contaminations environnementales qui ont mené à une détérioration de l'état sanitaire, dont une augmentation des maladies pulmonaires et des fausses couches chez les femmes. Cette détérioration de l'état sanitaire était due aux opérations de deux sociétés exploitant de l'or proche de ces communautés. Ils avaient bien mis en place un fond de développement, mais il est apparu que ce fond était utilisé par le gouvernement local pour payer les salaires des policiers au lieu de bénéficier à la communauté[32].

En Guinée, le manque d'efforts de consultation des multinationales et du gouvernement relativement au déplacement des populations et de leur relocalisation est la cause principale des abus qui touchent les DDH. Ce manque de consultation a poussé certaines communautés à manifester contre les actions des entreprises. En 2016, la communauté guinéenne de Kintinian, désignée comme « Area One », a organisé une manifestation pacifique pour dénoncer sa relocalisation. En réponse à la manifestation, l'armée guinéenne, soutenue financièrement et logistiquement par les entreprises, a violé les droits des manifestants[33]. Le gouvernement local et les multinationales se sont retournés contre la communauté[34]. Une femme DDH qui vient également de Kintinian s'est plainte

[32] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.
[33] Guinée: Grassroots Frontline Human Rights Defender's Profiles
[34] Guinée: Grassroots Frontline Human Rights Defender's Profiles

que depuis l'arrivée de la multinationale, le gouvernement a envoyé une force de sécurité d'élite qui s'est déchainée contre la communauté :

> *« Avant que la compagnie des Blancs arrive, on avait nos fermes, nos terres, notre eau et des poissons dans nos criques. Maintenant la terre est nue. Ils ont détruit les forêts, plus d'arbres. Ils ont contaminé la crique, plus d'eau et plus de poissons – et la terre est polluée, donc on ne peut pas la cultiver. On n'a plus de travail, et les Blancs disent qu'ils ne vont pas nous donner de travail. On est finis*[35]*.»*

En 2017, dans une autre communauté guinéenne qui s'appelle Sangaredi, une entreprise minière s'est approprié des terres sans réelle consultation avec la communauté. Une émeute a éclaté, ce qui a débouché sur des arrestations et des détentions massives[36]. En 2019, suite à l'expulsion et à la relocalisation de communautés dans la banlieue de Kaporo-Rails, une plainte a été déposée auprès du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire qui a mis un terme, temporairement, à l'expulsion de la communauté. Mais en conséquence directe de cette action, trois DDH ont été arrêtés et détenus.

Dans certains cas, la situation devient mortelle pour les DDH locaux qui sont soit la cible, soit des victimes collatérales des tirs croisés. En mai 2019, deux DDH connus de l'Association Démocratique de la Jeunesse au Burkina Faso ont été tués dans ce qui semble être un assassinat dans la province de Yagha, au nord-est du pays, à la frontière du Niger. D'après *Amnesty International*, Fahadou Cissé et Hama Balima se rendaient à un meeting avec le haut commissaire de la province, Adama Conseiga, à Sebba, la capitale de la province, mais ils ne sont jamais arrivés. On les a retrouvés morts, criblés de balles, à cinq kilomètres de la ville. Un troisième corps non-identifié (probablement un témoin malchanceux) a été retrouvé à quelques centaines de mètres. L'endroit avait été « nettoyé », et pas une seule douille de balle n'a pu être retrouvée sur le lieu du crime[37].

De nombreux DDH populaires locaux ont partagé avec nous leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes de manière pacifique. Mais ces efforts passent inaperçus et ne sont pas écoutés par les gouvernements ou les multinationales. Par exemple, en Côte d'Ivoire, en réaction à l'arrivée d'une société multinationale dans un village, qui a bouleversé la vie et les activités de la communauté (et à forcé les villageois à être relocalisés), deux DDH se sont efforcés de faire remonter les problèmes et ont organisé des réunions de sensibilisation pour pousser le gouvernement à agir. Mais malgré leurs efforts pacifiques, le gouvernement et la société ont continué à les harceler, à les intimider, et à les arrêter[38].

Des DDH locaux ont été tués lors de manifestations dans toute la région à cause de problèmes relatifs aux droits territoriaux et humains. Dans le village de Yagha, au Burkina Faso, on a tiré sur des résidents et des mineurs qui manifestaient en 2014, avec un bilan

[35] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.
[36] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.
[37] Amnesty International, BRAVE Human Rights Defender for more information: Deadly but preventable attacks killings and enforced disappearances of those who defend human rights (amnesty.org)
[38] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

de cinq morts[39]. En Gambie, en juin 2018, trois manifestants pacifiques ont été tués, et beaucoup d'autres ont été blessés, lorsque des policiers armés ont ouvert le feu sur le village de Faraba, à 40 km de Banjul. Des membres de cette communauté avaient manifesté parce qu'ils pensaient qu'un contrat avait été attribué à une entreprise pour réaliser des opérations minières sans avoir consulté le conseil du village. Le gouvernement avait ordonné à la compagnie de suspendre ses opérations, mais l'information n'a pas été reçue à temps[40].

A Bumbuna, en Sierra Leone, une personne a été tuée en 2007 par la police, apparemment sur l'ordre d'une compagnie minière. Pendant la même période, 144 membres de la communauté on été emprisonnés à cause d'accusations fallacieuses à Makeni. Un DDH local qui avait mentionné ces évènements sur les réseaux sociaux a été banni de la communauté par son chef suprême[41]. En janvier 2019, deux civiles ont été tués dans un raid contre des communautés locales par du personnel militaire qui était censé protégé les plantations de palmiers d'une multinationale[42]. Une femme DDH qui était également présente quand les deux individus ont été tués a bien précisé qu'ils avaient été abattus par les militaires – et 18 membres d'une association de bailleurs et de propriétaires terriens ont été arrêtés, emprisonnés, et ont dû subir un procès[43].

Les FDDH[44]

Le Rapporteur Spécial sur la situation des Défenseur(e)s des Droits Humains définit les FDDH comme des femmes, mais ocassionellement tout autre DDH qui travaille sur la défense des droits des femmes ou des problématiques de genre. Depuis quelques années, on reconnaît de plus en plus le besoin d'une plus grande protection des FDDH – similaire à la situation des DDH environnementaux et territoriaux, et des DDH autochtones[45]. On reconnaît de plus en plus les risques et les vulnérabilités auxquels sont exposés les FDDH qui travaillent sur les problèmes environnementaux, les droits des minorité (dont les autochtones et les Dalits), les droits LGBTI, et les droits reproductifs et relatifs à la santé sexuelle (DRRSS). Les défis spécifiques auxquels elles font face incluent les attaques physiques, le refus de traitements médicaux, les fouilles humiliantes, les menaces à la famille ou aux proches, la diffamation publique et les attaques contre leur « honneur », la détention arbitraire, les violences sexuelles ou genrées et le meurtre, parmi d'autres. Les FDDH font également face au risque d'être rejetées par leur communauté ou d'être abusées une seconde fois si elles rapportent les actes de

[39] Amnesty International, BRAVE Human Rights Defender. Pour plus d'informations : Deadly but preventable attacks killings and enforced disappearances of those who defend human rights (amnesty.org)

[40] En 2018, dans la ville de Faraba Ba,ta ; à 50 km au sud de Banjul, un contrat a autorisé la société Julakey a opérer des opérations minière dans la région. On les a accusés de n'avoir pas consulté le conseil du village local ou les autres personnes concernées. La semaine précédent la fusillade, le Comité sur l'Environnement de l'Assemblée Nationale avait ordonné à Julakey d'arrêter ses opérations en attendant les résultats d'une enquête. Cependant, à cause de problèmes de communication, ils n'ont pas reçu la nouvelle à temps. Une commission d'enquête chargée de se saisir de l'affaire a préconisé que les coupables présumés soient traduits en justice, mais ils ont été pardonnés par le président. https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/01/Gambie-mass-arrests-risk-fuelling-tensions/

[41] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

[42] 15 autres personnes ont été arrêtées, dont un membre du parlement, et plus de 2500 personnes ont été déplacées de force.https://www.DESC-net.org/news/2019/sierra-leone-protect-land-rights-defenders

[43] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

[44]https://www.newfieldfound.org/pdfs/Womens_Rights_to_Natural_Resources_Standard.pdf

[45] Le rapporteur spécial sur les DDH a écrit des rapports conséquents sur les FDDH en 2011 et en 2019: file:///C:/Users/Tmber/Downloads/A_HRC_40_60-EN.pdf

violence[46]. Les FDDH font face aux mêmes risques que tous les autres DDH mais en tant que femmes, elles sont aussi particulièrement ciblées et/ou soumises à des menaces et à des violences spécifiques à leur genre. Les motivations derrière les violences qui ciblent les FDDH sont multiples et complexes, et dépendent du contexte spécifique dans lequel elles travaillent.

Dans le contexte de la destruction de forêts et du droit d'accès aux ressources territoriales pour les femmes, une FDDH de Guinée a déclaré :

> *« Tous les acteurs sont impliqués : les autorités traditionnelles, locales et centrales. Ça dépend, en fait. Tous les acteurs que j'ai mentionnés peuvent être impliqués à des niveaux différents selon les cas, lorsqu'il s'agit d'agression environnementale*[47]. »

Il est difficile pour les FDDH de prendre la parole, étant donné les énormes risques de stigmatisation sociale et de réactions hostiles auxquels elles font face. En Guinée, une FDDH a raconté que les jeunes femmes peuvent risquer leurs mariages, ou que leurs maris les mettent à la porte ou les quittent, si elles assument trop leurs combats en public. En général, d'après elle, les hommes ont peur d'être avec des femmes fortes ou qui ont la réputation de s'exprimer haut et fort.

> *« Les jeunes femmes qui s'expriment en public sont tellement stigmatisées qu'une fois qu'elles ont parlé, elles ne peuvent plus se marier, car aucun homme ne veut être associé à une femme qui s'exprime haut et fort. »*

Le poids de la religion et les stéréotypes pèsent sur le statut social des femmes, et elles ont parfois été maltraitées dans l'exercice de leurs activités parce qu'elles étaient des femmes. Souvent, le travail des FDDH est perçu comme une remise en cause de la vision traditionnelle de la famille et des rôles genrés dans la société, ce qui peut provoquer l'hostilité de la population et des autorités. À cause de cela, les FDDH sont stigmatisées et ostracisées par les leaders des communautés, les groupes religieux, les familles et les communautés, qui considèrent que leur travail menace leur religion, leur honneur, ou leur culture.

De plus, le travail même qu'elles espèrent accomplir (par exemple, la reconnaissance des droits des femmes ou tout autre droit relatif au genre) les expose à devenir la cible d'attaques. On menace également leurs familles, dans le but de les décourager de continuer leur travail. Les FDDH sont plus directement ciblé(e)s par certaines formes de violence qui incluent les violence de genre, les préjudices, l'exclusion, et la répudiation par leurs partenaires masculins.

Les FDDH ont ressenti qu'il était impératif pour elles de devenir créatives et d'imaginer de nouvelles façons d'aborder leurs luttes. Leur détresse devient de plus en plus apparente, et quelques unes on raconté qu'elles devaient faire l'effort d'avoir l'air plus douces, moins

[46] Des FDDH des Philippines, du Brésil, d'Indonésie, de Colombie et d'Espagne ont témoigné des mêmes problèmes. Les participantes se sont alarmées du nombre record de représailles contre les FDDH en 2017. C'est ce qui a mené au renforcement de l'engagement de l'ONU pour les FDDH et contre les représailles, et au rapport annuel du Secrétaire Général pour la coopération avec l'ONU, le « rapport sur les représailles » : BHCDH | Women human rights defenders and gender discrimination

[47] Guinée: Grassroots Frontline Human Rights Defender's Profiles

fortes et moins menaçantes pour les tâches traditionnelles qu'elles « devraient » accomplir d'après la société. Parfois, les FDDH forment des coalitions avec d'autres organisations plus conventionnelles, et s'arrangent pour que la coalition se saisisse de leur combat. Une autre stratégie consiste à s'impliquer dans des luttes qui sont considérées comme « acceptables » pour les femmes, comme les violences envers les enfants par exemple. La détresse des FDDH reçoit de plus en plus d'attention au niveau national et international[48].

La part du Genre dans les violations des droits ESC
On remarque des inquiétudes liées au fait que les femmes sont plus sévèrement impactées que les hommes lorsqu'une multinationale les force à la relocalisation. Une FDDH locale a expliqué qu'en Guinée, dans certains cas, une compensation est offerte aux communautés. Cependant, les femmes de la communauté reçoivent rarement la même compensation que les hommes – et souvent elles ne reçoivent rien du tout. Selon elle, « les femmes sont totalement abandonnées et ne sont pas compensées alors qu'elles sont aussi fermières, et que leurs terres et leurs cultures sont aussi détruites par les opérations de la société. » Ainsi, les femmes souffrent encore plus d'une situation qui est déjà dramatique pour le reste de la communauté. La même inquiétude a été soulevée par une FDDH de la Sierra Leone qui a souligné que d'après son expérience, les femmes ne bénéficient pas d'autant d'avantages que les hommes parce qu'elles sont souvent laissées pour compte de toute forme de compensation.

Les FDDH ont depuis longtemps été exposées aux violence sexuelle ou motivées par le genre[49]. Au Liberia, a raconté un DDH local, en plus de voir une multinationale se saisir des terres et détruire les cultures, on a monté des check-points et arrêté les gens de manière arbitraire. Les rapports mentionnent que certaines femmes de la communauté ont été violées.

4.3 Gouvernements, Multinationales, et Corruption à la tête des Communautés

Les gouvernements d'Afriques de l'Ouest sont affamés d'investissements étrangers, et invitent des multinationales à venir dans leurs pays. L'installation d'une multinationale se fait bien souvent au détriment des communautés, bien loin de les aider à se développer, et les gouvernements protègent les sociétés étrangères. Les DDH locaux ***et*** nationaux sont exposés au danger et au harcèlement judiciaire, lorsque les tribunaux utilisent leur position pour harceler les individus et justifier la position du gouvernement. Étant donné que les acteurs gouvernementaux sont derrière le phénomène, à tous les niveaux, y compris au niveau local et international, il est impossible pour les DDH de trouver des recours au sein de leurs institutions nationales.

Les DDH nationaux qui ont été interviewés ont souligné les énormes risques qu'ils ont courus en croisant la route d'agents de sécurité gouvernementaux, d'agents de sécurité des entreprises, et parfois de leaders ou de membres de la communauté. Ils ont aussi souligné que parfois, les acteurs étatiques sont complices du processus de criminalisation.

[48] https://www.BHCDH.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/DDHefenders.aspx
[49] La BHCDH et *Frontline Defenders* ont plus d'informations sur les problèmes des FDDH, mais peu de cas d'Afrique de l'Ouest sont mentionnés dans les rapports – non pas parce qu'il n'y a pas de problèmes, mais parce qu'on manque cruellement d'informations sur leurs situations. Voir : BHCDH | Women human rights defenders face worsening violence, warns UN human rights expert and see #Sexual Violence / Sexual Harassment | Front Line Defenders

Les multinationales jouent aussi un énorme rôle dans la mise en danger des DDH et des communautés, avec le soutien des gouvernements. Ils ont aussi mentionné certains haut fonctionnaires comme les législateurs, les juges et les procureurs. Même quand il existe des lois qui protègent les DDH sur le papier, le système judiciaire peut réussir à réduire au silence ses détracteurs. Selon un DDH de Guinée Équatoriale:

> *« L'Exécutif est tout-puissant et le système judiciaire exécute les ordres de l'exécutif. Le gouvernement est l'accusé principal, ainsi que ses agents (police, armée, haut fonctionnaires), et des personnes influentes ou connectées avec le pouvoir ou la famille du présent. »*

En Sierra Leone, un DDH national qui travaillait au nom de la communauté des mineurs a été accusé de diffamation par la compagnie minière[50]. Il a dû embaucher un avocat pour le représenter au tribunal, mais on fait traîner l'affaire délibérément et il devient difficile de continuer à payer l'avocat.

En Mauritanie, d'après un DDH mauritanien, les multinationales sont soutenues par les autorités. Un DDH national de Mauritanie a raconté :

> *« Les autorités sont derrière tout ça. Quand les compagnies viennent, elles se heurtent à la population, mais elles ne réagissent pas violemment. Elles contactent les autorités, et ce sont les autorités qui répriment, donc les multinationales n'ont pas vraiment de contact direct avec les populations. »*

Au Bénin, on partage ce sentiment que les multinationales sont protégées par le gouvernement. Un DDH national béninois affirme que *« les multinationales sont protégées, et qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent. Le gouvernement s'occupe d'elles. Le chef de l'État ne s'en cache même pas. »* Au Mali, le DDH a mentionné que les entreprises qui occupent les terres de la population profanent les lieux culturels et les privent de leurs moyens de subsistance. Dans presque tous les cas, les acteurs gouvernementaux (au niveau national et local) sont du côté des multinationales et les protègent au détriment des DDH et des communautés. Un DDH de Sierra Leone a partagé à quel point le gouvernement est affamé d'investissements étrangers. Selon lui, « *notre gouvernement est très amical avec les entreprises parce qu'ils veulent attirer les investissements. Tout est toujours fait en pensant aux intérêts de la compagnie, jamais à ceux des communautés.* »

On constate que toutes les compagnies n'ont pas le même bilan lorsqu'il s'agit des violations des droits humains – certaines sont pires que d'autres. Le DDH sénégalais a remarqué que certaines des compagnies les plus abusives venaient de Chine, d'Inde, et du Maroc :

> *« Même si le gouvernement (au niveau local comme national) traite mal les communautés, il pense à elles. La plupart des entreprises promettent de créer beaucoup d'emplois - et dans un pays qui connaît un très fort taux de chômage, c'est très interessant pour le gouvernement. »*

[50] Pour plus d'informations sur l'affaire de Joseph Rahall contre SOCFIN: https://www.businesshumanrights.org/en/latestnews/sierra-leone-environmental-rights-group-sued-for-defamation-by-multinational-agribusiness-firm/

Un DDH a souligné que lorsque les entreprises font partie de l'IFC (la Société Financière Internationale), il est plus facile de leur demander des comptes. Par conséquent, elles se comportent mieux :

> *« Il y a deux types de compagnies, celles qui font partie de l'IFC, et les autres. On peut travailler avec celles qui font parties de l'IFC, mais les autres sont un gros problème. »*

Parfois, la direction des communautés est cooptée par les multinationales. Au Ghana, une communauté qui avait toujours été unie a commencé à se désintégrer quand le chef traditionnel a favorisé les autochtones plutôt que les nouveaux arrivants qui avaient légalement moins de droits aux terres de la communauté. Plus tard, ils se sont rendus comptes que leur chef traditionnel avait été coopté et avait accepté de vendre quelques terres communales dont les familles dépendaient pour survivre pour son propre bénéfice. En Sierra Leone, un DDH a raconté qu'il était difficile de trouver un chef suprême qui n'avait pas été corrompu par les multinationales, qui leur offrent des terres ou de l'argent. Selon lui : *« Il y a quelques chefs suprêmes qui résistent et soutiennent la communauté, mais la plupart d'entre eux sont corrompus. »*

5 Recours aux niveaux communal, national, régional ou international

Cette partie souligne les solutions judiciaires et non-judiciaires disponibles pour la protection des DDH locaux aux niveaux communal, national, régional, et international.

5.1 Au Niveau Individuel

Les DDH nationaux ont partagé diverses manières de se protéger.

Tableau 9 : Stratégies de protection sur le terrain

Sur le terrain		
Apporter sa propre nourriture et son eau pour ne pas dépendre de ce qui est offert par d'autres personnes, qui pourrait être empoisonné.	X	
Informer des personnes ciblées de ses projets de déplacement, mais sans donner plus d'informations que nécessaire.	X	X
Établir un système, comme par exemple prendre en photo la plaque d'immatriculation des voitures et les envoyer à un ami.	X	X
Voyager au moins à deux.	X	X
Faire profil bas durant les périodes agitées.	X	
Prendre ses précautions, par exemple partir plus tôt du travail, prendre des chemins différents pour rentrer chez soi, mettre en place une prise de contact régulière avec son équipe le soir.	X	

Plusieurs DDH ont souligné l'importance d'être responsable de sa propre sécurité. Un DDH béninois a mentionné son adhérence à un code éthique strict, incluant de se comporter avec responsabilité, prudence, et de faire profil bas. Par exemple, il ne poste jamais sur Facebook, et ne partage aucune photo qui pourrait le mettre en danger – lui ou d'autres. Quelques DDH ont mentionné l'importance de conserver son intégrité au travail.

Des DDH du Niger, du Bénin, et de Côte d'Ivoire ont parlé de l'importance de faire profil bas, qu'il s'agisse de se cacher complètement ou juste de rester vigilant au quotidien. Pour certains, cela veut dire choisir ses batailles, et parfois s'auto-censurer. L'importance de prendre des précautions pendant le travail sur le terrain a aussi été souligné.

Selon un DDH national qui a quitté la Guinée Équatoriale pour des raisons de sécurité, et vit maintenant en Espagne : *« Les risques pour les DDH en Guinée Équatoriale sont multiples, constants, et réels. La répression opère à petite échelle, et de manière constante. »* Entre octobre 2018 et mars 2019, il a été kidnappé et sa vie à été menacée par le personnel de sécurité de l'État, ce qui l'a poussé à fuir le pays. En juillet 2019, son organisation a été dissoute après un long processus de harcèlement et de représailles, et il a fini par se déclarer indépendant. Depuis qu'il a quitté son pays, il continue de suivre la situation, mais il ne s'exprime plus car son ex-femme et ses enfants vivent toujours en Guinée Équatoriale, et il craint qu'ils ne soient victimes de représailles.

Pendant les périodes troublées, comme l'arrivée d'élections ou les élections elles-mêmes, quand la violence peut exploser à tout moment, certains DDH mettent en place des protocoles de sécurité supplémentaires. Il peut s'agir de quitter le travail plus tôt, de prendre des chemins différents pour rentrer chez soi, ou de mettre en place une prise de contact régulière avec son équipe le soir.

En cas d'urgence extrême, comme l'effondrement total de l'état de droit, ou à la suite de menaces verbales d'arrestations, ou encore suite à la publication d'un rapport sensible ou d'une conférence de presse, les DDH parlent de la nécessité d'avoir anticipé un plan de secours pour évaluer le niveau de risque et prendre les décisions les plus appropriées.

Une solution essentielle consiste à se cacher – soit temporairement, en passant d'une communauté à l'autre dans son propre pays, soit en franchissant la frontière, vers un autre pays africain, ou au-delà. Presque tous les DDH que nous avons interviewés ont dû se cacher au moins une fois. En Guinée, se cacher dans leur propre pays pour de courtes périodes est une pratique régulière pour les DDH, y compris pour les journalistes – d'autant plus depuis que le gouvernement est devenu plus répressif.

Un DDH guinéen a été arrêté à l'aéroport, et on l'a empêché de prendre son avion afin qu'il ne puisse pas se rendre à une réunion importante dans la région. En réalisant qu'il était en danger dans son pays, il est immédiatement allé se cacher. Sans savoir combien de temps il pouvait rester caché en sûreté en Guinée, il a décidé de quitter le pays le temps que les choses se décantent. Grâce à un contact dans la police de l'aéroport, il a pu prendre un avion et quitter le pays sans être détecté. L'agent de police avait été son étudiant, et c'est cette relation personnelle qui lui a permis de s'enfuir.

Au moins cinq des DDH interviewés ont été relocalisés dans d'autres pays pour des périodes plus ou moins longues – vous en trouverez le détail dans le tableau suivant. Les DDH locaux adoptent aussi cette stratégie d'effacement par moment, en se réfugiant dans une autre communauté le temps que les choses se décantent. Un DDH a mis en place un programme de financement, dont les fonds sont attribués selon les besoins.

Tableau 10: Exemples de DDH interviewés qui ont fui leurs pays

Pays d'origine	durée	Commentaire
Guinée	3 mois	A suivi une formation aux USA
Guinée Équatoriale	Longue durée	Actuellement en Espagne
Liberia	Longue durée	Actuellement aux USA
Niger	3 mois	A suivi une formation pour DDH au Royaume-Uni
Liberia	Durée indéfinie	D'abord au Ghana, puis en Ouganda
Liberia	3 mois	Toujours au Liberia, mais dans une autre communauté

5.2 Sécurité des bureaux et des données

Pour les DDH nationaux, il est primordial de réfléchir à la localisation des bureaux et des locaux. Un DDH béninois a raconté qu'il avait délibérément choisi un endroit où il n'avait que très peu de voisins pour son bureau. Un autre assure changer régulièrement d'endroit, et avoir mis en place un système qu'il décrit comme « un système d'alerte efficace ». En Côte d'Ivoire et au Liberia, les précautions mentionnées par les DDH incluent d'avoir des caméras de surveillance autour de leurs locaux, un gardien 24H/24H, et une feuille d'émargement pour tous les visiteurs. De plus, un protocole de sécurité exige que toutes les personnes qui se présentent sans avoir rendez-vous attendent dehors jusqu'à ce qu'on les autorise à entrer. Les DDH de Côte d'Ivoire et du Sénégal ont des caméras de surveillance autour de leurs locaux.

Sécurité des données

Les DDH sont de plus en plus confrontés à des menaces qui touchent à leurs données, qu'il s'agisse du piratage de leurs sites internet ou de leurs messageries électroniques, ou d'un manque de sécurisation critique de leurs ordinateurs. Les gouvernements (et d'autres) lancent des attaques de plus en plus élaborées. La majorité des DDH que nous avons interviewés considèrent qu'ils ne sont pas assez protégés, ou qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires pour savoir protéger leurs données. Leurs stratégies relatives à la protection des données incluent l'utilisation de mots de passe sur les ordinateurs, de sauvegardes externes, de mots de passe pour crypter les documents sensibles, ou d'utiliser une messagerie électronique cryptée. Un DDH du Liberia qui s'est associé à une organisation internationale envoie toutes leurs informations sensibles à l'étranger pour les protéger et les sauvegarder. Un DDH qui s'intéresse particulièrement à la sécurité des données a souligné l'importance de *« se souvenir que tout ce qui est en ligne est enregistrable, copiable, transférable, et facile à distribuer. Il est extrêmement important d'en être conscient. »*

Utiliser des logiciels « open-source » (des logiciels dont le code de programmation est ouvert au public, ce qui permet de vérifier sa sécurité) est la meilleure manière de partager et de disséminer les outils et les protocoles, quand ces outils et ses protocoles doivent être partagés grâce à des canaux non-protégés et non-cryptés. Quand un groupe de DDH travaille ensemble, il est important que tous les participants communiquent en utilisant des mesures de sécurité. Si une seule personne dans un groupe ne suit pas le protocole de sécurité recommandé, il peut mettre en danger le groupe tout entier.

La sécurité des services « VoIP » (protocoles internet vocaux) comme Skype, Zoom, Whatsapp, Signal, Slack ou Telegram est inégale. Certains DDH dépendent des cyber-cafés pour avoir accès à internet, ce qui pose des problèmes de sécurité. Le meilleur conseil à donner et d'utiliser son ordinateur portable, si on utilise un cyber-café, pour que ce soit un peu plus sécurisé.

Notre commentaire sur la meilleure manière d'aborder les lacunes relatives à la sécurité numérique est plus un effort pour comprendre comment les DDH approchent la technologie et les outils de sécurité informatique qu'ils choisissent d'utiliser. Il est essentiel de comprendre les risques de chaque situation locale, et comment les DDH sont soutenus (ou non) d'après les contextes et les menaces spécifiques qui sont les leurs. On peut considérer qu'il s'agit d'une approche comportementale de la sécurité numérique[51]. Au sein du réseau des DDH, une formation sur la sécurité des données a été organisée en Ouganda en 2019 pour environ 25 DDH, dont certains d'Afrique de l'Ouest[52].

Soutien Socio-Psychologique
Certains DDH nationaux ont mentionné un autre problème : presque aucun des DDH nationaux ou locaux n'ont pu bénéficier d'un soutien socio-psychologique.

Pour conclure:

- → Réfléchir à la localisation des locaux et des bureaux est de première importance.
- → Envisager des partenariats avec des organisations nationales/internationales avec qui partager les données pour les stocker en toute sécurité à l'étranger.
- → Utiliser des logiciels « open-source » (des logiciels dont le code de programmation est ouvert au public, ce qui permet de vérifier leur sécurité) est la meilleure manière de partager et de disséminer les outils et les protocoles, quand ces outils et ces protocoles doivent être partagés grâce à des canaux non-protégés et non-cryptés.
- → Quand un groupe de DDH travaille ensemble, il est important que tous les participants communiquent en utilisant des mesures de sécurité. Si une seule personne dans un groupe ne suit pas le protocole de sécurité recommandé, il peut mettre en danger le groupe tout entier.

5.3 Niveau Communautaire

5.3.1 Recours officiels

Au niveau communautaire, il existe en Afrique de l'Ouest des recours judiciaires officiels tels que les cours de juges de paix, ou les cours des chefs suprêmes. On remarque que les DDH ont énormément recours à ces cours de justice. Selon un DDH, c'est en premier lieu auprès d'elles que les DDH déposent leurs plaintes. Étant donné leur statut, et que la plupart de ces cours ne gardent pas de traces écrites, il est difficile d'obtenir des données officielles. Il faut encore recueillir plus d'informations pour mesurer l'importance du travail accompli par ces mécanismes judiciaires. Ils s'occupent de conflits relatifs aux terres, à l'eau, à la chasse, et à l'environnement. Il est nécessaire de continuer les efforts pour réformer, conscientiser, et utiliser au mieux ces institutions. Il est également nécessaire de

[51] *Frontline Defenders* a aussi des resources disponibles sur: https://www.frontlinedefenders.org/en/digital-security-resources. ISHR et *Protection Defenders EU* ont des ressources organisent des formations en sécurité des données.
[52] Interview avec un DDH de Sierra Leone impliqué dans une coalition en Afrique de l'Ouest.

continuer les recherches pour mieux comprendre à quel point elles peuvent être un mécanisme de protection pour les DDH.

5.3.2 Recours officieux

Les recours officieux découverts par nos recherches incluent les efforts des communautés elles-mêmes, et les aides qu'elles reçoivent de l'extérieur. Ces efforts sont considérés comme des mesures provisoires pour combler des lacunes, ou comme des étapes nécessaires menant à des solutions plus durables.

De nombreux DDH locaux ont parlé de leurs efforts pour conscientiser de manière pacifique. La plupart du temps, ces efforts passent inaperçus et ne sont pas entendus pas les gouvernements et les multinationales. Par exemple, en Côte d'Ivoire, lorsque l'arrivée d'une multinationale a menacé la subsistance des villageois, les forçant à être relocalisés, deux DDH locaux ont organisé des réunions de sensibilisation pour inciter le gouvernement à agir. Malgré leurs efforts, le gouvernement et les multinationales ont continué à les réduire au silence, à les harceler, à les intimider, et à les arrêter[53].

Utilisation des pratiques culturelles et traditionnelles pour déstabiliser

Le Porro, la société Sande, et d'autres sociétés sacrées d'Afriques de l'Ouest sont souvent sollicitées pour résoudre les conflits et s'occuper des plaintes. Elles sont une source de protection collective pour les communautés. Au Liberia, recourir aux traditions culturelles et traditionnelles est un moyen d'action contre les entreprises. Dans un cas spécifique, des danseurs masqués sont allés perturber le travail d'une entreprise et exiger un dialogue. Une autre fois, au sud du Liberia, on a lâché des éléphants sur les dirigeants pour les forcer à s'asseoir à la table des négociations. Une autre fois encore, des « leaders spirituels et traditionnelles craints » appelés « Zoes[54] » ont été envoyés auprès des dirigeants de l'entreprise, ce qui a fait quitter les lieux au personnel.

Protocoles d'évaluation communautaires

Des DDH locaux du Ghana, de Sierra Leone, de Guinée, du Nigeria, du Liberia et du Niger ont été affectés quand des multinationales se sont installées dans leurs communautés. Ils se sont alors tournés vers des coalitions régionales comme ACA et PILIWA pour les aider à résoudre leurs problèmes. Une intervention d'ACA a pu les aider à impliquer les communautés de manière participative, et mieux les équiper pour s'engager dans des procédures plus importantes, comme des protocoles d'évaluation au sein de la communauté.

Le protocole d'évaluation communautaire a pour but de mesurer l'impact des activités commerciales sur les communautés en termes de droits humains

Le premier pas dans la mise en place de cet outil est de développer un questionnaire destiné à recueillir des informations sur les impacts relatifs aux droits humains dans la communauté. Le processus requiert l'entière participation des communautés, dont les membres rédigent le questionnaire, puis l'utilisent pour recueillir les informations nécessaires auprès du reste de la communauté.

[53] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

[54] On les appelle parfois « bush devils ». Les « démons dansants» libériens prennent le rôle de « démons du Bush», des esprits qui émanent du monde spirituel du « Poro », ou « Bush ». Ils appartiennent à des communautés qui font depuis longtemps partie du Liberia actuel. Dans le contexte du Poro, les démons dansants ne sont pas considérés maléfiques – ils peuvent infliger des punitions à certains individus, mais seulement pour ramener l'ordre dans la société.

Cela a eu un impact sur des communauté au Nigeria et au Ghana, en aidant des membres de la communauté à mieux comprendre les relations de pouvoir qui la structuraient.

5.4 Au Niveau National

Au niveau national, on utilise également des recours officiels et officieux.

5.4.1 Officiel

Des mesures préliminaires ont été prises pour impliquer et renforcer les réseaux législatifs et stratégiques au niveau national : de nouvelles stratégies, la création de lois types visant à protéger les DDH, la mise à disposition d'aides juridiques pour les communautés, les tribunaux, et les institutions nationales pour les droits humains.

5.4.1.1 Cadre stratégique et légal

Stratégies entre les Communautés et les Entreprises

Une Évaluation de l'Impact Social et Environnemental (ESIA) est un processus qui vise à prédire et à évaluer les impacts sociaux et environnementaux d'un projet spécifique, à évaluer ses alternatives, et à élaborer des mesures d'atténuation, de gestion et de surveillance. Certains des DDH interviewés en ont parlé, et en particulier d'une ESIA utilisée par une organisation de la société civile en Guinée en 2019. L'ESIA utilisée par l'ONG guinéenne a révélé que l'accord entre le gouvernement et une multinationale n'avait aucun fondement dans le droit guinéen et ne respectait pas les besoins économiques et culturels des communautés relatifs au développement des projets[55]. Une autre ESIA conduite au Liberia s'est rendue compte que sur 68 contrats d'investissement, seulement deux franchissaient le seuil de conformité, tous secteurs confondus (huile de palme, bois, et caoutchouc)[56].

Lois

Dans son rapport de 2018, le Rapporteur Spécial de l'ONU a recommandé que les pays d'Afrique de l'Ouest révisent, modifient, et abrogent les lois qui limitent le droit à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de réunion ; et qu'ils prennent des mesures pour s'assurer que les DDH puissent exercer ces droits sans interférences[57]. Au sein des pays d'Afrique de l'Ouest, il existe des lacunes significatives dans les cadres légaux et juridiques, ainsi qu'on a pu le souligner plus tôt dans ce rapport. En ce qui concerne les législations qui protègent les DDH, il y a eu quelques évolutions. Actuellement, une loi qui vise à protéger les DDH existe en Côte d'Ivoire, au Mali, et au Burkina Faso. De plus en plus de pays d'Afrique de l'Ouest demandent de l'aide afin de développer une version de cette « loi type » adaptée à leur propre contexte[58].

Le tableau 11 résume le statut de cette « loi type » qui protège les DDH au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal, au Togo, en Sierra Leone, au Liberia, et au Niger.

[55] https://communitiesfirst.net/analysis-of-Guinée-resettlement-reference-document_201903/
[56] Liberia natural resources deals not compliant with law, find auditors | Liberia | The Guardian
[57] https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf
[58] https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf

Tableau 11: Statuts de la loi qui protège les DDH

Pays	Statut de la loi type
Burkina Faso	Adoptée en 2017 mais n'a pas de garde-fou qui protège spécifiquement les FDDH, ce qui rend difficile pour les femmes d'accéder à la justice.
Côte D' Ivoire	Adoptée en 2017, mais les DDH ne voient pas de volonté politique de la mettre en place.
Mali	Adoptée en 2917 et rendue très accessible par la publication d'un livret sur les DDH.
Sénégal	En discussion avec ISHR pour avancer sur la législation.
Togo	En cours de rédaction et d'adaptation, le ministère des droits humains a besoin qu'on le pousse un peu pour faire avancer les choses.
Sierra Leone	Projet de loi dans les tiroirs de l'Assemblé nationale depuis 2017, mais ne semble pas être une priorité pour l'AN actuelle depuis son élection.
Liberia	A voté en faveur d'une résolution sur la protection des DDH.

Une des inquiétudes majeures qui concernent les lois existantes visant à protéger les DDH est qu'elles ne portent pas suffisamment attention aux femmes DDH, qui requièrent une protection légale spécifique pour les protéger des violences et des discriminations, et leur permettre de travailler dans un environnement sûr et favorable.

Au Burkina Faso, le décret qui organise le fonctionnement de la Commission National des Droits de l'Homme (CNDH) déclare qu'elle est en charge de la protection des DDH[59]. Au Mali, des membres de la coalition qui étaient en charge de rédiger la loi et le décret qui l'instaure ont développé un petit fascicule intitulé « The Malian Passport of Human Rights Defenders » pour aider à vulgariser la loi.

De plus, la loi pour la protection des DDH adoptée en Côte d'Ivoire par le gouvernement comporte des mesures spécifiques pour la protections des femmes DDH. Le défi reste dans la mise en place d'un mécanisme permettant de rendre efficace l'application de la loi pour rendre la protection des DDH effective[60].

Malgré ces mesures en faveur de l'adoption de la loi, sa mise en œuvre reste un défi majeur. Selon un DDH national de Côte d'Ivoire, « *même si la loi a été mise en place, je n'ai pas l'impression qu'on m'accorde une plus grande protection.* »

Le président du Niger a été le premier leader à approuver la Déclaration de la Montagne de la Table qui demande aux gouvernements africains de reconnaître l'importance de la liberté de la presse et, ce qui est crucial, souligne la nécessité d'une presse indépendante du pouvoir politique et des institutions gouvernementales[61]. De plus, elle demande aux gouvernements d'abolir les lois sur la diffamation et l'injure publique qui limitent souvent le travail des DDH. Le gouvernement libérien l'a aussi approuvée en 2012[62]. Les DDH nigériens se demandent tout de même si ce n'est pas qu'une façade, étant donné qu'au Niger, les journalistes qui critiquent le gouvernement ou dénoncent les violations des droits humains dans le pays sont toujours en danger. Et ce malgré que l'article 23 de la constitution nigérienne leur octroie la liberté de pensée, d'opinion et d'expression.

[59] (article 14).
[60] On remarquera que dans ses récentes recommandations, le Commission de l'ONU sur les Droits de l'Enfant a reccomandé que la Côté d'Ivoire renforce ses mesures de protection en faveur des DDH.
[61] https://www.wan-ifra.org/articles/2011/02/16/the-declaration-of-table-mountain
[62] https://www.wan-ifra.org/press-releases/2012/07/21/liberian-president-commits-to-repealing-criminal-defamation

5.4.1.2 Cours nationales

Cours nationales

Au niveau national, amener une affaire devant les tribunaux est inenvisageable pour beaucoup en raison du coût et du temps demandé, ainsi qu'à cause de la peur de la corruption. D'après un DHH sénégalais, « *la majorité des gens dans la communauté ne font pas confiance au gouvernement et aux tribunaux, et ne les voient absolument pas comme un moyen de réclamer leurs terres. Ils ne connaissent pas leurs droits et ils ne font pas confiance aux structures qui pourraient les en informer – alors ils recourent à la violence.* » Les tribunaux ne sont pas indépendants, et même lorsqu'ils se saisissent d'affaires au nom d'une communauté ou d'un individu dont les droits ont été violés, ils font trainer les choses pendant longtemps. Les témoignages de DDH ivoiriens pointent du doigt des délais qui peuvent aller jusqu'à cinq ans pour les dossiers qui passent devant les tribunaux.

En Sierra Leone, l'ACA (Autorité de Contrôle Administratif) finance et un procure un soutien technique au NMJD (*Network Movement for Justice and development*), qui a lancé une procédure devant un tribunal national contre une compagnie minière qui exploite des diamants (et ses sociétés subsidiaires et associées) à Koidu. Récemment, le système judiciaire a été entravé par la crise du Covid-19, et les juges en profitent pour retarder encore plus les dossiers. Cependant, on a remarqué quelques succès encourageants dans des affaires antérieures en Sierra Leone. En Guinée, une communauté a attaqué le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, ce qui a permis à la présidente de la cour de justice d'ordonner la suspension des opérations jusqu'à ce que la plainte puisse être examinée. C'était une stratégie efficace qui a duré plusieurs mois.

Il existes d'autres dossiers en Guinée, au Ghana, au Nigeria, et un procès en attente au Liberia, qui prouvent que l'association des DDH nationaux avec les communautés est un mode d'action efficace pour s'attaquer aux sociétés internationales et aux gouvernements.

Institutions Nationales des Droits Humains (INDH)

Les Institutions Nationales des Droits Humains (INDH) jouent un rôle en tant que corps national qui dispose d'un pouvoir de surveillance et d'évaluation des abus contre les droits humains des autres institutions en collaboration avec le gouvernement, ou de tout autre problème qui concerne les droits humains. Les INDH sont en général considérées comme des institutions indépendantes établies par la loi, avec une mission de protection et de promotion des droits humains au niveau national, ainsi que de conseil auprès du gouvernement et de la société civile en ce qui concerne les droits humains. Les INDH suivent les Principes de Paris, qui servent de fil directeur pour les institutions, et établissent qu'une institution doit :

- surveiller tout situation de violation des droits humains dont elle se saisit.
- être capable de conseiller le gouvernement, le parlement, et tout autre corps compétent sur des abus spécifiques, sur des problèmes relatifs à la législation et à la conformité et à la mise en oeuvre en général d'instruments internationaux des droits humains.
- se rapprocher des organisations régionales et internationales.
- avoir une mission d'éducation et d'information sur les droits humains sur le terrain.

- être dotée d'une compétence quasi-juridique.

Le respect des Principes de Paris est la condition principale requise par le processus d'accréditation qui régente l'accès des INDH au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU (CDH) et à d'autres institutions. C'est un système d'évaluation entre pairs géré par un sous-comité de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits Humains (*Global Alliance of National Human Rights Institutions* – GAINDH).

Tableau 12 des Institutions Nationales des Droits Humains en Afrique de l'Ouest

Pays	Statut
Ghana, Liberia, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Togo	A
Côte d'Ivoire, Mali, Senegal, Mauritanie[63]	B
Bénin	C
Burkina Faso	Accréditation expirée
Gambie	Récemment accrédité
Guinée Équatoriale, Cap-Vert, Guinée-Bissau	non-accrédité

Comme on le voit dans le tableau 12, il y a des INDH dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest, à part la Guinée Équatoriale, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau. Les INDH avec un statut A sont en conformité avec les Principes de Paris, tandis que les statuts B et C ont encore besoin de s'améliorer – en général à cause d'un manque d'indépendance vis à vis de leurs gouvernements respectifs[64.]

Les DDH du Nigeria, du Liberia, du Ghana et du Mali ont mentionné des exemples positifs de collaboration avec les INDH dans leurs pays, avec des résultats très concrets. Au Niger, un autre pays qui dispose d'un statut A, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a été le seul acteur autorisé à voyager dans les régions de l'est du pays qui étaient attaquées par Boko Haram. En 2015, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a pu documenter les abus commis contre les civils à la fois par Boko Haram et par les militaires. Le rapport est apparemment remonté jusqu'au Bureau du Haut Commissaire des Droits de l'Homme de l'ONU[65].

Cependant, malgré son statut A, et bien que la Commission des Droits de l'Homme de Sierra Leone soit considérée comme une institution solide, des DDH ont rapporté qu'il existait des inquiétudes, depuis quelques années, et qu'il fallait travailler à restaurer la confiance. Il faut réussir à obtenir et à améliorer la confiance du public pour accroitre la viabilité de l'institution. De plus le Togo, malgré son statut A, ne fait pas montre d'une grande confiance dans la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Par exemple, ils se sont rendus compte que l'institution n'avait que peu d'intérêt pour les problèmes relatifs aux droits humains les plus criants.

À la suite des élections au Mali en 2013, le nouveau président, Ibrahim Boubacar Keita, a soutenu une réforme de la loi pour instituer une nouvelle commission. Le processus a été continuellement repoussé à cause du changement de son ministre de la justice et de

[63] Est passé de A à B en 2018. Voir: https://www.alkarama.org/en/articles/following-review-recommendation-made-downgrade-status-mauritanian-national-human-rights
[64] https://chraj.gov.gh/news/regional-consultation-of-national-human-rights-institutions-in-west-africa-accraghana/
[65] https://www.humanrights.dk/where-we-work/west-africa

l'opposition des élus conservateurs. La loi a été adoptée à l'unanimité par le parlement le 1er juillet 2016[66].

En 2014, un groupe de la société civile au Burkina Faso a demandé conseil à l'Institut Danois pour les Droits Humains pour rédiger un décret qui instituerait une nouvelle Commission des droits de l'Homme indépendante. Des réunions ont été organisées avec l'implication de la société civile, et un projet de loi a été développé. Ce fut la première loi que le nouveau parlement burkinabé a promulguée le 24 mars 2016[67].

5.4.2 recours Officieux

Certaines approches officieuses reviennent à se rapprocher d'organisations et de coalitions au niveau national. D'autres techniques consistent à se rapprocher officieusement de hauts fonctionnaires de l'État, de coalitions nationales pour leur demander protection, et parfois, un recours juridique est aussi utilisé. Les médias ont aussi été utilisés dans le cadre d'une stratégie de protection, ou lors de procédures juridiques.

Des organisations existent aux niveaux national, régional, et international. La majorité des DDH nationaux interviewés font partie de coalitions et de réseaux. Ces coalitions et ces réseaux ont des objectifs variés, qui vont de la protection des DDH à des actions spécialisées qui ciblent des problèmes spécifiques dans leurs pays.

De nombreuses coalitions dans le tableau ci-dessous on été établies comme des branches locales du Réseau Panafricain des Défenseurs des Droits de l'Homme (PADDHN) basé en Ouganda et du Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest (WADDHN) basé au Togo. L'un des buts principaux de ces coalitions nationales est la protection des DDH.

Tableau 13: Exemples de Coalitions Nationales en Afrique de l'Ouest

Country	Coalition
Mali	Coalition Malienne des Défenseurs des Droits de l'Homme (COMADDH).
Sierra Leone	Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme de Sierra Leone (DDHN-SL)
Liberia	Coalition des Défenseurs des Droits de l'Homme du Liberia (LDDHC)
Gambie	Coalition des Défenseurs des Droits de l'Homme de la Gambie (CDDHG)
Bénin	Coalition des Défenseurs des Droits de l'Homme au Bénin (CDDH-BENIN)
Burkina Faso	Coalition des Défenseurs des Droits de l'Homme du Burkina Faso (CBDDH)
Niger	Réseau pour la Promotion des Droits de l'Homme et de la Démocratie[68]

Le réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme en Sierra Leone (DDHN-SL) est une coalition d'organisations de défense des droits humains de la société civile et d'individus qui travaillent sur la promotion et les protection des droits humains en Sierra Leone. En plus de la DDHN-SL, il existe 14 réseaux parmi lesquels 2 réseaux qui réagissent à l'acquisition de terres à grande échelle par les sociétés étrangères, et 2 réseaux qui travaillent sur l'exploitation abusive des ressources naturelles et minérales du pays. Une étude de NMJD sur les réseaux et les mouvements sociaux au sein des pays a montré des degrés divers de qualité et de vision globale parmi ces réseaux[69].

[66] https://www.humanrights.dk/where-we-work/west-africa
[67] https://www.humanrights.dk/where-we-work/west-africa
[68] Collective des Organisations pour la Défense des Droits Humains et la Démocratie (CODDHD Niger)
[69] Rapport sur les mouvements sociaux en Sierra Leone, NMJD, UNDF 2013.

Au Mali, l'objectif principal de la COMADDH est de protéger les DDH. La COMADDH est stratégiquement structurée pour développer des alliances et impliquer ses partenaires dans ses activités. Ces partenariats sont bien coordonnés par un ensemble de partenaires financiers et techniques, de partenaires institutionnels, et de contacts parmi les autorités étatiques, communautaires, ou d'autres personnes influentes. Au Bénin, l'ambition de la CDDH-BÉNIN est de créer un environnement favorable aux DDH dans le pays. Leur coalition est présente sur tout le territoire, et s'implique au niveau communautaire, national, et international.

La coalition des Défenseurs des Droits Humains du Liberia (LDDHC) se concentre sur l'aide aux FDDH. Le Réseau pour la Protection des Droits de l'Homme et de la Bonne Administration au Niger (NPHRGGN) est un collectif d'associations des droits humains et d'ONG pour le développement qui lutte pour la promotion des droits humains et de la démocratie.

La campagne la plus récente de la Coalition Burkinabé des Défenseurs des Droits de l'Homme (BCDDH) protège les employés de maison, les femmes en situation de handicap, les FDDH, les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes LGBT, les travailleurs des industries d'extraction, la bonne administration, la démocratie, et les élections, ainsi que les femmes journalistes. La première étape de cette campagne a été de souligner les problèmes qui touchent ces groupes divers, et ils veulent désormais leur assurer une plus grande protection dans les zones rurales. Ils veulent aussi leur fournir une aide juridique. Leur alliance avec l'Association des Jeunes Avocats et le Syndicat des Avocats Burkinabés leur a permis de renforcer les possibilités d'action de la coalition, ce qui a mené à la création d'un Fond d'Aide Juridique.

Impliquer les acteurs gouvernementaux
D'autres stratégies officieuses ont été soulignées par les DDH du Nigeria, de Guinée, du Liberia et de Sierra Leone, parmi lesquelles un rapprochement direct avec les forces de l'ordre (police et armée). Il s'agit alors de développer des relations personnelles privilégiées avec des acteurs clés à des postes stratégiques, ou encore d'inviter des acteurs gouvernementaux à des conférences ou à d'autres évènements.

Aide et soutien Juridique dans la Communauté
Plusieurs DDH ont mentionné la mise à disposition d'une aide juridique. Par exemple des assistants juridiques en mesure de fournir une aide juridique ont pu intervenir dans plusieurs pays comme la Sierra Leone et le Liberia. Cette aide juridique a plusieurs objectifs qui tournent autour de la création d'un lien entre la communauté et les processus de recours juridiques, qu'il s'agisse des tribunaux nationaux ou des institutions des droits humains internationales, voir au sein des cours de justice communautaires de la CEDEAO.

Recours aux médias
De nombreux DDH interviewés sont fortement liés aux médias dans leur pays. Plusieurs ont souligné que l'utilisation des médias étaient une partie essentielle de leurs stratégies pour maintenir l'attention sur leurs combats, mais permettait également de se protéger, eux-mêmes et leurs communautés. Donner de la visibilité aux luttes dans l'espace public

aide à en faire des priorités. Cette stratégie est très utilisée, et peut opérer au niveau des médias locaux, mais aussi nationaux et internationaux.

5.5 Niveau Régional et Panafricain

Les niveaux régional et panafricain offrent d'autres recours officiels.

5.5.1 Officiel

Aux niveaux régional et panafricain, les sources de protection et de recours incluent la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les cours de justice communautaires, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), et la Cours Africaine. Les mécanismes non-juridiques incluent les coalitions qui opèrent aux niveaux régional et panafricain.

La Cours de Justice de la CEDEAO

En Afrique de l'Ouest, les citoyens des pays membres de la CEDEAO (Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest) peuvent porter plainte contre des acteurs étatiques pour violations des droits humains. La cour de justice de la CEDEAO (la Cour), basée à Abuja (Nigeria), légifère selon les directives de la CADHP (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples). Ses verdicts sont contraignants pour tous les pays membres de la CEDEAO. La Cour est habilitée à légiférer sur les violations des droits humains à partir d'une plainte déposée par des individus. Les victimes d'abus peuvent directement en appeler à cette cour même s'ils sont déjà impliqués dans une procédure nationale, parce qu'il n'est pas nécessaire d'avoir épuisé les solutions locales pour amener un dossier devant la Cour. À ce jour, la cour a déjà rendu des verdicts sur des affaires qui touchent aux droits humains. En 2008 par exemple, la cour a pris une décision historique à propos de l'esclavage au Niger, qui a forcé le pays a payé des réparations. On considère qu'il s'agit d'un jugement historique parce que c'est l'un des premiers procès pour esclavage qui débouche sur un verdict positif au niveau international[70].

Les entretiens ont révélé que la cour de justice de la CEDEAO possède une forte jurisprudence, et qu'elle est relativement rapide : environ deux ans depuis le dépôt de plainte jusqu'au verdict. L'analyse des DDH est que la CEDEAO possède un pouvoir d'influence certain auprès des États d'Afrique de l'Ouest les plus petits. Selon l'un d'entre eux : « *On s'est rendus compte que c'était une une bonne tactique de développer et d'utiliser les standards du droit international relatifs aux droits humains pour sortir une affaire de la juridiction locale. On espère qu'en plaidant à la cour de la CEDEAO en même temps qu'on plaide devant une cour nationale, on arrivera à débloquer la justice.* » Certaines inquiétudes persistent, car même si les verdicts sont légalement contraignants pour les pays membres, certains gouvernement, notamment dans les pays les plus grands, comme le Nigeria, ne les respectent pas toujours.

Il existe actuellement plusieurs affaires en cours suite à des plaintes déposées par PILIWA au nom des communautés d'Afrique de l'Ouest[71]. La décision de porter ces affaires devant

[70] http://prod.courtCEDEAO.org/about-us-2/

[71] http://prod.courtCEDEAO.org/wp-content/uploads/2019/03/29th-March-2019.pdf

la cour de la CEDEAO a été prise après qu'il est devenu clair que la justice était défaillante au niveau national au Niger, en Côte d'Ivoire, et en Guinée.

Un verdict de la CEDEAO en 2020 a jugé que le Togo avait violé le droit à la liberté d'expression en coupant l'accès à internet à de multiples reprises en 2017. La cour a ordonné au Togo de payer 2 millions de francs CFA (environ 3 050 €) à chaque plaignant afin de garantir que cela ne se reproduise pas. Ce verdict historique est un message subtil aux autres États membres de la CEDEAO, qui ont pour habitude d'entraver l'accès à internet lors des élections, comme en Gambie en 2016, au Mali en 2018, au Bénin en 2019, en Guinée en 2020, et en prévision des futures élections[72].

En décembre 2020, la cour de la CEDEAO a jugé le gouvernement guinéen responsable de la mort de six villageois et de l'arrestation arbitraire, des blessures et de la torture de 15 autres durant une manifestation de 2012 près d'une mine de fer qui allait être exploitée par la société brésilienne Vale et un milliardaire israélien. La cour de la CEDEAO a jugé que la Guinée avait violé les droits des manifestants et a ordonné à l'État de payer aux plaignants des dommages à hauteur de 4,56 milliards de francs guinéens, soit 463 000$. Elle a aussi condamné l'État a payer les frais de procès. « La Guinée a violé le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants, le droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement, et le droit à un procès équitable », a dit le juge Gberi-Bé Ouattara en lisant le verdict de la cour[73].

Niveau Panafricain
La Commission Africaine des Droits de l'Homme et du Droit des Peuples et la Cour de Justice Africaine des Droits de l'Homme.

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et du Droit des Peuples
Elle vise à la fois à promouvoir et à protéger les droits humains des Africains à travers le continent. Elle accepte les plaintes des individus, des ONG, ou des groupes d'individus[74.]

Le Centre pour les Droits Sociaux et Économiques (CESR) et le Centre d'Action pour les Droits Sociaux et Économiques (SERAC), des organisations ded droits humains basées au Nigeria, ont conjointement déposé une communication juridique auprès de la CADHP à propos des violations des DESC dans le pays. C'était l'une des premières fois que les problèmes sociaux et économiques étaient portés à l'attention de la CADHP. La lettre se concentrait sur les violations relatives aux droits à la santé, au logement, et à la nourriture dans la région pétrolière du Nigeria, et cherchait à attirer l'attention sur des problèmes environnementaux et sociaux majeurs, ainsi qu'à élargir le champs des problèmes pris en compte par la Commission. Elle pouvait ainsi établir un précédent en faveur des droits économiques et sociaux au sein du système africain. Au final, la Commission Africaine a considéré que l'ancien gouvernement militaire du Nigeria était responsable d'abus des DESC contre le peuple Ogoni, en relation avec les violences étatiques et les abus reportés autour du développement de l'industrie pétrolière dans le Delta du Niger. La Commission a soumise des recommandations au gouvernement pour agir et remédier à ces abus[75].

[72] Des élections se préparent en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger et au Benin dans les deux prochaines années.
[73] https://www.reuters.com/article/Guinée-mining-CEDEAO/west-african-court-finds-Guinée-responsible-for-2012-mine-site-killings-idUSKBN27Q2DP
[74] https://www.CADHP.org/communicationsprocedure
[75] Nigeria: petition to African Commission on Human and Peoples' Rights | CESR

Il existe des Rapporteurs Spéciaux et d'autres mécanismes qui se concentrent spécifiquement sur le suivi des affaires relatives aux droits humains. Le Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des Droits Humains et *Focal Point on Reprisals in Africa* sont en place depuis 2004. Le Rapporteur Spécial, d'après ce que l'on sait, rencontre régulièrement des DDH à travers la région[76].

Le Groupe de Travail sur les Industries d'Extraction et les Violations des Droits Humains et Environnementaux (WGEI) a pour mission de comprendre l'impact des industries d'extraction en Afrique dans le contexte de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples[77]. La résolution 148 de la CADHP fonde le WGEI pour renforcer la réponse régionale aux problèmes des droits humains dans les industries d'extraction en Afrique, dans le cadre du travail de la CADHP.

Ses objectifs incluent : le développement d'un mécanisme de surveillance et de réponse d'urgence ; le développement d'un cadre et d'outils normatifs ; la visibilité et le rapprochement avec plus de partenaires, le développement durable du travail, et des activités du WGEI. Ses domaines prioritaires incluent le développement d'une approche commune du travail du WGEI et de la réponse de la CADHP aux problèmes posés par les industries d'extraction, les droits humains, et l'environnement ; le développement d'un règlement intérieur et de procédures pour le WGEI ; la clarification d'une approche commune des ressources qui soutienne le travail du WGEI ; l'obtention de fonds suffisants pour mettre en œuvre ces activités et atteindre ces objectifs stratégiques.

À ce jour, le WGEI a mis en place des consultations régionales sur les industries d'extraction, l'environnement et les violations des droits humains dans le sud de l'Afrique (août 2014, Johannesburg, Afrique du Sud), à l'est (janvier 2015, Nairobi, Kenya), au centre (juillet 2015, Lubumbashi, RDC) et en Éthiopie en 2019. Ces missions ont permis de donner plus de visibilité au travail du WGEI et lui a donné l'opportunité d'échanger avec d'autres acteurs clés à propos des problèmes causés par les extractions qui impactent les droits humains et l'environnement en Afrique.

Le WGEI a contribué à mieux comprendre la jurisprudence qui sous-tend les articles 21 et 24 de la Charte Africaine, et donc les droits des Africains à disposer librement de leurs ressources naturelles, ainsi que leur droit à un environnement satisfaisant et favorable à leur développement. Enfin, les activités de la WEIG ont donné plus de visibilité aux problèmes dont il se préoccupe. Différentes organisations sont impliquées dans la réponse à apporter à l'impact des industries d'extraction sur les droits humains et la protection de l'environnement grâce aux partenariats que le WGEI a établis depuis sa création.

La Cour Africain des Droits de l'Homme et des Peuples

La Cour Africain des Droits de l'Homme et des Peuples est une cour continentale établie par les pays africains pour s'assurer de la protection des droits humains et du droit des peuples en Afrique. Elle est basée à Arusha, en Tanzanie, et complète et renforce les fonctions de la CADHP. Comme on le voit dans le tableau 13 ci-dessous, la cour a le

[76] African Commission on Human and Peoples' Rights Press release (CADHP.org)
[77] https://www.CADHP.org/specialmechanisms/detail?id=13

pouvoir d'introduire des requêtes contre les partis étatiques des 30 pays africains, dont 11 se trouvent en Afrique de l'Ouest, et 6 de plus qui ont donné un statut d'observateur à un individu ou à une ONG. À ce jour, plus de 34 affaires ont émané du Bénin, mais il y en a eu d'autres qui venaient du Ghana, de la Gambie, et de la Côte d'Ivoire[78].

Tableau 14 : Pays de la CADHP

Countries	Action
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigeria, Niger, Sénégal, et Togo.	Ont ratifié le protocole de la CADHP
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, and Gambie	Ont fait une déclaration qui donne à un individu ou une ONG avec un statut d'observateur auprès de la CADHP la possibilité d'introduire une requête.

En avril 2020, la Côte d'Ivoire a annoncé qu'elle se retirait de la cour, après que celle-ci a ordonné au gouvernement d'annuler un manda d'arrêt contre Guillaume Soro, un homme politique de l'opposition. Qui plus est, le gouvernement du Bénin prévoit également de se retirer de la cour, ce qui a provoqué des inquiétudes auprès des DDH nationaux du pays.[79] À ce jour, une poignée d'affaires déposées par des individus ou des groupes provenaient d'Afrique de l'Ouest, relatives à des conflits territoriaux et aux droits des femmes.[80]

5.5.2 Officieux

Réseaux et coalitions

Des coalitions existent aux niveaux local, national, régional et international. Les réseaux nationaux ont déjà été mentionnés. De manière générale, les réseaux et les coalitions jouent tout un tas de rôles dans la protection des DDH. Le tableau 15 ci-dessous présentent quelques réseaux et coalitions clés mentionnés pendant nos recherches, ainsi que leur travail de protection, s'ils protègent les DDH nationaux ou les DDH locaux, ou s'ils s'occupent d'autre chose. Voir les explications ci-dessous.

Tableau 15 : réseaux régionaux et panafricains

Réseaux	Soutient la protection des DDH nationaux	Soutient la protection des DDH populaires locaux	Soutient plus largement la protection des DDH
West Africa Human Rights Defenders Network	Oui	Oui	Oui
Public Interest Lawyering Initiative for West Africa (PILIWA).	Oui, mais ce n'est pas son activité principale.	Oui	
Mano River Union Civil Society	.	Oui	

[78] Pour plus de détails sur les affaires amenées par des individus, des ONG ou des communautés : African Court Cases | Statistic (african-court.org). Aucune des personnes interviewées n'ont utilisé cette procédure pour porter plainte, et le soutien promis pour approfondir notre enquête n'est jamais arrivé.
[79] FIDH fournit une aide pour comprendre les procédures de la cour de justice africaine, et comment l'utiliser: https://www.fidh.org/IMG/pdf/african_court_guide.pdf.
[80] Pour plus de détails sur les affaires amenées par des individus, des ONG ou des communautés (dont les 34 affaires du Bénin) : African Court Cases | Statistic (african-court.org). Aucune des personnes interviewées n'ont utilisé cette procédure pour porter plainte, et le soutien promis pour approfondir notre enquête n'est jamais arrivé.

Natural Resources Rights and Governance Platform MRU-CSO platform			
Centre for Economic, Social and Cultural Rights in Africa[81]		Oui	Oui
African Coalition for Corporate Accountability (ACCA)[82]		Oui	Oui
Maghreb Coordination Association of Human Rights	Oui		
African Court Coalition[83]		Oui	Oui
African Alliance for Natural Resources[84]			Oui
Global Land Alliance[85]			Oui
Human Rights Net [86]	Oui	Oui	Oui
Coalition for Human Rights in Development in Africa [87]		Oui	Oui
SiLNoRF		Oui	Oui
Natural Resources Women's Platform (NRWP)		Oui	Oui
Women in Mining and Extractive (WoMe		Oui	Oui

Protection plus large des DDH

Le WADDHN est un réseau d'Afrique de l'Ouest qui dispose de relais dans toute la région. Le relais sénégalais pour le WADDHN est le directeur du bureau d'*Amnesty International* au Sénégal, et il utilise sa position pour travailler au nom des DDH. Le WADDHN a un statut d'observateur auprès de la CADHP, et est membre du comité de direction du forum des ONG a l'ACHPE. Il est aussi membre de *HRC Network*. La stratégie du WADDHN se fonde sur la coopération avec des représentants diplomatiques, des ministères étrangers, des INDH, et des mécanismes des droits humains régionaux et internationaux pour créer un espace de travail sûr pour les DDH.

Focalisation sur les DDH locaux

Le travail de la MRU-CSO est bien documenté dans ce rapport. La MRU-CSO rassemble des activistes, des communautés, et des peuples autochtones dans huit des quinze pays d'Afrique de l'Ouest affectés par les opérations des entreprises transnationales. La plateforme de la MRU-CSO renforce la collaboration pour forcer les entreprises et les gouvernements à assumer la responsabilité de leurs actes, et pour partager les expériences des communautés sur la manière dont leurs membres sont affectés par les projets de développement des gouvernements et les investissements directs des multinationales. Elle a été créée en septembre 2012 par quatre DDH du Liberia, de Sierra Leone, de Côte d'Ivoire et de Guinée[88]. Plus tard le réseau s'est agrandi à cinq autres pays : le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Niger. Depuis 2012, la plateforme de

[81] http://www.cDESCa.org/

[82] À ce jour, il y a 123 organisations membres de l'ACA qui proviennent de 31 pays africains.

[83] http://www.africancourtcoalition.org/index.php?lang=en

[84] https://www.ianra.org/

[85] https://www.globallandalliance.org/about

[86] https://hrcnet.nic.in/HRCNet/public/Home.aspx

[87] https://rightsindevelopment.org/about/

[88] Alfred Brownell, Green Advocates International Liberia, Abu Brima, Executive Director of the Network Movement for Justice and Development (NMJD), Sierra Leone; Michel Yoboue, Executive Director, Group for Research and Advocacy on Extractive Industries (GRPIE), Côte d'Ivoire et Kabinet Sesay, alors directeur exécutif du Center for Commerce, and International Development (CECIDE), Guinée.

la MRU-CSO a organisé deux « forums des peuples » qui ont rassemblé des membres de communautés autochtones et des groupes de la société civile. En 2016, le forum a eu lieu au Liberia, et en 2019 en Sierra Leone – avec des participants venus de huit pays différents (Sierra Leone, Liberia, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria, et Niger).

PILIWA est une autre coalition régionale active qui comprend des avocats qui travaillent sur les droits humains dans la région[89]. Associés à ACA (*Alternatives for Community Action*), ils collaborent avec les communautés pour défendre leurs droits et poursuivre leur propre vision du développement contre la destruction qui découle de l'exploitation des ressources par les investissements étrangers. PILIWA fournit une aide juridique aux communautés qui sont les premières victimes des abus corporatistes en utilisant le droit national et international pour obliger les gouvernements et les entreprises à assumer leurs responsabilités. PILIWA a représenté et défendu plusieurs communautés devant les tribunaux en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Guinée, et au niveau régional devant la cour de justice de la CEDEAO. PILIWA a aussi utilisé le mécanisme de dépôt de plainte non-judiciaire du CAO (*Compliance Advisory Ombudsmen*) de l'IFC (*International Finance Corporations*).

Focalisation sur les Femmes DDH
Natural Resource Women Platform (NRWP) et *Women on Mining and Extractive* (WoME) sont deux coalitions qui soutiennent les femmes dans tous leurs combats, y compris les femmes DDH et les droits des femmes dans le secteur minier, dans le développement, ainsi que lors du processus de relocalisation en général. Elles essayent de sensibiliser aux problèmes et militent au nom de et pour les femmes. Ces deux coalitions font entendre la voix des femmes et tous les problèmes auxquels elles doivent faire face.

Des organisations communautaires au Ghana, au Liberia, au Nigeria, et en Sierra Leone sont membres de l'Alliance Internationale des Ressources Naturelles en Afrique. L'Alliance Internationale met en contact des organisations similaires à travers la région et les aide à développer une loi type sur l'exploitation minière en Afrique.

Le Centre pour les Droits Économiques, Sociaux et Culturels en Afrique (CDESCA) a été fondé en 2010 avec l'intention d'harmoniser les lois régionales et internationales sur les droits humains avec les réformes et les stratégies nationales. L'organisation contribue aux DESC en Afrique à travers des recherches, du militantisme, et des programmes locaux d'émancipation ; en plus de surveiller la conformité des États dans la mise en œuvre des DESC. Plusieurs des DDH liés à cette coalition pensent que leur recherche et leurs actions sont particulièrement utiles.
La mission principale du Centre pour les Droits Économiques et Sociaux (CESR) et de mettre en œuvre des techniques de surveillance du respect des droits qui combine des analyses socio-économiques, juridiques, et qualitatives afin de développer des stratégies concrètes pour faire changer les choses et améliorer le statut des droits économiques et sociaux. Bien qu'il s'agisse d'un petit réseau, ils ont mis en place des projets au Liberia, au Nigeria et au Ghana. Il existe un cadre « Résultats, Efforts Stratégiques, Ressources, et Évaluation » (OPERA - *Outcome, Policy Efforts, Resources, Assessment*) qui permet l'analyse croisée des résultats, des stratégies et des ressources pour obtenir une idée

[89] ACA est basé au Ghana; Le *Center for Public Interest Law* (CEPIL), au Ghana également ; *Environmental Rights Action (Friends of the Earth Nigeria)* est basé au Nigeria et *Green Advocates* au Liberia.

bien plus précise de ce que chaque État fait pour promouvoir le respect de droits spécifiques. Ils essayent de trouver l'origine des carences économiques et sociales et des inégalités et les font remonter aux actions/omissions de l'État, pour argumenter qu'il s'agit d'injustices qui constituent une violation des droits humains. Le cadre OPERA et son application concrète ont permis de tirer des leçons de ce qui se passe dans certains pays et contextes spécifiques[90].

HRCnet a été établi en 2006 pour améliorer la collaboration avec le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) de l'ONU, et renforcer l'impact et l'influence du CDH sur le terrain. Depuis, les membres de HRCnet travaillent de manière coordonnée et solidaire, et ont grandement contribué aux mécanismes et aux résultats du CDH, dont certaines de ses initiatives les plus importantes. Les membres de HRCnet ont contribué à façonner les débats et ont fait des propositions influentes de politiques à tenir et de stratégies à adopter sur la situations des pays, des thèmes spécifiques, et des problèmes institutionnels.

HRCnet a aidé à la libération de DDH en détention, ainsi qu'à faciliter l'intégration des DDH au sein du système des droits humains international et de sa capacité à influencer les gouvernements. Ses membres ont aidé à la coordination et à la collaboration entre les ONG régionales et internationales. Ils ont promu la prise de responsabilité en essayant de mettre sur pied des commissions d'enquête ou d'autres procédures d'experts indépendants pour enquêter et lutter contre l'impunité en cas de violations flagrantes des droits humains. Enfin, ils participent à la surveillance et aident à documenter ces abus grâce à la mise en place de nouvelles Procédures Spéciales ou d'autres mécanismes. Les membres de HRCnet appartiennent à 16 ONG, dont des coalitions internationales qui travaillent dans toute la région. L'Afrique de l'Ouest y est représentée grâce au « Centre Africain pour la Démocratie et l'Étude des Droits Humains » en Gambie et le « Réseaux des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest » au Togo.[91] Aucun des DDH n'a explicitement mentionné HRCnet.

5.6 Niveau International

Des recours officiels et officieux existent au niveau international. Ils sont principalement accessibles aux DDH nationaux.

5.6.1. Officiel

Au niveau international, il existe des recours officiels mais non-juridiques, comme l'Organisation de Développement et de Coopération Économiques (OCDE ou *OECD* en anglais), et la procédure CAO. On mentionnera également l'ONU à travers le Conseil des Droits de l'Homme (HRC) et la procédure d'Evaluation Périodique Universelle (EPR).

Plaintes à l'OCDE

Tous les gouvernements qui adhèrent aux recommandations de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont requis d'instituer un « point de contact national » (PCN)

[90] Certains de ces documents sont disponibles séparément sur le site du CESR, d'autres sont partagés lors d'évènements spécifiques. Voir: https://www.cesr.org/opera-houseopera-stories

[91] https://www.BHCDH.org/Documents/Publications/BHCDHreport2019.pdf p.223

pour recueillir les plaintes des communautés ou des travailleurs victimes des activités industrielles. « OECD Watch » aide la société civil, les individus et les communautés victimes du comportement irresponsable des entreprises à comprendre et à utiliser le mécanisme de dépôt de plainte pour lancer un recours et obliger les corporations à assumer leurs responsabilités.

Récemment, au Nigeria, une association communautaire soutenue par ACA et Chima Williams & Associates (CWA) a porté plainte contre une entreprise italienne devant le PCN de l'Italie auprès de l'OCDE en 2019, avec le soutien de la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH)[92].

Tous les DDH qui se saisissent du combat contre les activités nocives des entreprises sont particulièrement à risque, ce qui rend le rôle du point de contact national (PCN) de l'OCDE vital pour leur protection. L'OCDE, les gouvernements et les PCN ont joint leurs efforts pour prévenir et répondre aux risques de représailles[93]. Les PCN peuvent agir en demandant le soutien des ambassades pour identifier les risques qui menacent les DDH qui portent plainte. Ils peuvent organiser des médiations dans un pays tiers pour limiter les risques pour les DDH et inviter des ONG à parler des risques de représailles lors de réunions qui rassemblent tous les acteurs du conflit[94]. « OECD Watch » propose d'autres mesures à prendre par les DDH s'ils sont victimes de représailles pour avoir déposé une plainte[95.] Le « Groupe de Travail du Mécanisme de Responsabilisation Indépendante sur les Représailles » (IAMWGR) a également demandé l'instauration d'une « boite à outils contre les représailles[96] ».

Le CAO de la Société Financière Internationale (IFC)
La Société Financière Internationale (IFC) est une organisation affiliée à la Banque Mondiale, la plus grande institution mondiale qui s'occupe du secteur privé dans les pays en développement. Les entreprises sous l'égide de l'IFC se doivent de respecter les lois des pays dans lesquels elles travaillent. Actuellement, des communautés de cinq pays d'Afrique de l'Ouest ont lancé une procédure auprès du CAO : le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, et le Togo[97]. Cependant, un DDH a pointé du doigt que pour que les entreprises soient sanctionnées par cette procédure, il faut que les gouvernements et les sociétés fassent partie de l'IFC. Selon un DDH : « Certaines entreprises font partie de l'IFC, mais d'autres non. On peut travailler avec celles qui en font partie, mais les autres sont un problème. »

La Table Ronde pour une Huile de Palme Durable (RSPO)
La Table Ronde pour une Huile de Palme Durable (RSPO) est un autre mécanisme efficace pour s'attaquer aux problèmes. La RSPO a développé un ensemble de critères sociaux et environnementaux auxquels les compagnies doivent souscrire afin de produire une Huile de Palme Certifiée Durable (CSPO). Quand ses principes sont appliqués, ils aident à minimiser l'impact négative de la culture de l'huile de palme sur l'environnement

[92] La FIDH utilise aussi, autant que possible, d'autres mécanismes comme la procédure de médiation de l'OCDE quand une société ne respecte pas ses règles. La FIDH est membre d'OECD Watch et a participé à de nombreuses recommandations pour améliorer le rôle des PCN. Aux niveaux national, régional, et international, elle continue d'aider les victimes à obtenir réparation auprès de la justice.
[93] http://independentaccountabilitymechanism.net/ocrp002p.nsf/0/ce43d67170fcd8f3482583a20026ab13/$file/guide_for_iams_on_measures_to_address_the_risk_of_reprisals_in_complaints_management_february_2019.pdf
[94] Ibid
[95] https://www.oecdwatch.org/wp-content/uploads/sites/8/2019/06/Reprisals-PCN-system.pdf
[96] https://www.oecdwatch.org/wp-content/uploads/sites/8/2019/06/Reprisals-PCN-system.pdf
[97] http://www.cao-ombudsman.org/

et les communautés. La RSPO comprend plus de 4 000 membres au niveau mondial et représente des chaînons de la chaine de production de l'huile de palme qui se sont engagés à produire et à utiliser une huile de palme durable certifiée par la RSPO[98].

L'ONU, le CDH et l'UPR

Les agences de l'ONU sont largement considérées comme des partenaires stratégiques. Celles que les DDH ont le plus mentionnées sont l'UNDP et le BHCDH[99]. Contrairement à l'UNDP, qui est présente dans chaque pays, le BHCDH est seulement présent au Liberia, en Guinée, en Mauritanie et possède un bureau régional au Sénégal. En Guinée-Bissau, l'ONCHR participe à la mission de maintien de la paix, et le Nigeria possède un conseiller aux droits humains. Le tableau 16 fournit une vision d'ensemble des mécanismes de l'ONU que le BHCDH utilise avec les DDH aux niveaux national, régional et international. On commentera ces différents mécanismes ci-dessous.

Tableau 16: Mécanismes de l'ONU

Mécanisme de l'ONU	Travail pour la protection des DDH, des terres et de l'environnement
Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU	Le Conseil des Droits Humains comprend 47 États Membres qui se rencontrent au moins trois fois par an à Genève. Il a pour mission de renforcer la promotion et la protection des droits humains au niveau mondial, et de s'occuper des violations des droits et des situations préoccupantes, dont les menaces à l'encontre des DDH.
Évaluation Périodique Universelle	L'Évaluation Périodique Universelle (EPR) concerne tous les pays et tous les droits humains. Une procédure a lieu pour chaque pays tous les 5 ans, et les organisations de la société civile peuvent y participer officiellement en soumettant des rapports qui sont compilés par le BHCDH et publiés en amont de la procédure – elles peuvent également faire du lobbying auprès des délégations en leur suggérant des questions à poser et des recommandations à faire.
Les Procédures Spéciales du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU	Les Procédures Spéciales du Conseil des Droits de l'Homme sont des experts des droits humains indépendants qui ont une mission de rapport et de conseil sur un thème ou un pays spécifique. Le système des Procédures Spéciales est un élément central de la machine de l'ONU, et couvre tous les droits : civils, culturels, économiques, politiques, et sociaux. Au 1er août 2017, il y avait 44 Rapporteurs Spéciaux thématiques qui travaillaient sur la situation des DDH, nommés en 2020, et 12 mandats sur des pays spécifiques, dont le Mali.[100]
Organes conventionnels	Les organes conventionnels sont des comités internationaux d'experts indépendants qui surveillent la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits humains par les partis gouvernementaux. http://www.ishr.ch/sites/default/files/documents/ishr_simpleguide_eng_final_fina

[98] Le RSPO réunit les acteurs de 7 secteurs de l'industrie d'huile de palme : producteurs, représentants, fabricants de biens de consommation, vendeurs, banques/investisseurs, et organisations environnementales et non-gouvernementales pour développer des standards globaux pour une huile de palme durable. Voir : https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/the-complaints-system-of-the-roundtable-on-sustainable-palm-oil-rspo/
Voir aussi : https://thepalmscribe.id/rspos-grievance-mechanism-provides-checks-balances-for-stakeholders/ See: https://pubs.iied.org/12584IIED/ et : https://www.DESC-net.org/caselaw/2020/bloteh-v-golden-veroleum-liberia-appeals-panel-roundtable-sustainable-palm-oil

[99] Sur le travail du BHCDH: https://www.BHCDH.org/EN/Countries/Pages/WorkInField.aspx

[100] Avec le soutien du BHCDH, les procédures spéciales organisent des visites des pays ; s'impliquent dans des affaires individuelles ou plus larges en envoyant des rapports aux États dans lesquels ils portent les violations présumées à leur attention ; ils organisent des expertises, contribuent au développement des standards internationaux pour les droits humains, militent, et fournissent une aide au conseil technique. Les procédures spéciales font l'objet d'un rapport annuel au CDH, et souvent leurs missions rapportent aussi à l'Assemblé Générale. Leurs tâches sont définis au cours des procédures qui créent ou étendent leurs missions.

	l_dec15.pdf

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a reconnu l'importance de la protection des DDH environnementaux. Le PNUE est présent en Côte d'Ivoire[101].

Le PNUE et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont récemment signé un accord pour renforcer les mesures de surveillance et de protection des DDH[102]. Le PNUE a développé une politique de soutien des DDH environnementaux qui inclut plusieurs mesures.

Récemment, l'ONU a reconnu que certains DDH risquent d'être victimes de représailles s'ils utilisent ses procédures. Pour lutter contre ce risque, le Secrétaire Général a demandé à l'Assistant Secrétaire Général de « recevoir, de prendre en considération et de répondre aux accusations d'intimidation et de représailles contre des DDH ou d'autres acteurs de la société civile impliqués avec l'ONU[103] ». À ce jour, on ne sait pas vraiment à quelle point cette stratégie a été utile pour protéger les individus. Cependant, d'autres organes conventionnels ont reconnu le besoin de s'attaquer aux représailles qui menacent les DDH qui lancent des procédures, et ils ont créé des rapporteurs dédiés à ce problème[104].

L'Évaluation Périodique Universelle (EPU) du CDH de l'ONU concerne tous les États membres de l'ONU. C'est une procédure très utile[105]. De nombreux DDH nationaux interviewés pour ce projet s'impliquent régulièrement dans l'EPU. Les DDH locaux ont confirmé la protection que leur a apporté l'EPU au Nigeria (2018), au Togo (2016), et en Mauritanie (2019)[106]. Permettre aux DDH d'Afrique de L'Ouest de communiquer et d'interagir avec des institutions internationales telles que l'ONU et l'Union Européenne peut jouer un rôle très important pour la protection de leurs droits – notamment parce que cela leur permet d'être mieux informés de leurs droits. S'impliquer dans l'EPU de l'ONU leur a permis de faire remonter leurs inquiétudes sur le manque de protection des DDH en Afrique de l'Ouest.

Ils ont aussi mentionné l'importance d'être en contact avec le Rapporteur Spécial sur la situation des DDH, le Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones[107], et d'autres procédures spéciales. Ces dernières années, le Rapporteur Spécial sur la situation des DDH ne s'est jamais déplacé dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Tous les

[101] https://www.unenvironment.org/explore-topics/environmental-rights-and-governance/what-we-do/advancing-environmental-rights/uneps

[102] https://news.un.org/en/story/2019/08/1044361

[103] Conférence de presse du Secrétaire Général de l'ONU, Geneva, 2016, disponible à : un.org.au/2016/10/04/the-united- nations-secretary-general-press-conference-geneva-3-october-2016/2/f

[104] Pour plus d'informations, voir le site de l'ISHR: www.ishr.ch/sites/default/files/article/files/ishr_reprisals_handbook_web.pdf , dont: Directives sur l'intimidation et les représailles (" Directives de San José "), HRI/MC/2015/6 et les coprs qui ont adopté ces procédures: Commission contre la torture, Déclaration de la Commission contre la torture, adopté lors de sa 51e session (28 octobre–22 novvembre 2013), UN Doc. CAT/C/51/3 (2013); Commission sur les disparitions forcées, UN Doc. CED/C/1 (2012); Commission sur les droits des personnes en situation de handicap, Directives sur la participation des personnes en situation de handicap, UN Doc. CRPD/C/11/2 (2014).

[105] Les informations officielles sur l'EPU et les dates importantes sont ici : https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx
Plus d'informations sur l'EPU : https://www.upr-info.org/en

[106] https://www.frontlinedefenders.org/en/upr-reports

[107] https://www.BHCDH.org/EN/Issues/IPeoples/SRIndigenousPeoples/Pages/SRIPeoplesIndex.aspx

regards étaient tournés vers l'Amérique Latine et les Philippines. En 2020, l'ancienne directrice de *Front Line Defenders*, Mary Lawlor, a été nommée au poste de Rapporteure Spéciale sur la situation des DDH[108].

Officieux

Les mesures de soutien aux DDH sont diverses. Le tableau ci-dessous les séparent en trois catégories.

Tableau 16: soutiens fournis par les financeurs pour les mesures de protection

Mesures de soutien matériel direct	Indirect	Programmes de soutien
Personnel: agents de sécurité	Soutien psycho-social et soutien à la formation	Programmes de financement
Infrastructures physiques comme des murs ou des barrières	Soutien au développement des compétences pour les organisations	Aide juridique
Développement d'un plan de sûreté et sécurisation des données	Réseautage, conférences	Conseils juridiques stratégiques
Relocalisation d'urgence		Formation aux procédures

Vision d'ensemble des types de soutien

Les soutiens directs et matériels sous la forme d'agents de sécurité et de sécurisation des données sont les soutiens les plus concrets offerts par les financeurs. Viennent ensuite les soutiens immatériels à travers des formations et des aides au développement des compétences, des opportunités de réseautage qui peuvent amener des individus à Genève pour l'EPU, ou encore la participation de certains groupes de financement à des réunions régionales ou internationales. Viennent enfin les programmes de soutien qui prennent la forme de bourses d'aide à la relocalisation, d'aide juridique, de litiges stratégiques , et de formations. Les ONG et d'autres partenaires internationaux soutiennent aussi les DDH en leur offrant divers types de recours, que nous évoquons ci-dessous.

ONG internationales

Les organisations internationales telles que *Amnesty International, Human Rights Watch, Oxfam, ISHR, FIDH, Frontline Defenders, Global Witness*, et *ACA* jouent un grand rôle dans la protection des DDH nationaux et l'amélioration du soutien et de la protection des DDH locaux et de leurs communautés. Ils les soutiennent directement grâce à des bourses pour la relocalisation d'urgence. Ils leur offrent également de l'aide juridique, des stratégies juridiques, plus de visibilité, une aide au développement des compétences et des ressources de formation. Le tableau 18 résume les soutiens offert par ces institutions.

[108] Mary Lawlor est l'ancienne directrice de *Frontline Defenders*.

Tableau 18: Exemples d'organisations et de réseaux qui soutiennent et protègent les DDH

Institution	Bourses de relocalisation d'urgence	Bourses/ Aides financières	Développement de compétences, réunions	Mobilisation et actions d'urgence	Litiges stratégiques	Aide Juridique	Autre
DDH locaux de 1ère ligne	Oui		Oui	Oui			
Protection Internationale de l'UE	Oui		Oui				
FIDH[109] [110]	Oui		Oui		Oui		
ISHR	Oui		Oui	Oui	Oui		
Freedom House				Oui			
Amnesty International			Oui	Oui	Oui		
Oxfam							
Human Rights Watch				Oui			
ACA	.		Oui		Oui	Oui	Oui
Natural Justice		Bénin and Guinée			Oui, Bénin et Sénégal		
Lifeline Embattled CSO Assistance Fund	Oui	Oui					

Types de soutien pour les DDH

Comme on le voit dans le tableau, le soutien des partenaires de développement, des ONG internationales et des coalitions prend principalement la forme de bourses pour soutenir le financement, la relocalisation, la résilience, la formation, la mobilisation et les actions urgentes, les litiges stratégiques et les aides juridiques.

Soutien d'urgence: Les fonds d'urgence qui permettent de financer les relocalisations constituent l'une des mesures d'aide les plus directes. Ces fonds sont principalement gérés par le fond de soutien « embattled CSO » de *Lifeline*, qui inclut deux financeurs publics et deux donateurs privés. Lifeline fournit des aides financières d'urgence à des organisations de la société civile (les « CSO ») menacées ou attaquée, ainsi que des mobilisations d'urgence et des « bourses de résilience » pour soutenir les CSO victimes d'attaques contre l'espace civique[111].

Un autre exemple : la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), sous l'égide de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains, fournit un soutien matériel d'urgence aux DDH à risques qui travaillent dans les conditions les plus difficiles[112]. Qui plus est, la FIDH gère un fond de soutien pour renforcer les compétences

[109] https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders

[110] La FIDH joue un rôle central dans le développement d'un système inter-gouvernemental de DDH. Elle a contribué aux négociations qui ont mené à l'adoption de la Déclaration de l'ONU sur les DDH en 1998. Depuis lors, plusieurs mécanismes de défense des DDH ont été créés au sein de différentes organisations inter-gouvernementales : en 2008, à travers son Observatoire, la FIDH a organisé sa première réunion pour rassembler toutes les organisations inter-gouvernementales équipées d'outils et de procédures pour défendre les DDH – dans le but c'améliorer la coordination et l'efficacité de ces mécanismes protecteurs.

[111] https://www.csolifeline.org/

[112] Click here for more information.

et les moyens des DDH et des organisations locales pour prévenir et répondre aux projets de développement qui affectent négativement la situation des DDH[113] . La FIDH soutient directement 11 organisation en Afrique de l'Ouest. En 2016, BROT a financé une évaluation du travail de la FIDH dans sa capacité à renforcer les moyens d'action locaux et globaux des ONG des droits humains, notamment en ce qui concerne les abus des entreprises. L'enquête a salué « la qualité du travail [de la FIDH], sa rigueur, son équité et son impartialité ; sa visibilité et sa présence à tous les niveaux ; un engagement actif et permanent auprès de la société civile et d'autres acteurs clés ; des connaissances remarquables et un attirail de procédures techniques peu commun ; une présence vigoureuse à Bruxelles ; un courage indéniable face aux sujets difficiles ; une implication constructive[114] ».

Formation et développement des compétences

Les DDH ont souligné le soutien à la formation et au développement des compétences qu'ils reçoivent de l'ISHR et de *Frontline Defenders*. L'ISHR est intervenu auprès de différents pays pour les aider à développer une loi type sur la protection des DDH. D'autres défenseurs ont mentionné la formation dont ils bénéficient pour les aider à utiliser les procédures spéciales de l'ONU. Les DDH affirment l'efficacité et la pertinence de l'ISHR, et la plupart de ceux que nous avons interviewés ont exprimé leur soutien à la loi type.

Une évaluation des programmes de formation de l'ISHR a remarqué, en 2019, l'efficacité de son programme emblématique pour la formation des défenseurs des droits humains (DDHAP). L'ISHR a été reconnue pour son travail sur la loi type dans deux autres évaluations. L'une d'entre elle remarque « des résultats impressionnants dont la Loi Type pour la Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains, que plusieurs pays ont adoptée en l'adaptant à leur contexte national – ou sont en train de le faire. En conséquence, les organisations nationales et les individus se retrouvent dotés d'un outil puissant pour protéger et renforcer le règne de la loi, et pour protéger les DDH[115]. » l'ISHR a aussi connu beaucoup de succès dans le renforcement des standards et dans le développement des outils qui influent sur le travail des DDH[116].

Mobilisation et actions d'urgence

Les DDH ont remarqué que leur travail de mobilisation était renforcé par les organisations telles qu'*Amnesty International* ou *Human Rights Watch*. Un DDH de Sierra Leone nous a raconté que leur travail sur les violations des droits humains commises par une entreprise de diamants avait bénéficié des rapports qu'*Amnesty International* était aussi en train de développer sur le même sujet. *Amnesty International, Frontline Defenders*, et d'autres acteurs internationaux lancent régulièrement des campagnes médiatiques pour promouvoir des actions d'urgence lorsqu'un DDH est en danger. Ces actions d'urgence sont accompagnées de campagnes qui ciblent les gouvernements, pour faire pression sur eux et les encourager à réagir. Ces campagnes sont en général incroyablement efficaces pour accroitre la visibilité médiatique des risques qui menacent les DDH.

---

[113] Pour plus d'iformations : https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/financial-support/support-fund-to-enhance-the-capacity-of-local-human-rights-defenders

[114] https://um.fi/documents/384998/0/REVIEW_Human_Rights_Advocacy_of_INGOs_2020.pdf p. 87

[115] ISHR: An Evaluation Cartner, Holly, mai 2017.

[116]https://um.fi/documents/384998/0/REVIEW_Human_Rights_Advocacy_of_INGOs_2020.pdf

Quelques DDH étaient plus critiques, et ont remarqué que les organisations comme *Amnesty International, Green Peace, Human Rights Watch*, et d'autres organisations internationales de droits humains et environnementaux devraient fournir plus directement leur aide à des réseaux régionaux ou nationaux (aides techniques et financières, soutien au développement des compétences) – afin d'assurer la viabilité sur le long terme du travail pour ces droits dans la région. Ce serait plus efficace que d'installer leurs propres bureaux régionaux ou nationaux dans la région.

Conclusions

La Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme et les législations ultérieures rendent les gouvernements responsables de la protection des DDH dans l'exercice de leur travail. Cependant, non seulement les gouvernements échouent à protéger les DDH et les DDH locaux, mais ils violent eux-mêmes leurs droits, en prenant le parti des multinationales ou d'autres acteurs non gouvernementaux plutôt que celui de leurs propres citoyens.

Sans la protection des gouvernements, les DDH de première ligne – et surtout les DDH locaux – sont particulièrement vulnérables et risquent de perdre leurs terres, leurs moyens de subsistance, voir leurs vies. Les DDH nationaux, grâce à leurs contacts et à leur expérience, ont un rôle important à jouer pour protéger les DDH locaux, qui sont majoritairement inconnus en dehors de leurs communautés et de leurs villages. Les DDH locaux sont en général livrés à eux-mêmes pour assurer leur propre protection, et utilisent les stratégies qui leur sont disponibles localement plutôt que de s'en remettre à des soutiens extérieurs. Au final, notre objectif est d'accroitre la protection des DDH en utilisant à la fois des recours officiels et officieux.

Les recours disponibles aux niveaux communautaire, national, régional et international sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 Résumé des recours disponibles aux niveaux communautaire, national, régional et international

Niveau	Officiel	Officieux
Individuel		.Évaluation des risques personnels
Organisationnel	.Agents de sécurité	.Évaluation des risques organisationnels
Communautaire	.Cours des juges de paix .Assistants juridiques	.Actions au niveau de la communauté .Utilisation des traditions, rituels et tabous des cultures locales pour déstabiliser .Partage d'expérience et réseautage .Développement de protocoles de protection au sein de la communauté .Se rapprocher de fonctionnaires

Niveau	Officiel	Officieux
		locaux
National	.Développement de stratégie .Analyse ESIA .Créer, réviser, amender et abroger les lois .Création d'une loi type spécifique à chaque contexte .Mise en œuvre de la loi .Surveillance de la loi .Signature de lois internationales .Amener des dossiers devant les cours nationales .Institutions nationales de droits humains	.Coalitions et réseaux aux niveaux national, régional et international .Se rapprocher d'institutions gouvernementales .Aide juridique pour aider les membres de la communauté ou les éduquer sur leurs droits .Utilisation des médias pour donner de la visibilité aux problèmes et aux luttes
Régional	.Amener des dossiers devant la cour de justice de la CEDEAO	.Faire partie de coalitions régionales et travailler avec elles
Panafrican	.Commission Africain des Droits de l'Homme et des Peuples .Cour de Justice Africaine et des Droits de l'Homme	
International	OCDE .CAO .RSPO .Mécanismes de l'ONU	.ONG internationales qui fournissent des bourses pour les relocalisations et des formations pour gagner en compétence, des actions militantes urgentes, une aide juridique, et de la visibilité

On remarque l'importance pour les DDH de prendre des précautions individuelles pour se protéger eux-mêmes : agir de manière stratégique et avec intégrité, faire profil bas, se rapprocher de personnes clés au sein des gouvernements, et se cacher lorsque la situation devient trop risquée.

Au niveau communautaire, les recours incluent les cours des juges de paix et des chefs suprêmes, et l'utilisation des traditions culturelles. Au niveau national, les stratégies disponibles incluent 1) l'examen, la création et la surveillance de politiques favorables aux droits humains, 2) de s'assurer que le cadre légal qui protège les DDH est assez fort, 3) d'amener des dossiers devant les tribunaux nationaux, 4) de travailler aux côtés des institutions nationales des droits humains. Les coalitions nationales rassemblent les ONG de différents pays pour travailler ensemble au profit de la justice et de la responsabilisation. Au niveaux régional et panafricain, on trouve des recours comme la cour de justice de la CEDEAO et les institutions panafricaines, dont la Cour Africaine et la Commission Africaine.

Au niveau international, l'ONU, des partenaires de développement, et d'autres ONG internationales offrent des opportunités de soutien à travers leur financement de

mobilisations ou de campagnes médiatiques, qui concernent beaucoup plus les DDH nationaux que les DDH locaux populaire.

Annexes

Annexe 1: Recommandations stratégiques et juridiques

Contexte

Les défenseur(e)s des droits humains (DDH) sont des personnes qui agissent pour protéger les droits humains[117] – les droits civiques et politiques comme la liberté de parole ou le droit à la vie, mais aussi les droits souvent définis comme droits économiques, sociaux et culturels, comme le droit au logement et à la santé publique[118]. Les DDH travaillent aussi sur les problèmes environnementaux tels que le changement climatique, l'accès à l'eau, et les droits territoriaux. L'environnement est essentiel à la survie, et sa destruction découle souvent de la violation d'autres droits humains. Les DDH travaillent souvent pour protéger les droits de populations spécifiques, telles que les communautés autochtones ou les femmes.
Entre 2016 et 2020, 386 des 3 619 violations contre les DDH qui ont été rapportées dans le monde étaient liées à la terre et aux droits environnementaux ; et 105 personnes travaillaient pour protéger les droits des peuples autochtones[119]. Ceux qui défendent les droits environnementaux et des peuples autochtones travaillent dans la branche la plus dangereuse de la protection des droits de l'homme, car beaucoup de ces violences sont commises pour « les profits que génère l'exploitation des ressources naturelles », qui sont souvent « combinés avec une corruption omniprésente, des gouvernements faibles, et une pauvreté systémique[120] . »

La situation de chaque DDH est unique, et les risques auxquels ils font face dépendent de facteurs identitaires[121]. Leurs relations familiales, leur genre, leur classe, leur ethnicité et leur orientation sexuelle, pour ne donner que quelques exemples, influencent la manière dont ils sont traités[122]. Les DDH peuvent être des journalistes, des avocats, des activistes, des jeunes, des ONG, mais ils peuvent aussi être le propriétaire de la boutique au coin de la rue.

Le travail des DDH autour du monde est essentiel pour provoquer le changement social, prévenir les violations des droits humains, et s'assurer que les responsables des abus qui n'ont pas pu être évités assument la responsabilité de leurs actes. Les DDH mettent leurs vies en jeu au nom de la justice. Ils font face à la détention, aux arrestations, aux procès, aux attaques physiques et verbales, aux menaces, aux effractions, à la torture, aux interrogatoires, aux campagnes de dénigrement, aux interdictions de voyager, aux violences sexuelles, aux disparitions forcées, au meurtre, etc[123]. Bien que ce rapport se concentre sur les obstacles juridiques qui entravent les DDH qui se battent pour

[117] https://www.BHCDH.org/en/issues/srDDHefenders/pages/defender.aspx
[118] https://www.BHCDH.org/en/issues/srDDHefenders/pages/defender.aspx
[119] https://www.protectdefenders.eu/en/stats.html?yearFilter=all&regionFilter=&countryFilter=#mf
[120] https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p. 7
[121] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.9
[122] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.9
[123] https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p. 11

l'environnement, les terres et les droits humains en Afrique de l'Ouest, ces problèmes existent dans d'autres pays, notamment en Irak, aux USA, et au Chili[124].

Objectif des recommandations stratégiques

Notre objectif est d'évaluer les stratégies et les situations juridiques des DDH locaux populaires en Afrique de l'Ouest, d'en souligner les aspects positifs et négatifs, et de faire des propositions pour soutenir leur travail et aider à améliorer leur protection. Cette partie comporte une analyse des lois, des régulations, des programmes et des politiques qui affectent les DDH et leur travail dans chaque pays. Cette analyse est suivie d'une évaluation des tendances en Afrique de l'Ouest – les tendances positives comme les législations favorables aux DDH et les transitions politiques pacifiques, et les tendances négatives comme la corruption, l'extrémisme, la limitation des droits de réunion et de la liberté de la presse. Elle se conclut avec, en annexe, des recommandations pour la société civile, les gouvernements, le secteur privé et les partenaires de développement pour mieux soutenir les DDH à travers l'Afrique de l'Ouest.

Statut juridique des DDH en Afrique de l'Ouest

La région que l'on désigne comme « l'Afrique de l'Ouest » comprend seize pays : Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, et le Togo. On a inclus la Guinée Équatoriale dans ce rapport. Tous ces pays à l'exception de la Mauritanie et de la Guinée Équatoriale sont membres de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et tombent sous la juridiction de la Cour de la CEDEAO.

Le travail des DDH dépend d'un certain nombre de droits pour pouvoir être effectué dans de bonnes conditions. Quand les gouvernements ou des acteurs non gouvernementaux violent ces droits, ils mettent en danger à la fois les DDH individuels et leur travail – on pense par exemple aux violations de la liberté de la presse, de la liberté d'expression, de réunion et d'association. La plupart de ces droits sont non dérogatoires, ce qui veut dire que d'après les lois internationales, les gouvernements ne sont pas autorisés à les limiter, sous aucun prétexte[125]. De plus, ils sont explicitement mentionnés dans la *Déclaration sur les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme* de l'ONU[126], qui se base sur des normes internationales contraignantes[127].

La liberté d'expression est un droit fondamental, mais qui demeure pourtant controversé dans la région. Il existe des lois qui protègent ces droits, telles que *l'African Union Constitutive Act* de 2000, l'article 9 de la Charte, la *Déclaration sur les Principes de la Liberté d'Expression en Afrique*, de nombreuses résolutions promulguées par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (*Résolution sur la Liberté d'Expression en Afrique* et *Résolution sur la Situation de la Liberté d'Expression en*

[124] https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p. 6-8
[125] https://INDH.BHCDH.org/EN/IHRS/TreatyBodies/Page%20Documents/Core%20Human%20Rights.pdf
[126] https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N99/770/89/PDF/N9977089.pdf?OpenElement
[127] https://undocs.org/en/A/HRC/43/51

Afrique)[128], et la *Loi Type sur l'Accès à l'Information en Afrique*[129]. La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la « Cour Africaine ») a déclaré en 2014 que les peines d'emprisonnement pour diffamation violent le droit à la liberté d'expression[130]. Malgré ces politiques, on constate de nombreux abus à travers la région. Par exemple, en 2015, le Haut-Conseil à la Communication du Burkina-Faso a interdit la diffusion en direct d'évènements politiques en période électorale. En 2015 également, le parlement du Togo a ajouté un nouvel article au code pénal pour sanctionner les fausses informations par des amendes[131].

Le droit de réunion, aussi désigné comme la liberté de rassemblement, est garanti par l'article 21 de la *Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques* (ICCPR), l'article 11 de la *Charte Africaine*, l'article 8 de la *Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples* (La Charte) sur les droits et le bien-être des enfants, et les articles 12, 27, et 28 de la *Charte Africaine de la Démocratie, des Élections, et de la Gouvernance*[132]. Quelques pays ont inclus le droit de réunion dans leurs constitutions, comme l'article 17 de la constitution du Liberia, alors que d'autres pays règlent le problème à travers une législation spécifique, comme la loi *d'Union*, la loi *pour l'Ordre Public* ou la loi *Électoral* au Nigeria[133].

Les gouvernements utilisent les procédures d'enregistrement des ONG et les contraintes budgétaires pour limiter la liberté d'association et empêcher les individus de former des organisations dans la société civile, ou de travailler en groupe. Le droit d'association figure à l'article 20 de la Déclaration Universelle des Droits Humains et à l'article 22 de l'ICCPR[134]. D'après le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la Liberté d'Association, obliger les groupes à s'enregistrer officiellement peut avoir un impact négatif sur les groupes les plus vulnérables, et les États ont une obligation à lever les barrières qui entravent les organisations[135].

D'autres circonstances peuvent affecter la situation des DDH, qu'il s'agisse d'un droit explicitement reconnu ou non. Il peut s'agit du risque terroriste et des extrémismes, de la corruption, et de l'influence des corporations. Toutes ces menaces compliquent le travail des DDH et remettent en cause leur sûreté. Ils peuvent être soumis à des violations de leurs droits, y compris du droit à la vie et à la sécurité, du droit à ne pas être torturé ou arbitrairement détenu (*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, articles 3, 5, et 9 respectivement[136]). Dans de nombreux pays, les lois qui devaient permettre de lutter contre l'extrémisme sont utilisées pour limiter la liberté d'expression, de la presse, de réunion et d'association, parce que la formulation vague et abstraite des lois autorise leur utilisation pour cibler les DDH[137] .

---

[128] Liste complète des exemples: Résolution sur la liberté d'expression, Résolution sur l'adoption de la déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique, Résolution sur la situation de la liberté d'expression en Afrique, Résolution sur la détérioration de la situation de la liberté d'expression et de l'accès à l'information en Afrique, Résolution sur l'abrogation du crime de diffamation en Afrique, et Résolution sur la sécurité des journalistes et des professionnels des médias en Afrique ; Situation des DDH, 2016, p.31.
[129] https://africandefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/StateofDDH2016EnglishFinal-2.pdf p. 31
[130] https://africandefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/StateofDDH2016EnglishFinal-2.pdf p. 31
[131] https://africandefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/StateofDDH2016EnglishFinal-2.pdf p. 38
[132] https://africandefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/StateofDDH2016EnglishFinal-2.pdf p. 15
[133] https://africandefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/StateofDDH2016EnglishFinal-2.pdf p. 20
[134] https://urgentactionfund.org/wp-content/uploads/downloads/2017/12/UAF_UCB_REPORT.WEB-FINAL.pdf p.15
[135] https://urgentactionfund.org/wp-content/uploads/downloads/2017/12/UAF_UCB_REPORT.WEB-FINAL.pdf p.15
[136] https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/
[137] https://urgentactionfund.org/wp-content/uploads/downloads/2017/12/UAF_UCB_REPORT.WEB-FINAL.pdf p.18

Les DDH se retrouvent taxés « d'agents étrangers impliqués dans des activités anti-nationales », « d'agents doubles », « d'ennemis internes », de « terroristes », de « saboteurs de la paix, du développement, ou de l'harmonie sociale[138] ». Les DDH sont poursuivis par les gouvernements lorsqu'ils essayent de leur faire assumer la responsabilité de leurs violations des droits humains, en même temps qu'ils sont la cible de groupes extrémistes parce qu'ils protègent leurs droits, ainsi que ceux de leurs familles. De fait, le travail des DDH est particulièrement important dans les zones de conflits ; ils aident à fournir une aide d'urgence aux populations civiles et à maintenir leur accès aux soins. Ils leur procurent une aide matérielle, médicale, comportementale, un soutien juridique et plus encore[139]. Parce qu'ils remettent en cause la répartition et les intérêts du pouvoir, leur travail en faveur des droits humains provoque le doute sur leurs allégeances et leurs intentions, ce qui les met en danger[140].

La corruption gouvernementale exacerbe les menaces contre les DDH parce qu'elle est responsable d'élections truquées et de l'impunité des criminels. Les élections truquées mènent à la nomination d'acteurs gouvernementaux qui ne soutiennent pas les droits humains, et à la réduction de l'espace civique pour la société civile – en particulier si les DDH dénoncent les élections truquées. L'absence de volonté politique est une des raisons principales qui expliquent l'échec fréquent des initiatives qui visent à mieux protéger les droits humains et leurs défenseurs[141]. Les gouvernements harcèlent les DDH à travers des procédures judiciaires et non judiciaires, des arrestations arbitraires, ou en autorisant les forces de l'ordre à faire usage de force excessive. Les acteurs étatiques « font l'autruche », ce qui autorise les corporations à se lancer dans des projets de développement qui vont contre l'intérêt des communautés et violent les droits humains au nom du profit et de l'exploitation des ressources.

L'impunité dont bénéficient les coupables, par manque de procédures adéquates pour les poursuivre ou par une mauvaise application des lois existantes, encouragent à la multiplication des abus et affaiblit la confiance que les gens accordent à la loi[142]. L'impunité persiste quand personne n'enquête sur les abus. Des ressources ont été créées pour améliorer les enquêtes : le *Manuel pour un Investigation et une Documentation Efficace de la Torture et d'autres Traitement ou Punitions Cruels, Inhumains et Dégradants,* le *Protocole du Minnesota pour l'Investigation de Morts Potentiellement Criminelles*, le *Code de Conduite pour les Fonctionnaires des Forces de l'Ordre*, les *Principes Basiques pour l'Indépendance de la Justice*, et les *Principes Directeurs sur le Rôle des Procureurs*[143].

Malheureusement, à cause d'un manque de surveillance de ces procédures et des abus qui ne sont pas signalés, il est difficile d'enquêter sur les violations des droits humains en Afrique[144]. Cependant, on sait que les défenseur(e)s des terres et de l'environnement, des femmes, et des peuples autochtones figurent parmi les plus vulnérables[145]. Parmi les tentatives internationales de lutter contre ces attaques, mentionnons l'adoption par le

[138] https://undocs.org/en/A/HRC/43/51 p.9
[139] https://undocs.org/en/A/HRC/43/51 p.3
[140] https://undocs.org/en/A/HRC/43/51 p.9
[141] https://undocs.org/en/A/74/159 p.10
[142] https://undocs.org/en/A/74/159 p.3
[143] https://undocs.org/en/A/74/159 p.9
[144] https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/ p.10
[145] https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/ p.10

Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU d'une résolution pour protéger les DDH environnementaux, et la mise en place d'un *Engagement de Tolérance Zéro* pour les gouvernements et les entreprises[146].

Enfin, la CADHP a pris de multiples engagements pour essayer de protéger les DDH. En 1999, avec la *Déclaration de Grande Baie*, elle a affirmé l'importance de la *Déclaration sur les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme* de l'ONU (*Déclaration des Droits et Responsabilités des Individus, des Groupes, et des Organes de la Société pour la Promotion et la Protection des Droits Humains et des Libertés Fondamentales Universellement Reconnus*) et a encouragé les États à appliquer cette déclaration[147]. Quelques années plus tard, en 2003, la *Déclaration de Kigali* a renforcé le soutien de la CADHP à la protection des DDH[148]. L'année suivante elle a adopté sa première résolution sur les DDH, *la Résolution sur la Protection des Défenseur(e)s Africains des Droits de l'Homme*[149], qui a créé le Rapporteur Spécial sur les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme en Afrique. Le Rapporteur Spécial reçoit les plaintes[150]. Parmi les autres résolutions ou déclarations, on trouve le *Protocole de Maputo*, qui soutient la protection des femmes[151], les *Principes Directeurs du Droit à un Procès Équitable et à l'Aide Juridique en Afrique*[152], et la Déclaration sur les Principes de la Liberté d'Expression en Afrique[153]. Une des premières affaires importantes devant la CADHP a été *Ghazi Suleiman contre le Soudan,* qui a affirmé le droit de M. Suleiman à la liberté d'expression, son droit d'exercer son métier de DDH, et reconnu la valeur des DDH pour la société de manière générale[154].

État des lieux des tendances juridiques et politiques autour des DDH par pays

Cette partie s'intéresse aux politiques, aux lois, et aux règles relatives au travail et au traitement des DDH dans chaque pays. On trouvera des recommandations spécifiques à chaque pays en Annexe, établies sur la base des lacunes constatées.

Les informations suivantes ne sont pas une liste exhaustive, mais plutôt un recueil d'exemples et des lois/politiques les plus mentionnées par les DDH. Leur expérience n'est pas souvent documentée, ce qui rend difficile d'évaluer l'ampleur des entraves juridiques qui les affectent. Il peut s'agir de harcèlement, de violations explicites des droits humains, mais parfois les lois peuvent aussi les protéger. Certaines mesures juridiques les privent ouvertement de leurs droits, alors que d'autres prétendent exister à d'autres fins mais finissent par se retourner contre eux. Les lois qui existent pour leur protection souffrent souvent d'un manque de procédures pour garantir leur application, ou les corps responsables de les appliquer sont mal formés et les connaissent mal.

[146] https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/ p.25
[147] https://www.protectioninternational.org/wp-content/uploads/2013/04/Best-Practices-and-Lessons-Learnt.pdf p. 9-10
[148] https://www.protectioninternational.org/wp-content/uploads/2013/04/Best-Practices-and-Lessons-Learnt.pdf p. 10
[149] https://www.protectioninternational.org/wp-content/uploads/2013/04/Best-Practices-and-Lessons-Learnt.pdf p. 10
[150] See https://www.protectioninternational.org/wp-content/uploads/2013/04/Best-Practices-and-Lessons-Learnt.pdf p. 129.
[151] https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/WDDH_IC_Global-Report_2012.pdf p.24
[152] https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/WDDH_IC_Global-Report_2012.pdf p.30
[153] https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/WDDH_IC_Global-Report_2012.pdf p.30
[154] https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/WDDH_IC_Global-Report_2012.pdf p.31

Bénin

Le Bénin était auparavant considéré comme l'une des démocraties les plus stables en Afrique de l'Ouest[155]. Cela a changé avec l'élection du président Patrice Talon en 2016[156]. Deux ans plus tard, il poursuivait ses opposants politiques, et en 2019 il les a tous exclus du parlement grâce à une modification du code électoral de 2018 (loi n ° 2018-31 du 09/03/2018)[157]. Les mois précédant les élections, les manifestations ont été interdites dans certaines zones, et celles qui ont eu lieu ont donné lieu à des violences policières[158]. Le jour de l'élection, l'accès à internet a été coupé, et les manifestants ont été dispersés à coup d'armes à feu[159]. En plus de ces violences policières, les arrestations arbitraires, la torture des suspects, et les privations de nourriture et d'eau pour les prisonniers sont devenues monnaie courante ces dernières années[160]. Tout cela menace le bien-être des DDH et leur droit à la liberté d'expression et de réunion[161].

Les journalistes et les DDH sont aussi persécutés sur la base d'une loi sur le numérique de 2017 (loi n°2017-20) qui autorise le gouvernement à attaquer les journalistes sous couvert de prévenir les fausses informations[162]. Début 2020, 17 personnes ont été poursuivies à cause de cette loi de censure[163] - dont Fassinou Hounkpevi et Ignace Sossou pour avoir parlé, respectivement, du choix d'un ambassadeur et de l'évasion fiscale[164].

Malgré l'omniprésence de la corruption et de ses conséquences sur la société civile, le gouvernements bénéficie généralement d'une immunité qui le protège. L'Autorité nationale de Lutte Contre la Corruption, qui reçoit les plaintes relatives à la corruption, ne dispose d'aucun pouvoir juridique[165]. La Cour pour la Punition des Crimes Économiques et Terroristes, instituée en 2018, est un autre recours qui devait, en théorie, s'occuper des crimes liés à la corruption[166] ; elle est finalement utilisée pour cibler les journalistes et les opposants au pouvoir politique[167]. Enfin, le Bénin dispose d'une commission des droits humains, la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH)[168], bien qu'elle ne soit pas encore complètement en conformité avec les Principes de Paris[169].

En ce qui concerne les recours régionaux et internationaux, le Bénin a récemment informé l'Union Africaine que les citoyens du Bénin et les ONG béninoises ne seraient plus

---

[155] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[156] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[157] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020; https://freedomhouse.org/article/benins-unrest-reflects-broader-worrying-trend-west-africa; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjm3JSK29_sAhWHmOAKHWCcDmIQFjADegQIBBAC&url=http%3A%2F%2Fcoslepi.info%2Fwp-content%2Fuploads%2F2018%2F09%2FMIEUX-COMPRENDRE-LE-CODE-ELECTORAL-DU-BENIN-2018.pdf&usg=AOvVaw3MTMuSK0BQpiuWpFxMWZBt
[158] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[159] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[160] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[161] https://www.amnesty.org/en/countries/africa/benin/report-benin/
[162] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020; https://www.icij.org/investigations/west-africa-leaks/press-freedom-fears-after-west-africa-leaks-reporter-convicted-in-benin/
[163] https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/benin-au-moins-personnes-poursuivies-en-moins-de-deux-ans/
[164] https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/benin-au-moins-personnes-poursuivies-en-moins-de-deux-ans/
[165] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[166] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[167] https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2020
[168] https://www.hrw.org/reports/2001/africa/benin/benin.html
[169] Les Principes de Paris établissent des standards pour les INDH: https://www.BHCDH.org/en/professionalinterest/pages/statusofnationalinstitutions.aspx; https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf

autorisés à chercher recours auprès de la Cour Africaine, le corps judiciaire de l'Union Africaine[170]. Le Bénin est ainsi devenu le premier pays d'Afrique de l'Ouest à retirer à ses citoyens le droit de porter plainte[171]. Le Bénin est toujours soumis à l'autorité de la Cour de justice de la CEDEAO[172]. Il a aussi signé l'*Accord International sur les Droits Civils et Politiques* (ICCPR), l'*Accord International sur les Droits Économiques, sociaux et Culturels (ICDESC),* la *Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discriminations Contre les Femmes (CEDAW),* et la *Convention Contre la Torture (CAT)*[173].

Pour mieux protéger les DDH, le gouvernement du Bénin devrait abroger les lois électorales qui empêchent de facto les autres partis politique de participer aux élections. Ce type de corruption affecte directement et indirectement les DDH qui travaillent dans tous les domaines. Ensuite, le gouvernement béninois devrait modifier la loi sur le numérique qui est utilisée pour censurer les DDH, et la mettre en conformité avec ses obligations relatives aux droits humains. Il faudrait mettre en place un système qui différencie les informations opposées au gouvernement et les informations véritablement fausses. De plus, les procédures anti-corruption devraient êtres améliorées pour être plus efficaces et autoriser la mise en cause des acteurs gouvernementaux, sans mettre en danger la sécurité des DDH.

Recommandations générales:

- ✓ Le gouvernement doit documenter les violations des droits humains, mais c'est peu probable avec le gouvernement actuel.
- ✓ Il faut former les DDH pour renforcer leur capacité à documenter les violations des droits humains.
- ✓ Le gouvernement doit rétablir la possibilité pour les individus et les ONG de porter plainte auprès de la Cour Africaine.
- ✓ Le gouvernement devrait mettre la CBDH en conformité avec les Principes de Paris pour que les DDH disposent d'un recours pour reporter les abus.
- ✓ Il faudrait voter une loi spécifiquement destinée à protéger les DDH, qui disposerait d'une mesure pour garantir sa mise en œuvre, et impliquer la Coalition pour les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme au Bénin dans le processus.

Burkina Faso

Le président Roch Marc Christian Kaboré a gagné les élections en 2015, et a bénéficié d'une transition démocratique pacifique[174]. Le pays devait organiser de nouvelles élections en 2020[175]. Une des plus grandes menaces pour le pays est la montée en force de groupes extrémistes et la réponse sécuritaire du gouvernement à cette violence[176]. Les attaques terroristes de militants islamistes ont sapé le travail que les DDH avaient accompli dans le pays[177].

[170] https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/04/benin-le-retrait-aux-individus-du-droit-de-saisir-la-cour-africaine-est-un-recul-dangereux/
[171] https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/04/benin-le-retrait-aux-individus-du-droit-de-saisir-la-cour-africaine-est-un-recul-dangereux/
[172] https://www.CEDEAO.int/member-states/benin/
[173] http://www.claiminghumanrights.org/benin.html
[174] https://freedomhouse.org/country/burkina-faso/freedom-world/2020
[175] https://www.ndi.org/2020-burkina-faso-presidential-and-legislative-elections
[176] https://freedomhouse.org/article/west-africas-democratic-progress-slipping-away-even-regions-significance-grows-0
[177] https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p.14

En 2017, le pays a voté une loi pour protéger les DDH, un grand pas en avant, bien que la loi ne dispose pas d'une mesure d'application pour garantir cette protection[178]. La loi définit les DDH comme des personnes qui peuvent se décrire ainsi sans s'être préalablement inscrits comme tels, et elle les protège contre les représailles, les arrestations arbitraires, et les exécutions[179]. Mais elle ne procure pas de protection spécifique aux femmes[180]. Certains activistes mettent sur le compte des attaques terroristes des groupes extrémistes le manque d'une mesure de protection et d'application de cette loi[181].

D'autres lois récentes qui visent à lutter contre la menace terroriste grandissante ont des conséquences négatives sur les DDH. Le gouvernement a récemment modifié le code criminel (loi n°025-2018), en 2019, pour limiter la liberté d'expression et de la presse, en réponse aux attaques terroristes ou à la baisse de moral des forces de l'ordre[182]. La loi est suffisamment vague pour pouvoir être utilisée pour limiter l'accès à l'information et censurer les DDH. Certains journalistes ont déjà commencé à s'auto-censurer pour éviter les poursuites[183]. En 2019 également, le gouvernement a étendu l'état d'urgence à de multiples provinces, ce qui l'autorise à y limiter le droit de réunion[184]. Une manifestation à Ouagadougou a été dispersée par les forces de police à l'aide de gaz lacrymogène, et la ville a ensuite interdit une marche organisée par une ONG locale[185]. On sait que la police a aussi l'habitude de pratiquer la détention arbitraire des personnes qu'elle associe aux militants islamistes ou aux attaques terroristes[186].

Le travail des DDH les expose à d'autres risques qui sortent du domaine légal. En 2019, Fahadou Cissé et Hama Balima, deux membres de l'Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina-Faso ont été tués à Yagha alors qu'ils se rendaient à un meeting avec le haut-commissaire de la province de Sebba[187]. Yagha est réputée pour ses conflits relatifs aux mines, entre les compagnies minières, les résidents, et les forces de sécurité[188].

Les DDH burkinabés peuvent porter plainte auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples[189]. Malheureusement, l'accréditation de la commission nationale des droits de l'homme du pays n'a pas été renouvelée depuis 2012[190]. Le pays a signé l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW et le CAT.

Recommandations générales:

[178] https://www.ishr.ch/sites/default/files/documents/loi_protection_des_defenseurs_des_droits_humains_bf.pdf; https://www.ishr.ch/news/burkina-faso-ensure-full-implementation-important-new-law-human-rights-defenders
[179] https://www.ishr.ch/news/burkina-faso-ensure-full-implementation-important-new-law-human-rights-defenders
[180] https://www.ishr.ch/news/burkina-faso-ensure-full-implementation-important-new-law-human-rights-defenders
[181] Voir https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p.14.
[182] https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p.7; https://freedomhouse.org/country/burkina-faso/freedom-world/2020; https://www.refworld.org/docid/3ae6b5cc0.html
[183] https://freedomhouse.org/country/burkina-faso/freedom-world/2020
[184] https://freedomhouse.org/country/burkina-faso/freedom-world/2020
[185] https://freedomhouse.org/country/burkina-faso/freedom-world/2020
[186] https://freedomhouse.org/country/burkina-faso/freedom-world/2020
[187] https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/fahadou-cissé-democratic-youth-organisation-of-burkina-faso-organisation-démocratique-de-la-jeunesse-odj/
[188] https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/fahadou-cissé-democratic-youth-organisation-of-burkina-faso-organisation-démocratique-de-la-jeunesse-odj/
[189] http://www.claiminghumanrights.org/burkinafaso.html?L=0
[190] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.14

- ✓ Le gouvernement doit créer et mettre en œuvre une mesure de protection et d'application pour sa loi sur les DDH.
- ✓ Le gouvernement doit rétablir sa commission sur les droits humains.
- ✓ Le code criminel devrait être modifié ou réinterprété pour clarifier la protection des droits des DDH et de leur liberté de parole et de réunion.
- ✓ La modification des lois et la création de ses mesures de protection devrait impliquer les organisations locales comme la Coalition du Burkina Faso pour les Défenseur(e)s des Droits de l'Homme.

Cap-Vert

Le Cap-Vert est l'une des démocraties les plus stables de la région, notamment au niveau des élections : il existe des lois progressives qui instaurent des quotas relatifs au genre pour les élections, et la création récente d'un Conseil de Prévention de la Corruption(CPC)[191]. Le CPC est censé fonctionner en toute indépendance des procureurs et des enquêteurs[192]. Qui plus est, la constitution garantit la liberté de la presse[193]. Cependant, pendant les élections, la presse ne peut publier d'opinions qui concernent les partis ou les candidats pendant la période qui précède les élections, selon l'article 105 du code électoral[194]. Le droit de réunion,crucial pour les DDH, est également garanti[195]. En 2019, les planteurs de café se sont réunis avec succès pour renégocier leurs dettes et le prix du café[196].

Le Cap-Vert souffre d'un manque de moyens de son système judiciaire, dans lequel les détenus font face à de long délais avant leurs auditions[197]. L'Association du Barreau a lancé un programme d'aide juridique en 2019 pour tenter d'accélérer les procédures[198]. Qui plus est, même si la police fait parfois preuve de force excessive, les abus sont en général reconnus et elle doit en assumer les conséquences[199]. Le Cap-Vert n'a pas de commission de droits humains accréditée par les Principes de Paris[200].Il a signé l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, et le CAT[201], mais pas le protocole de la Cour Africaine[202].

<u>Recommandations générales:</u>

- ✓ Il faudrait avoir des mesures plus fortes pour la protection des DDH.
- ✓ Il faudrait créer une institution nationale des droits humains.

[191] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[192] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[193] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020; https://rsf.org/en/cabo-verde
[194] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[195] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[196] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[197] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[198] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[199] https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2020
[200] Voir https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf
[201] http://www.claiminghumanrights.org/capeverde.html?&L=0
[202] http://www.claiminghumanrights.org/capeverde.html?&L=0

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est encore en train de se remettre de la guerre qui s'est terminée en 2011[203]. L'ancien président a été acquitté par la Cour Criminelle Internationale de crimes contre l'humanité, bien qu'un appel ait été déposé[204]. Les problèmes des DDH découlent principalement de cette période de violence (2000-2011)[205]. En 2018, le président a amnistié 800 personnes pour des crimes commis pendant cette période[206]. L'année précédente, des opposants à l'actuel président Alassane Ouattara ont été condamnés à des peines de prison arbitraires de 30 mois pour leur participation à un rassemblement politique[207].

Les DDH et les journalistes peuvent également être inquiétés s'ils parlent trop. En 2019, le code criminel a été mis à jour pour censurer les médias et criminaliser la publication de fausses informations ou de toute information perçue comme une insulte au président ou au vice-président[208]. La réforme a aussi instauré des peines de prison pour les personnes qui organisent des rassemblements politiques non-déclarés ou interdits, limitant ainsi la liberté de réunion[209]. La police fait preuve de force excessive pour réprimer les rassemblements publics à l'aide de gaz lacrymogène et de canons à eau[210]. Les DDH qui sont arrêtés peuvent ne pas avoir accès à un avocat s'ils ne peuvent pas le payer eux-même, et la détention risque d'être longue en attendant le procès[211]. En 2019, Konan Yao Hubert a été arrêté parce qu'il avait organisé une manifestation pacifique contre l'établissement d'une mine d'or près de sa communauté[212]. Il a été physiquement attaqué au moment de son arrestation parce qu'il s'y est opposé en raison de l'absence de mandat[213]. Huit mois après son arrestation, il a été condamné à 5 ans de prison pour « incitation au désordre public », parmi d'autres accusations[214]. En 2017, six journalistes ont été arrêtés pour avoir documenté des mutineries et ont été détenus pendant deux jours sans pouvoir parler à un avocat[215].

Cependant, on a aussi observé quelques améliorations dans le traitement des DDH. En 2014 le gouvernement a voté une Loi sur la Promotion et la Protection des Défenseur(e)s des Droits de l'Homme[216]. La Côte d'Ivoire est alors devenue le premier pays africain a voter une loi spécifiquement dédiée à la protection des DDH[217]. La loi mentionne même le besoin d'identifier les besoins spécifiques des femmes DDH[218]. Malheureusement, la loi ne contient pas de mesures qui garantissent sa mise en application.

Les INDH manquent de ressources adéquates pour financer leurs actions de manière indépendante[219]. Parmi les autres institutions qui travaillent à la protection des droits

[203] https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2020
[204] https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2020
[205] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.26
[206] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p. 28
[207] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.28
[208] https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2020
[209] https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2020
[210] https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2020
[211] https://freedomhouse.org/country/cote-divoire/freedom-world/2020
[212] https://www.frontlinedefenders.org/en/case/human-rights-defender-konan-yao-hubert-trial
[213] https://www.frontlinedefenders.org/en/case/human-rights-defender-konan-yao-hubert-trial
[214] https://www.frontlinedefenders.org/en/case/human-rights-defender-konan-yao-hubert-trial
[215] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.29
[216] https://www.ishr.ch/news/cote-divoire-new-law-will-strengthen-protection-human-rights-defenders
[217] https://www.ishr.ch/news/cote-divoire-new-law-will-strengthen-protection-human-rights-defenders
[218] https://www.ishr.ch/news/cote-divoire-new-law-will-strengthen-protection-human-rights-defenders
[219] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.27

humains, on trouve l'*Ombudsman,* le Conseil National des Médias, la Haute Autorité sur la Bonne Gouvernance[220]. Malheureusement, en avril 2020, la Côte d'Ivoire s'est retirée de la Cour Africaine lorsqu'elle a ordonné au gouvernement de suspendre son mandat d'arrêt contre Guillaume Soro, un opposant politique[221]. Le pays à cependant ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, et le CAT[222].

Recommandations générales:

- ✓ Le gouvernement devrait fournir des ressources à sa commission des droits de l'homme, et re-joindre la Cour Africaine.
- ✓ Il faudrait renforcer la loi sur les DDH en y intégrant une mesure qui aide à sa mise en œuvre et à son application.
- ✓ Il faudrait revoir les modifications du code criminel pour empêcher de plus amples restrictions de la liberté de la presse et de réunion.

Guinée Équatoriale

La Guinée Équatoriale est le seul pays inclus dans ce rapport que la *Freedom House* qualifie de « non libre »[223]. Le président actuel, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, est au pouvoir suite à un coup d'état militaire en 1979, et emprisonne ou exile tous ses opposants politiques[224]. Les manifestants qui se sont opposés à sa réélection en 2016 ont été violemment réprimés, torturés et emprisonnés[225]. Bien que le gouvernement se soit engagé à améliorer ses mesures de lutte contre la corruption afin de recevoir un prêt de 283 millions de dollars du Fond Monétaire International, le pays ne dispose d'aucunes procédures anti-corruption, continue d'organiser des élections contraintes, et le gouvernement est intimement lié aux industries d'extraction[226].

La liberté de la presse est sévèrement limitée, même si des protections constitutionnelles existent[227]. Par peur des représailles, de nombreux journalistes s'auto-censurent[228]. Le gouvernement empêche l'accès du public aux sites internet gérés par l'opposition, et coupe régulièrement l'accès à internet en période de « tensions politiques »[229]. La Loi sur la Presse et les Médias Audiovisuels (n°6/1997) est censée protéger le droit à recevoir et à publier des informations, mais elle n'est pas appliquée, surtout lorsque les informations en questions sont perçues comme « diffamatoires »[230]. Le code pénal inclut une mesure contre la calomnie et la diffamation[231]. Justo Enzema, Samuel Obiang Mbana, et 9 autres ont été arrêtés en 2017 après avoir participé à une conférence de presse de l'opposition politique au président[232].

---

[220] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.27
[221] https://www.theafricareport.com/27305/cote-divoire-pulls-out-of-the-african-court-on-human-and-peoples-rights-protocol/
[222] http://www.claiminghumanrights.org/cotedivoire.html?&L=0
[223] https://freedomhouse.org/explore-the-map?type=fiw&year=2020; Tous les pays sont considérés « partiellement libres », à l'exception du Ghana, qui est considéré « libre ».
[224] https://freedomhouse.org/country/equatorial-Guinée/freedom-world/2020
[225] https://freedomhouse.org/country/equatorial-Guinée/freedom-world/2020
[226] https://freedomhouse.org/country/equatorial-Guinée/freedom-world/2020
[227] https://freedomhouse.org/country/equatorial-Guinée/freedom-world/2020
[228] https://freedomhouse.org/country/equatorial-Guinée/freedom-world/2020
[229] https://freedomhouse.org/country/equatorial-Guinée/freedom-world/2020
[230] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.35
[231] https://www.protecting-defenders.org/sites/protectin defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.35
[232] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.37

L'espace de la société civile est restreint y compris pour ceux qui ne travaillent pas dans les médias, et les DDH sont constamment confrontés au harcèlement, au risque de perde leurs moyens de subsistance et leur liberté à cause d'accusations et de condamnations arbitraires[233]. On sait que le gouvernement surveille les DDH[234], ce qui crée un climat de peur[235]. Les DDH qui travaillent au sein d'ONG sont victimes des mêmes restrictions. La loi n°1/1999 requiert que les ONG soient répertoriées et soumettent au gouvernement la liste de leurs financements[236]. En 2018, Alfredo Okenve, un responsable du Centre d'Étude pour le Développement et les Initiatives a été vicieusement attaqué, deux ans après que le gouvernement lui a demandé de suspendre ses activités[237]. En 2017, les artistes Ramón Esono Ebal´ et Benjamín Ndong ont été attaqués pour avoir utilisé leur art de façon militante[238].

La Commission Nationale des Droits de l'Homme n'est pas accréditée ni en conformité avec les Principes de Paris[239]. Le pays n'a pas signé le protocole de recours de la Cour Africaine, bien qu'en tant que membre de l'Union Africaine, il soit soumis à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples[240]. La Guinée Équatoriale n'est pas non plus membre de la CEDEAO, et par conséquent n'est pas soumise à sa cour de justice. Elle a cependant ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, et le CAT[241]. Elle n'est pas membre de la Cour Criminelle Internationale[242].

Recommandations générales :

- ✓ Les lois qui limitent la liberté de parole, des médias et de réunion devraient être abolies, et remplacées par des lois qui protègent spécifiquement la société civile et les DDH.
- ✓ La Guinée Équatoriale doit autoriser l'opposition politique à participer aux élections pour avoir un vrai système démocratique, et arrêter de persécuter les DDH qui travaillent sur le système électoral.
- ✓ Il faudrait créer un mécanisme indépendant pour lutter contre la corruption et empêcher les violences contre les DDH.
- ✓ Il faudrait donner plus de moyens à la commission des droits de l'homme et la mettre en conformité avec les Principes de Paris.

Gambie

La Gambie a récemment changé de chef d'état pour la première fois en 22 ans[243]. Après la victoire d'Adama Barrow, l'ancien président Yahya Jammeh a refusé de quitter le pouvoir,

---

233 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.36

234 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.34

235 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.34

236 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.35

237 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.36

238 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.36

239 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.35

240 http://www.claiminghumanrights.org/equitorial_Guinée.html?&L=0

241 http://www.claiminghumanrights.org/equitorial_Guinée.html?&L=0

242 http://www.claiminghumanrights.org/equitorial_Guinée.html?&L=0

243 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.37

jusqu'à en être forcé par une intervention militaire des membres de la CEDEAO[244]. Sous la présidence de Jammeh, les DDH était sévèrement persécutés (arrestations arbitraires, disparitions forcées, meurtres, et beaucoup d'exils)[245]. En 2017, pendant la première année au pouvoir d'Adama Barrow, huit ancien soldats ont été arrêtés pour avoir fomenté un coup d'état[246]. Le nouveau gouvernement à créé une commission officielle pour enquêter sur la corruption et les violences perpétrées par le régime de Jammeh[247].

La condition des DDH en Gambie s'est considérablement améliorée depuis le changement de régime, même s'il reste des choses à faire. La constitution garantit le droit de réunion, mais la loi sur l'Ordre Public qui requiert l'autorisation de la police pour se rassembler, et qui a été utilisée par l'ancien président Jammeh pour interdir les manifestations, existe toujours – et des lois contre la sédition ont été approuvées par la cour suprême en 2018[248]. L'article 35(2) de la constitution autorise de déroger au respect des droits en cas d'état d'urgence[249]. Le président Barrow a récemment équipé le pays, notamment de canons à eau, pour pouvoir disperser les contre-manifestants potentiels à ses propres rassemblements[250]. La section 59 du code pénal autorise la police à arrêter les DDH sans mandat s'ils sont accusés d'incitation à la violence[251]. En juin 2020, Madi Jobarteh a été accusé de « diffusion de fausses informations », d'après la section 181A(1) du code criminel, à cause d'une interview qu'il avait donnée lors d'une manifestation[252]. Les poursuites ont été abandonnées, mais Jobarteh sait qu'il est toujours sous surveillance gouvernementale[253] .

Les ONG qui travaillent sur les problèmes environnementaux ont aussi remarqué qu'elles sont particulièrement ciblées par les forces de sécurité[254]. Des DDH ont été tués à Faraba pendant qu'ils manifestaient contre un contrat d'exploitation minière[255] à propos duquel la communauté n'avait pas été consultée. D'autres DDH ont été arrêtés[256]. En 2018, des DDH ont été détenus pour avoir manifesté contre une corporation qui déchargeait ses déchets dans la mer[257] .

la loi pour la Commission Nationale des Droits de l'Homme a été votée en 2017[258], mais on ne sait pas vraiment si elle est en conformité avec les Principes de Paris ou non. La Gambie est membre de l'Union Africaine et a ratifié le protocole de la Cour Africaine – elle est donc soumise à la Commission et à la Cour de l'Union[259]. Le gouvernement gambien a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, et le CEDAW, mais il n'a signé que le CAT[260].

---

244 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.37

245 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.37

246 https://freedomhouse.org/country/Gambie/freedom-world/2020

247 https://freedomhouse.org/country/Gambie/freedom-world/2020

248 https://freedomhouse.org/country/Gambie/freedom-world/2020

249 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.39

250 https://freedomhouse.org/country/Gambie/freedom-world/2020

251 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.39

252 https://www.frontlinedefenders.org/en/case/charges-brought-against-human-rights-defender-madi-jobarteh

253 https://www.frontlinedefenders.org/en/case/charges-brought-against-human-rights-defender-madi-jobarteh

254 https://freedomhouse.org/country/Gambie/freedom-world/2020

255 https://www.hrw.org/news/2018/06/20/Gambie-fully-probe-anti-mining-protesters-deaths

256 https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/01/Gambie-mass-arrests-risk-fuelling-tensions/

257 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.40

258 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.39

259 http://www.claiminghumanrights.org/Gambie.html?&L=0

260 http://www.claiminghumanrights.org/Gambie.html?&L=0

Recommandations générales :

- ✓ Modifier le code pénal et la constitution pour mieux protéger les DDH.
- ✓ Mettre la commission des droits de l'homme en conformité avec les Principes de Paris.
- ✓ la loi pour l'Ordre Public, ou du moins ses mesures qui limitent la liberté de réunion, devrait être abrogée.
- ✓ Il faudrait créer une loi spécifiquement dédiée à la protection des DDH, l'adopter, et l'appliquer.

Ghana

Le Ghana est le second pays « libre » d'Afrique de l'Ouest d'après *Freedom House*[261]. Il connaît des élections démocratiques avec plusieurs partis depuis 1992[262]. En 2017, le gouvernement a créé le Bureau du Procureur Spécial pour enquêter sur la corruption politique, et en 2019 la loi sur le Droit à l'Information a été votée pour autoriser les citoyens à accéder aux institutions publiques et privées[263]. La liberté de réunion qui est garantie dans la constitution est toujours appliquée. Bien que le gouvernement Ghanéen soit plus tolérant que dans beaucoup d'autres pays, il censure parfois la presse et harcèle ou arrête des journalistes[264]. En janvier 2019, Ahmed Hussein-Suale a été tué après avoir exposé la corruption de l'industrie du foot[265]. On ne sait pas exactement qui l'a assassiné, mais le meurtre a eu lieu après qu'un membre du parlement a encouragé la violence à son égard[266]. Plus tard la même année, deux autres journalistes ont rapporté avoir été torturés par la police durant un interrogatoire suite aux informations qu'ils avaient diffusées sur un haut fonctionnaire du gouvernement[267]. On sait aussi que la police arrête et détient des individus de manière arbitraire[268].

La Commission des Droits de l'Homme et de la Justice Administrative (CHRAJ) est en conformité avec les Principes de Paris[269]. Par exemple, une communauté a porté plainte contre son chef auprès de la CHRAJ lorsqu'il a vendu des terres de la communauté à une entreprise minière nationale. Au mois de mai 2020, ils attendaient toujours un verdict. Le Ghana a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, et le CAT[270]. Il a également ratifié le protocole de la Cour Africaine[271].

Recommandations générales :

- ✓ Le Ghana devrait améliorer ses mesures de protections des DDH dans le journalisme.

[261] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[262] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[263] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[264] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[265] https://www.bbc.com/news/world-africa-47002878
[266] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[267] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[268] https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-world/2020
[269] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.5
[270] http://www.claiminghumanrights.org/ghana.html?&L=0
[271] http://www.claiminghumanrights.org/ghana.html?&L=0

- ✓ Il faudrait instaurer des mesures pour empêcher les arrestations arbitraires et forcer la police à assumer la responsabilité de son usage excessif de la force excessives et de la torture.
- ✓ Il faudrait voter une loi spécifique sur la protection des DDH.

Guinée

Depuis 2010, la Guinée est à nouveau gouvernée par un régime civil[272]. Bien que la constitution ait été modifiée en 2020 pour limiter les présidents à deux mandats, le président Condé a prétendu que l'amendement constitutionnel remettait le compteur de ses deux mandats à zéro, s'est représenté, et a gagné une troisième fois[273]. Les DDH qui se sont exprimés contre la modification de la constitution ont été menacés, et neuf manifestants ont été tués[274]. Le résultat des élections locales de 2018 – les premières depuis 2005 – ont été contestés et des fonctionnaires ont été accusés de corruption[275]. L'opposant du préside Condé lors de l'élection de 2020 prétend qu'il dispose de preuves de fraude électorale[276]. L'Agence Nationale Anti-Corruption est sous-financée et se réfère directement au président[277]. Un nouvel organe, la *Commission Provisoire pour la Réconciliation Nationale*, a été créé en 2011 pour enquêter sur les violations des droits humains[278].

Le pays n'a pas de loi qui protège spécifiquement les DDH comme la Côte d'Ivoire, mais l'article 23 de la constitution guinéenne de 2010 déclare que « l'État devra promouvoir le bien-être de ses citoyens et protéger et défendre les droits humains et les DDHS[279]». Cependant, en 2016, deux lois sur les médias ont été votées pour limiter la liberté de la presse, et donc les droits des DDH. La première loi, une mesure du code pénal, est relative à la diffamation de figures publiques. La deuxième concerne le même type d'offense en ligne, et inclut des mesures relatives à la diffusion de fausses informations[280]. Rien que l'année dernière, au moins 50 personnes ont été tuées lors de manifestations, plus de 200 ont été blessées, et pas moins de 70 ont été arbitrairement détenus[281]. De nombreux actes de torture ne sont pas définis comme tel par le code pénal du pays, ce qui conduit à la multiplication des violations des droits humains[282].

Un des gros problèmes de la Guinée est le manque de consultation des communautés en ce qui concerne les relocalisation forcées dues aux projets de développement. En 2016, des membres de la communauté de Kintinian qui manifestaient pacifiquement contre leur déplacement forcé ont été victimes de violences policières. L'année suivante, au Sangaredi, des manifestants contre l'accaparement des terres par une compagnie minière ont été arrêtés[283]. Trois ans plus tard, des DDH qui s'inquiétaient des déplacements de population sans compensation ont été victimes d'intimidation et de harcèlement de la part du gouvernement et de l'entreprise mise en cause.

---

[272] https://freedomhouse.org/country/Guinée/freedom-world/2020
[273] https://www.aljazeera.com/news/2020/10/24/Guinée-election-president-conde-wins-third-term-in-office
[274] https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/11/Guinée-human-rights-red-flags-ahead-of-presidential-election/
[275] https://freedomhouse.org/country/Guinée/freedom-world/2020
[276] https://www.aljazeera.com/news/2020/10/24/Guinée-election-president-conde-wins-third-term-in-office
[277] https://freedomhouse.org/country/Guinée/freedom-world/2020
[278] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.42
[279] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.42
[280] https://freedomhouse.org/country/Guinée/freedom-world/2020
[281] https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/10/guinee-au-moins-personnes-tues-en-toute-impunite-dans-des-manifestations/
[282] https://freedomhouse.org/country/Guinée/freedom-world/2020
[283] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

Le pays dispose d'une commission des droits humains sous la forme de l'Institution Nationale pour les droits humains, mais elles n'est ***pas*** accréditée par manque de conformité avec les Principes de Paris[284]. Malgré sa pratique récurrente de la torture, le pays a ratifié le CAT l'ICCPE, l'ICDESC, et le CEDAW. La Guinée est membre de l'Union Africaine mais n'a pas ratifié le protocole de la Cour Africaine[285].

Recommandations générales :

- ✓ Le gouvernement doit appliquer l'article 23 de la Constitution.
- ✓ La police doit assumer la responsabilité de son usage de la force contre les manifestants.
- ✓ Les lois qui limitent la liberté de la presse doivent être abrogées.
- ✓ La NHRC doit être mise en conformité avec les Principes de Paris.

Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau se remet encore du coup d'état militaire de 2012 qui a été suivi par des années d'instabilité et des élections très contestées en 2019[286]. Le président Sissoco Embaló a finalement remporté les élections[287]. Malgré tous ces délais, on considère majoritairement que les résultats du scrutin sont crédibles[288]. L'instabilité politique a mené à un manque de transparence du gouvernement, et le pays ne dispose d'aucune mesure qui garantisse l'accès du public aux informations gouvernementales[289]. On considère que la corruption est un problème majeur et omniprésent[290].

Bien que la constitution du pays garantisse la liberté d'expression, d'information et de réunion, il n'existe aucune loi qui protège spécifiquement les DDH[291]. Les DDH sont attaqués quand il s'expriment contre la corruption du gouvernement ou les violations des droits humains, et ceux qui participent à des manifestations sont souvent victimes de violences[292]. La corruption est omniprésente dans la police, ce qui mène à des arrestations arbitraires – la police agit en toute impunité[293]. Elle a violemment dispersé une manifestation étudiante en mars 2019, et a purement et simplement interdit toute manifestation pendant les mois qui ont suivi[294]. En octobre, un manifestant a été tué en manifestant pour une nouvelle procédure d'inscription pour les votants[295]. Cependant, quelques rassemblements à propos des élections ont été autorisés à se dérouler pacifiquement[296].

La Haute-Commission des Droits de l'Homme de Guinée-Bissau n'est pas en conformité avec les Principes de Paris[297]. Le pays est membre de l'Union Africaine, mais n'a pas

[284] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.42
[285] http://www.claiminghumanrights.org/Guinée.html?&L=0
[286] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[287] https://news.un.org/en/story/2020/02/1057441
[288] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[289] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[290] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[291] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.45
[292] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.45
[293] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[294] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[295] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[296] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[297] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.47

ratifié le protocole de la cour de l'Union[298]. Il n'a ratifié que que l'ICDESC et le CEDAW, et seulement signé l'ICCPR et le CAT[299].

Recommandations générales :

- ✓ Le gouvernement doit lutter contre la corruption, en particulier au sein des forces de police. Si la police doit assumer la responsabilité de ses abus, cela aiderait à combattre la violence contre les DDH.
- ✓ Améliorer l'accès aux informations gouvernementales aiderait à lutter contre la corruption au sein du gouvernement.
- ✓ Les droits constitutionnels à la liberté d'expression et de réunion doivent être appliqués, et il faudrait voter une loi spécifique à la protection des DDH.
- ✓ La commission des droits humains doit être mise en conformité avec les Principes de Paris.

Liberia

Malgré la paix relative qui a succédé à la fin de la guerre civile en 2003, le pays n'est pas complètement libre, et n'est pas sûr pour les DDH. La transition politique de 2017 a été la première passation de pouvoir pacifique du pays depuis 2014, lorsque le président George Weah a accédé au pouvoir[300]. La corruption a été et continue d'être un problème au Liberia[301]. Le pays dispose d'une loi relative à la liberté de l'information, bien qu'elle ne soit que rarement appliquée, et ses principes de transparence ne sont pas complètement appliqués[302]. Les journalistes qui publient des critiques du gouvernement sont harcelés, détenus, et menacés de manière générale[303]. La diffamation est toujours une infraction civile, même si la suppression du crime de sédition de la *loi pour la Liberté de la Presse*, votée en 2019, montre que les choses peuvent s'améliorer dans ce domaine[304]. Le gouvernement continue de restreindre l'accès aux médias pour limiter le travail des DDH, et utilise des coupures de l'accès à internet et le blocage de certains réseaux sociaux pendant les manifestations[305].

La constitution garantit la liberté de parole, de la presse, et de réunion, mais les DDH se heurtent à des restrictions dans ces domaines. Ceux qui travaillent sur l'environnement et les droits territoriaux sont particulièrement vulnérables. Ils sont nombreux à être victimes de menaces, d'actes de violence, et à être surveillés[306]. En 2015, la police a violemment réprimé une manifestation pacifique dans une plantation d'huile de palme, en utilisant des gaz lacrymogènes et en attaquant les manifestants[307]. Plus de 30 manifestants ont été arrêtés et 15 ont été détenus de manière arbitraire sans audience pendant près d'un an[308]. Un détenu, Fred Thomson, est mort après 49 jours en prison de cause « inconnue »[309].

[298] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[299] https://freedomhouse.org/country/Guinée-bissau/freedom-world/2020
[300] https://freedomhouse.org/country/liberia/freedom-world/2020
[301] https://freedomhouse.org/country/liberia/freedom-world/2020
[302] https://freedomhouse.org/country/liberia/freedom-world/2020
[303] https://freedomhouse.org/country/liberia/freedom-world/2020
[304] https://freedomhouse.org/country/liberia/freedom-world/2020
[305] https://freedomhouse.org/country/liberia/freedom-world/2020
[306] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.49
[307] https://www.lifemosaic.net/images/uploads/New_Snake_Oil_-_July_2015_-_Final_lores.pdf p.16
[308] https://mongabay-images.s3.amazonaws.com/19/RSPO-Field%20verification%20report,%20revised.pdf p.13
[309] https://www.business-humanrights.org/pt/últimas-not%C3%ADcias/liberia-riot-on-the-plantation-in-depth-account-of-may-2015-protests-at-golden-veroleum-site-causes-aftermath/

Quand *Green Advocates* a milité contre la même plantation, Alfred Brownell, le DDH qui a fondé l'organisation, a été attaqué[310].

Les activistes soutiennent en général la commission des droits humains du pays, la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Liberia (INCHR). Elle est complètement en conformité avec les Principes de Paris[311]. Le Liberia a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, le CEDAT, et le protocole de l'Union Africaine qui le soumet à l'autorité de la Cour Africaine[312]. Le Liberia a également récemment signé la Déclaration de la Montagne de la Table en 2012, qui devait être un engagement à respecter la liberté de la Presse[313].

Recommandations générales :

- ✓ Une meilleure protection des DDH libériens doit inclure des procédures améliorées pour appliquer les droits face aux corporations et aux industries d'extraction.
- ✓ Le gouvernement doit respecter les droits des DHH qui travaillent sur les droits environnementaux, au lieu d'agir au nom des corporations, en votant une loi qui protège spécifiquement les DDH et une mesure qui garantisse son application.
- ✓ Le gouvernement ne devrait pas bloquer l'accès à internet durant les manifestations et décriminaliser tous les crimes relatifs à la presse.
- ✓ Le gouvernement doit arrêter d'utiliser le sytème judiciaire pour harceler les DDH, et les policiers qui arrêtent les manifestants de manière arbitraire doivent être poursuivis pour leurs actes.

Mali

L'instabilité du pays et du gouvernement a créé un environnement de travail difficile pour les DDH. En 2019, le premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga a démissionné suite aux manifestations qui critiquaient son incapacité à gérer les violences à travers tout le pays[314]. L'ancien ministre des finances, Boubou Cissé, a été nommé premier ministre à sa place[315]. Le gouvernement a alors ouvert le Dialogue National Inclusif pour rassembler les partis affectés par les violences et essayer de remédier à la crise sécuritaire du pays[316]. Des militants islamistes avaient réussi à s'y installer, en partie grâce au chaos qui a suivi le coup d'état militaire de 2012[317]. De plus, le gouvernement lui-même a aggravé l'instabilité à cause de sa corruption. Le Mali ne dispose pas de mesures relatives à la liberté de l'information, et les actions du gouvernement ne sont pas transparentes[318].

Les DDH qui combattent les violations des droits humains à travers le journalisme font face à la censure du gouvernement et à l'auto-censure[319]. La diffamation est un crime[320]. En 2017, Madou Kanté, un blogueur, a été blessé par balle parce qu'il travaillait sur la

[310] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.49
[311] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.5
[312] http://www.claiminghumanrights.org/liberia.html?&L=0
[313] https://news.trust.org/item/20120724131000-gkc2i
[314] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[315] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[316] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[317] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.50
[318] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[319] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[320] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020

corruption. Un autre journaliste, Salif Diarrah, a aussi reçu des menaces le même jour[321]. Les DDH qui choisissent de s'exprimer en public doivent faire face à la limitation de leur droit de réunion et de leur accès aux plateformes numériques[322]. En 2017, un DDH a été tué lorsque la police a ouvert le feu sur des manifestants à Konsiga[323]. En 2019, une manifestation contre l'échec du pouvoir à résoudre les problèmes de violence dans le pays a pu se dérouler sans violence[324] ; mais en août 2020, lors d'une autre manifestation, la police a tiré sur la foule et a tué onze DDH[325]. L'état d'urgence dure depuis 2015, ce qui permet à la police de bloquer les manifestations[326]. Les policiers qui agissent « en dehors des structures judiciaires » ne sont presque jamais poursuivis[327].

Ces exemples montrent que les lois qui existent déjà ne sont pas appliquées. En 2018, le gouvernement a voté une Loi sur les Défenseur(e)s des Droits Humains pour protéger les DDH, ce qui a fait du Mali le troisième pays a voter une loi de ce type[328]. La loi est assez détaillée, et contient des mesures relatives aux foyers des DDH, à leur implication avec des institutions internationales, à leur droit de recevoir des financements, et elle inclut même des mesures de protection spécifiques pour les femmes et les DDH en situation de handicap[329]. Pourtant, la loi ne dispose d'aucune mesure d'application[330]. Il existe également un sytème appelée « l'Espace d'Enquête Démocratique du Mali » (*Mali Democratic Inquiry Space)*, qui permet aux citoyens de faire remonter les violations des droits humains auprès du premier ministre, ou d'autres ministres[331]. L'INDH du Mali n'est pas complètement en conformité avec les Principes de Paris[332]. Le pays a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, le CAT, et le protocole de la Cour Africaine.

Recommandations générales :

- ✓ Plus d'efforts pour mettre en place des mesures d'applications qui garantissent l'application concrète de la loi sur les DDH ; et il faudrait également s'occuper des recours qui ont été déposés auprès de l'Espace d'Enquête Démocratique.
- ✓ La commission des droits de l'homme devrait être complètement en conformité avec les Principes de Paris.
- ✓ La police devrait être tenue responsable de ses actes de violence et de toute action commise en dehors du cadre judiciaire.
- ✓ Le gouvernement devrait impliquer la Coalition Malienne des Défenseur(e)s des Droits de l'Homme dans ses efforts d'amélioration.

Mauritanie

D'après le rapport de *Freedom House* en 2020, la Mauritanie est récemment passée de la catégorie « non libre » à « partiellement libre », grâce à la transition politique pacifique

[321] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.53
[322] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[323] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[324] https://freedomhouse.org/country/mali/freedom-world/2020
[325] https://www.nytimes.com/2020/07/16/world/africa/mali-protesters-killed-keita.html
[326] https://www.nytimes.com/2020/07/16/world/africa/mali-protesters-killed-keita.html
[327] https://www.nytimes.com/2020/07/16/world/africa/mali-protesters-killed-keita.html
[328] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.51
[329] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.51-52
[330] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.52
[331] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.52
[332] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf

entre l'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz, qui était arrivé au pouvoir par un coup d'état militaire, et le nouveau président Mohamed Ould Ghazouani[333]. Cependant, les DDH ne sont pas sortis d'affaire, surtout ceux qui scrutent les actions du gouvernement[334].

En théorie, les droits d'opinion, d'expression et de réunion sont garantis par la constitution[335], mais ce n'est pas le cas dans la pratique. La diffamation est une crime[336]. En 2019, une manifestations liée à des allégations de fraude électorale a poussé le gouvernement a couper l'accès à internet dans le pays entier pendant onze jours[337]. Deux mois auparavant, deux blogueurs avaient été arrêtés et détenus pendant deux mois pour avoir partagé des informations relatives à la corruption du gouvernement[338]. En plus des accusations de corruption qui proviennent des individus et des ONG, le gouvernement a été accusé de fonctionner sans transparence, surtout lorsqu'il s'agit des permis de pêche et des activités minières, de la répartition des terres, des impôts, et des contrats gouvernementaux[339].

La police est aussi accusée de corruption. La torture et les abus sont monnaie courante dans les prisons, la police agresse souvent les suspects, et elle arrêtes les gens sans chef d'accusation[340]. Les DDH noirs et les femmes sont particulièrement visés par les violations des droits humains[341]. Les DDH qui luttent contre l'esclavage sont particulièrement à risque[342]. Les ONG font aussi face à de nombreuses restrictions, et la *Loi sur les Associations* donne au gouvernement le pouvoir de contrôler les autorisation et la légalité des organisations[343]. Le pays a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW et le CAT[344]. La Mauritanie n'est pas membre de la CEDEAO, et n'est pas sous la juridiction de sa cour[345]. Elle est soumise à la Cours Africaine[346].

Recommandations générales :

- ✓ La Mauritanie doit mettre sa commission des droits de l'homme en conformité avec les Principes de Paris pour obtenir un statut « A »[347].
- ✓ Le gouvernement doit abroger les lois qui limitent les ONG.

Niger

Bien que le gouvernement du Niger ait été élu démocratiquement, de nombreuses irrégularités ont contrarié les élections récentes, après un coup d'état en 2010[348]. Si on

333 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
334 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
335 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.153
336 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
337 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
338 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
339 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
340 https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2020
341 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p. 125
342 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.125; L'esclavage n'a été criminalisé qu'en 2007.
343 https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.127
344 http://www.claiminghumanrights.org/mauritania.html?&L=0
345 https://www.CEDEAO.int/member-states/
346 http://www.claiminghumanrights.org/mauritania.html?&L=0
347 https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.12
348 https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020

ajoute l'instabilité qui résulte de la présence de groupes armés, les DDH font face à de nombreuses restrictions[349]. En 2015, l'état d'urgence à été déclaré dans la région de Diffa, et il a été étendu en 2017 à Tilabéry et Tahoua[350]. L'état d'urgence contribue au harcèlement des DDH[351]. La corruption et le manque d'accès aux informations gouvernementales ne facilitent pas les choses.

Pour certains DDH, les efforts du Niger pour joindre à nouveau l'Initiative de Transparence pour les Industries d'Extraction, annoncés en 2019, est un progrès potentiel, étant donné le manque de transparence du gouvernement sur tout ce qui concerne les minerais, l'uranium et le pétrole[352].

Les DDH qui travaillent sur les droits environnementaux et la responsabilité des entreprises sont les plus à risque[353]. En 2014, Ali Idriss and neuf autres DDH ont été arrêtés and victimes de harcèlement judiciaire pour s'être opposés à un accord sur l'extraction d'uranium et pour avoir demandé la publication des termes du contrat, comme l'exige la loi[354].

La constitution garantit la protection des droits d'expression et de réunion, mais ne mentionne pas explicitement les DDH[355]. Elle stipule que les traités internationaux prévalent sur les lois du pays[356]. Parmi les autres lois importantes, la *Loi de la Presse* de 2010 a décriminalisé la diffamation et interdit la détention préalable pour les journalistes accusés de crimes liés à leur activité professionnelle[357]. Cependant, les forces de police connaissent mal la loi[358]. Le gouvernement a prétendu en 2016 qu'aucun journaliste n'avait été détenu depuis 2011, mais des sources non-gouvernementales contredisent cette affirmation[359]. En juin, Samira Sabou a été détenue et accusée de diffamation à cause d'un message sur la corruption publié sur un réseau social[360].

Une loi récente qui interdit les manifestation pendant les « jours ouvrés » a aussi réduit la liberté des DDH[361]. En 2019, la police a dispersé une manifestation liée aux coupures d'eau et d'électricité, au nom de cette loi[362]. Les autorités doivent autoriser les manifestations, et elles arrêtent ceux qui manifestent sans permission[363]. Les DDH sont aussi souvent détenus pendant de longues périodes, et l'état d'urgence autorise les arrestations collectives et la détention de toute personne suspectée de connivence avec les terroristes[364]. En 2018, 26 personnes ont été arrêtées après un rassemblement pacifique[365]. Quatre DDH qui n'avaient pas participé au rassemblement ont aussi été détenus : Moussa Tchangari (journaliste), Nouhou Arzika (président d'une ONG), Lirwana

[349] https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020
[350] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.54
[351] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.54
[352] https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020
[353] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.55
[354] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.55
[355] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.54-55
[356] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.54
[357] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.55
[358] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.55
[359] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.56
[360] https://www.frontlinedefenders.org/en/case/journalist-samira-sabou-arrested-and-charged
[361] https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020
[362] https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020
[363] See https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020
[364] https://freedomhouse.org/country/niger/freedom-world/2020
[365] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.56

Abdourahmane (avocat), and Ali Idrissa (coordinateur d'une ONG)[366]. Ils ont tous été détenus pendant quatre mois avant leur procès, et ont écopé d'une peine de trois mois pour incitation au rassemblement à travers leurs écrits et leurs affiches[367]. Au début de l'année, le parlement a voté une loi qui autorise les écoutes téléphoniques pour lutter contre le terrorisme[368], ce qui pourrait être utilisé contre les DDH et violer leurs droits.

Malgré cette multitude de violations des droits humains, le Niger possède une INDH et a ratifié de nombreux traités internationaux. La *Commission Nationale pour les Droits de l'Homme* est en conformité avec les Principes de Paris et fonctionne sans obstruction gouvernementale[369]. La *Commission Nationale pour les Droits de l'Homme* et la *Commission et Bureau du Médiateur* (« Ombudsman ») manque de ressources[370]. Le Niger a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW et le CAT[371]. Il est aussi membre de l'Union Africaine, et a ratifié le protocole de la Cour Africaine.

Recommandations générales :

- ✓ Le Niger doit améliorer l'application des lois existantes, abroger les lois qui privent de droits garantis par la constitution, et créer une nouvelle loi qui protège spécifiquement les DDH.
- ✓ Les corps judiciaires doivent être mieux éduqués sur la Loi de la Presse.
- ✓ la loi qui limite les manifestations aux jours ouvrés et qui requiert un permis de manifester devrait être abrogé.
- ✓ Le Niger enfreint actuellement les traités internationaux qu'il a ratifié, alors que la constitution leur donne la préséance. La constitution doit être appliquée.
- ✓ Le gouvernements devrait mettre en place des mesures de protection pour protéger les DDH des représailles dues aux amalgames avec le terrorisme.

Nigeria

L'instabilité politique et la présence de groupes extrémistes rend le travail des DDH très dangereux[372]. Les dernières élections ont été marquées par un report du vote, des privations du droit de vote de certains votants, des délais à certains bureaux de vote, un manque de transparence à propos du comptage, des violences et de l'intimidation[373]. En plus de la corruption qui gangrène le système électoral, on sait que le gouvernement est aussi corrompu par ses liens avec l'industrie pétrolière[374]. Même si la *Loi sur la Liberté de l'Information* est censée faciliter l'accès aux documents publics, le gouvernement le refuse en général[375]. La réaction du gouvernement et des forces de l'ordre face au conflit avec Boko Haram a mené à la violations des droits des DDH, en toute impunité[376].

[366] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.56
[367] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.56
[368] https://www.aljazeera.com/news/2020/5/30/niger-adopts-new-wire-tapping-legislation-on-curbing-terrorism
[369] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.55
[370] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.55
[371] http://www.claiminghumanrights.org/niger.html?L=0
[372] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[373] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[374] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[375] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[376] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.59

Les DDH journalistes qui s'expriment ouvertement sur la corruption s'exposent à des poursuites pour sédition, diffamation, et diffusion de fausses informations[377]. Les journalistes sont publiquement harcelés et beaucoup sont arrêtés[378]. En 2019, Uthman Abubakar (journaliste au *Daily Trust*) et Ibrahim Sawab (journaliste) ont été arrêtés et accusés d'avoir publié des informations confidentielles[379]. Abubakar a été détenu pendant deux jours sans chef d'accusation[380]. Le journaliste Omoyele Sowore, un DDH qui milite contre la corruption électorale, a été arrêté pour menace à l'ordre public en raison de ses appels à manifester[381]. On l'a plus tard accusé de trahison, de blanchiment d'argent, et de cyber-harcèlement[382]. Le cyber-harcèlement est un crime plutôt vague inclus dans la Loi contre le Cyber-Crime de 2015.

Il n'existe aucune loi spécifique sur les DDH, mais de nombreux droits sont en théorie garantis par la constitution, dont le droit de réunion[383]. La Loi sur l'Ordre Public le soumet à conditions, et requiert un permis pour organiser des AG, des meetings et des rassemblements publics[384]. Elle donne à la police le droit d'interdir les réunions publiques[385]. La police est connue pour sa corruption, tout comme le gouvernement. De nombreux policiers ont été accusés d'extorsion et de corruption, de négliger les procédures légales, de prolonger les détentions préalables, de meurtres hors de l'exercice de leur fonction, et de pratiquer la torture[386]. Des manifestations ont eu lieu récemment dans tout le pays pour protester contre les violences policières[387].

L'INDH du Nigeria a récemment été remise en conformité avec les Principes de Paris[388]. La Commission mentionne explicitement les DDH comme un domaine prioritaire[389]. Le Nigeria a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW, le CAT, et le protocole de l'Union Africaine pour la Cour Africaine[390].

<u>Recommandations générales :</u>

- ✓ Créer une loi spécifique sur les DDH qui inclut une mesure d'application et clarifie la Loi sur le Cyber-Crime pour l'empêcher de cibler les DDH.
- ✓ Modifier ou abroger la Loir sur L'Ordre Public pour supprimer la disposition qui limite le droit de réunion.
- ✓ L'organisation environnementale « Environmental Rights Action » devrait être plus impliquée.
- ✓ Mettre en place une procédure pour poursuivre les policiers coupables de violence hors du cadre judiciaire.

[377] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[378] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[379] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[380] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[381] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[382] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[383] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[384] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.58
[385] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.58
[386] https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-world/2020
[387] https://www.nytimes.com/2020/10/20/world/africa/Nigeria-protests-shooting.html
[388] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf
[389] https://www.nigeriarights.gov.ng
[390] http://www.claiminghumanrights.org/nigeria.html?L=0

Senegal

Le Sénégal était considéré comme « libre » par le classement de *Freedom House*[391]. Il est désormais « partiellement libre » à cause de l'exclusion de l'opposition politique des élections de 2019 en raison de leur implication dans une affaire de corruption[392]. Le président a récemment supprimé le poste de premier ministre[393]. On considère que le gouvernement est relativement transparent sur ses actions, ***à l'exception*** des informations relatives aux contrats gouvernementaux et aux accords bilatéraux[394].

Le plus grand problème pour les DDH qui travaillent dans la presse est le Code de la Presse de 2017 qui prévoit des peines pour le crime de diffamation, donne aux autorités le pouvoir de faire fermer les médias sans supervision judiciaire, et autorise le gouvernement à interdir la publication de contenu jugé « contraire à la moral »[395]. Les DDH craignent aussi que le nouveau Code sur les Communications Numériques de 2018 puisse être utilisé pour limiter la liberté d'expression[396]. Il autorise l'imposition d'une gestion du trafic internet et le ralentissement ou le blocage complet de certains sites internet[397].

La liberté de réunion est aussi entravée par l'obligation de faire approuver les manifestations par le gouvernement[398]. Les DDH qui ne respectent pas cette procédure peuvent recevoir des amendes et des peines de prison de trois ans, et ceux qui organisent des rassemblements non-autorisés peuvent recevoir des peines allant jusqu'à cinq ans de prison[399]. En 2015, douze DDH ont été emprisonnés pendant 21 jours pour implication dans une manifestation non-autorisée[400]. Une interdiction temporaire de toutes les manifestations a été mise en place pendant les élections de 2012[401].

Les DDH qui travaillent sur les problèmes environnementaux sont particulièrement ciblés. Mustapha Gueye a été tué par des bûcherons illégaux en 2018 à cause de son opposition à l'exploitation forestière[402]. En 2013, 21 DDH ont été arrêtés à Niayes parce qu'ils s'opposaient à la visite de fonctionnaires de l'État qui venaient évaluer la compensation des fermiers dont les terres avaient été annexées par l'industrie minière[403]. Ibra Fall, Gora Wade, et Djibril Bèye ont été arrêtés pour rassemblement illégal et vol de machines[404].
Le Sénégal a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW et le CAT, ainsi que le protocole de la Cour Africaine[405]. Mais le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme n'est pas en conformité avec les Principes de Paris[406]. Il n'a pas été très actif sur le sujet des DDH depuis un moment[407].

<u>Recommandations globales :</u>

[391] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[392] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[393] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[394] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[395] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[396] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[397] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.61
[398] https://freedomhouse.org/country/senegal/freedom-world/2020
[399] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.62
[400] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.62
[401] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.62
[402] https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/mustapha-gueye/
[403] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.62
[404] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.62
[405] http://www.claiminghumanrights.org/senegal.html?&L=0
[406] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.12
[407] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.61

- ✓ Le Sénégal devrait améliorer sa protection des DDH en étant plus transparent sur ses contrats gouvernementaux et ses accords bilatéraux.
- ✓ Le Code de la Presse et le Code sur les Communications Numériques devraient être clarifiés pour ne pas servir à limiter les libertés de la presse et d'expression.
- ✓ Il faudrait abroger la loi qui requiert une autorisation préalable pour manifester, et la remplacer par une loi qui protège spécifiquement les DDH.
- ✓ Le gouvernement devrait développement l'attention que la Comission des Droits de l'Homme porte aux DDH.

Sierra Leone

La guerre civile s'est terminée en 2020 en Sierra Leone, et la situation du pays s'est globalement améliorée depuis[408]. En 2019, une enquête a eu lieu sur la corruption de l'ancien président – la corruption reste un problème[409]. La transparence aussi, car la Commission sur le Droit d'Accès à l'Information créée en 2013 n'est pas efficace[410]. Cependant, le pays fait partie de l'Initiative pour la transparence des Industries d'Extraction, et les baux d'exploitation sont publics[411].

Malgré cette transparence, la Sierra Leone reste très dangereuse pour les DDH qui travaillent sur les droits territoriaux et les mines[412]. Six membres de l'Association des Propriétaires Terriens et des Exploitants de Malen ont été arrêtés en 2014 après avoir pacifiquement manifesté contre l'accaparement de terres par une entreprise belge[413]. Ils ont été libérés deux ans plus tard, après avoir été jugés pour des chefs d'accusation arbitraires[414]. En 2010, Kadiatu Koroma a fait une fausse couche après avoir été battue et violée alors qu'elle manifestait contre une société minière qui empiétait sur les terres de sa communauté[415]. Deux ans plus tard, la police a tiré sur les villageois qui manifestaient contre la même société, qui empiétait alors sur leurs terres près de Bumbuna[416]. Une personne a été tuée[417]. Tout cela est dû à l'incapacité du gouvernement à gérer et à réguler les investisseurs étrangers qui menacent la propriété foncière[418]. En 2019, la police a affronté des résidents qui manifestaient contre une société d'huile de palme dans le district de Pujehun, et causé la mort de deux personnes[419].

Les journalistes qui exposent les violations des droits humains font face à des représailles sévères au nom des lois contre la sédition et la diffamation[420]. Ceux qui s'expriment en ligne risquent la coupure de leur accès internet, et on sait que le gouvernement surveille les discussion sur les réseaux sociaux[421]. Ceux qui s'expriment dans l'espace public font face à la répression policière et au gaz lacrymogène[422]. Les policiers qui ont recours à la violence ne sont presque jamais poursuivis, malgré la possibilité pour les civils de

[408] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.63
[409] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[410] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[411] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[412]https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.65
[413] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.65
[414] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.65
[415] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.66
[416] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.66
[417] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.66
[418] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[419] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020; https://www.DESC-net.org/news/2019/sierra-leone-protect-land-rights-defenders
[420] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[421] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[422] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020

rapporter les abus au *Département d'Investigation Interne, de Plaintes et de Discipline de la Police*, ou au *Conseil Indépendant des Plaintes contre la Police*[423]. Les ONG qui travaillent sur ces problèmes sont confrontées aux *Politiques de Régulation des Organisations Non-Gouvernementales* votées en 2017, qui ont instauré des mesures comme l'enregistrement obligatoire, ou des règles relatives à la taxation et à leur financement[424].

Ces plaintes ne peuvent pas être déposées auprès de la Cour Africaine parce que la Sierra Leone n'a pas ratifié son protocole[425]. Cependant, elle a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW et le CAT. Sa commission des droits humains est en conformité avec les Principes de Paris, ce qui en fait un recours potentiel[426].Elle travaille avec le *Réseau des Défenseur(e)s des Droits de l'Homme*, une organisation qui surveille et documente les violations des droits humains[427].

Recommandations générales :

- ✓ Créer une loi qui protège spécifiquement les DDH en impliquant le réseau de DDH local, le Réseau du Mouvement pour la Justice et le Développement.
- ✓ Le gouvernement devrait protéger la propriété foncière et poursuivre les sociétés qui violent les droits territoriaux.
- ✓ Abroger les lois et les politiques qui entravent le travail des DDH.
- ✓ Il faudrait améliorer les procédures qui permettent de poursuivre les policiers coupables de violence, et s'assurer qu'elles soient appliquées.
- ✓ Le gouvernement doit arrêter de surveiller les conversation en ligne.

Togo

La famille Gnassingbé, aussi connue comme « les chefs du Togo », est la dynastie la plus ancienne toujours au pouvoir en Afrique[428]. Après la mort du président Gnassingbé Eyadéma en 2005, son fils a pris sa succession après des élections truquées avec le soutien de l'armée[429]. En 2017, les DDH ont demandé – principalement sur internet – qu'il réinstaure une limite à son mandat[430]. En réaction à ces appels pour en finir avec la corruption, le gouvernement a coupé l'accès à internet pendant neuf jours[431]. L'année suivante le gouvernement a fait voter une nouvelle loi sur la cyber-criminalité qui criminalise la publication de fausses déclaration et « d'entorses à la moralité »[432]. Elle autorise également la surveillance numérique[433]. Les DDH ont connu une petite victoire quand une loi de 2019 a réinstauré une limite au mandat présidentiel, mais elle n'est pas rétroactive[434].

La constitution garantit le droit de réunion, mais de nombreuses lois nationales le limitent. Une loi de 2011 a instauré un système de notification des rassemblements, qui est certes

[423] https://freedomhouse.org/country/sierra-leone/freedom-world/2020
[424] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.64
[425] http://www.claiminghumanrights.org/sierraleone.html?&L=0
[426] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.6
[427] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.64
[428] https://www.nytimes.com/2020/10/06/opinion/international-world/togo-activists-autocracy.html
[429] https://www.nytimes.com/2020/10/06/opinion/international-world/togo-activists-autocracy.html
[430] https://www.nytimes.com/2020/10/06/opinion/international-world/togo-activists-autocracy.html
[431] https://www.nytimes.com/2020/10/06/opinion/international-world/togo-activists-autocracy.html
[432] https://freedomhouse.org/country/togo/freedom-world/2020
[433] https://freedomhouse.org/country/togo/freedom-world/2020
[434] https://www.nytimes.com/2020/10/06/opinion/international-world/togo-activists-autocracy.html

plus libéral que le système d'autorisation précédent, mais qui reste vague dans son application[435]. D'après le code pénal de 2015, les rassemblements qui n'ont pas été correctement signalés peuvent mener à des amendes et des peines de prison[436]. Ce nouveau code pénal réinstaure des amendes pour le crime de diffamation[437]. En 2019 le Togo a modifié sa loi relative au droit de réunion pour y inclure des restrictions de temps et de lieu, et pour limiter le nombre de participants[438].

Les manifestations sont souvent réprimées avec violence. Sept personnes ont été tuées en 2015 lorsque la police a ouvert le feu sur la foule[439]. Les DDH assassinés manifestaient contre le déplacement forcé de résidents afin d'établir un parc naturel[440]. Quand les manifestations se sont multipliées en 2017, la police y a répondu en tuant dix adultes et trois enfants, et en arrêtant 60 personnes[441]. En 2018, après une manifestation sur la limite du mandat présidentiel, les autorités ont temporairement interdit toute manifestation[442]. On sait que la police fait un usage excessif de la force qui inclut la torture, même si le code pénal l'interdit. Le système judiciaire est gangrené par ses propres problèmes de corruption[443].

Malgré ces abus, la commission pour les droits humains du Togo est en conformité avec les Principes de Paris[444]. Depuis 2016, la commission dispose de procédures pour empêcher la torture ; mais elle n'est pas totalement indépendante du gouvernement puisque le président a le pouvoir de nommer quelques membres de la commission[445]. Le Togo a ratifié l'ICCPR, l'ICDESC, le CEDAW et le CAT, ainsi que le protocole de la Cour Africaine[446] . Il est en train de travailler à la création d'une loi qui concerne spécifiquement les DDH[447].

<u>Recommandations générales :</u>

a Renforcer la législation sur la protection des DDH sur le modèle de la loi type et créer une mesure pour garantir son application.

b Les mesures de la commission des droits humains contre la torture devraient être renforcés en supprimant le pouvoir du gouvernement d'en nommer les membres.

c Il faudrait abroger les lois qui limitent les libertés d'expression et de réunion, y compris les mesures qui autorisent la surveillance numérique, la limitation des manifestations, et le crime de diffamation.

d Il faut réduire les violences policières et poursuivre les coupables de violences en dehors du contexte judiciaire.

[435] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.68
[436] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.68
[437] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.68
[438] Analyse globale p.7
[439] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.70
[440] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.70
[441] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.70
[442] https://freedomhouse.org/country/togo/freedom-world/2020
[443] https://freedomhouse.org/country/togo/freedom-world/2020
[444] https://INDH.BHCDH.org/EN/AboutUs/GAINDHAccreditation/Documents/Status%20Accreditation%20-%20Chart%20(%2027%20November%202019).pdf p.6
[445] https://www.protecting-defenders.org/sites/protecting-defenders.org/files/UNSR%20DDHs-%20World%20report%202018.pdf p.69
[446] http://www.claiminghumanrights.org/togo.html?&L=0
[447] https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf p.15

Recommandations et stratégies générales pour tous les pays

On a listé ci-dessous six stratégies d'action qui sont essentielles à de nombreux gouvernements, organisations multinationales, institutions des droits humains, financeurs et donateurs, organisations de la société civile, à la Commission Africaine, à la CEDEAO, à l'ONU, et à d'autres acteurs clés. Ces stratégies d'action visent à créer un espace de travail sûr et productif pour les DDH nationaux et les DDH locaux.

Stratégie n°1 : Accroitre la visibilité du problème en s'attaquant à la sous-représentation des attaques et des représailles contre les DDH dans la région ; et donner plus de visibilité aux DDH et à leur travail.

- Il existe avant tout un besoin criant de preuves bien documentés sur les abus des droits humains. Il n'y a pas ce procédure qui centralise les preuves des violences qui justifient la protection des DDH, ce qui rend difficile d'évaluer l'ampleur du problème.
- Il faut renforcer les efforts qui permettent de soutenir directement les DDH locaux populaires et leurs partenaires aux niveaux local, national et régional.
- Peu de DDH ou de coalition disposent d'un système pour surveiller et enregistrer les problèmes qui touchent à leur protection. En général, le problème principal est précisément le manque de données de référence qui permettent d'évaluer l'ampleur des problèmes. Les médias locaux, nationaux, et régionaux manquent de moyens pour enquêter sur les rapports d'attaques et de représailles contre les DDH. Il faut établir un système fort pour surveiller les DDH locaux, surtout ceux qui localisés dans les communautés et les villages très isolés.
- Surveiller et évaluer les attaques exige de répertorier le nombre et le type des attaques, les coupables présumés, les recours utilisés, et les résultats obtenus. L'objectif serait de pouvoir démontrer le type et la fréquence des attaques, et les recours disponibles pour obtenir réparation. Il n'existe actuellement aucune structure unique dans chaque pays dont le but serait d'observer l'évolution des tendances au fil du temps. Cela fait partie des missions des institutions nationales et régionales, mais elle n'ont pas les moyens financiers, techniques, ni institutionnels de le faire. Dans certains pays, les INDH pourraient s'en occuper, mais elles sont sous-financées, leur poids légal est souvent faible ou peu clair, et les gouvernements interviennent dans leurs affaires.
- Les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, les agences de l'ONU et les organisations internationales ont un rôle à jouer dans ce processus.

Concrètement:

- ✓ Les DDH locaux ont besoin d'être mieux soutenus pour pouvoir documenter les violences dont ils sont victimes.
- ✓ Les coalitions et les organisations de la société civile aux niveaux local, national et régional doivent être mieux soutenues pour pouvoir documenter les violences dont elles sont victimes.
- ✓ Les journalistes indépendants et les médias locaux, nationaux et régionaux qui soutiennent les DDH ont besoin d'être mieux soutenus pour pouvoir documenter les violences dont ils sont victimes et pouvoir y répondre.

- ✓ Les coalitions nationales doivent entrer en contact avec les DDH locaux pour mettre en place des système de surveillance et évaluer les types de violence par pays dans la région.
- ✓ Les DDH nationaux doivent être impliqués aux niveaux régional et international avec les agences de l'ONU, les procédures du CDH et de l'EPU pour exposer les violences. Il faut encourager la CEDEAO, la Commission Africaine et les Rapporteurs Spéciaux à visiter les pays pour enquêter en profondeur sur les problèmes.
- ✓ Il faut reconnaître la diversité des DDH selon leurs parcours, leurs cultures, et leurs systèmes de croyance ; ainsi que l'importance du genre dans les mécanismes de protection.

Stratégie n°2: Renforcer les DDH et les DDH locaux en développant leurs compétences et leurs capacités à aller de l'avant.

- ✓ Approcher la protection sur la base des droits, et former les DDH pour qu'ils connaissent et puissent revendiquer leurs droits. Ils doivent être soutenus par des mesures de protection physiques, psychologiques, et des formations à la sécurité numérique.
- ✓ Il faut prendre en compte leur milieu d'origine et étendre les mécanismes de protection à leurs communautés, leurs familles, leurs amis, et toute personne qui partage leurs risques.
- ✓ Le développement des compétences et les programmes de soutien institutionnels doivent être spécifiques, et respecter les intérêts, les aspirations et les objectifs des DDH ; dans le respect de leurs cultures, de leurs besoins spécifiques, et du contexte local. Il faut recueillir le consentement préalable et informé des DDH avant tout intervention.
- ✓ Les DDH doivent être inclus dans la planification, le développement et la mise en œuvre des stratégies qui les protègent. Leur inclusion est essentielle à leur protection. Les stratégies mises en œuvre doivent être flexibles, adaptables, et ciblées aux besoins et à la situation spécifique de chaque DDH.

Stratégie n°3: Renforcer le cadre juridique et stratégique.

- ✓ Il faut repérer, analyser, et surveiller les lois qui entravent le travail et la protection des DDH. Des efforts collaboratifs sont nécessaires pour pouvoir les modifier, les réviser ou les abroger. Il faut mettre en place de nouvelles lois, et faire les efforts nécessaires pour garantir leur application. Plus de responsabilisation est nécessaire aux niveaux local, national, régional et international avec des mécanismes de surveillance et des garde-fous. Plus d'efforts et de financements sont nécessaires pour répondre à ces défis, et aller vers plus de responsabilisation et un meilleur accès aux recours juridiques.
- ✓ Surveiller et mettre à jour les lois qui entravent les DDH, et comprendre pourquoi et comment, permettra de mieux comprendre l'ampleur des problèmes et de construire un activisme fondé sur des preuves pour encourager la modification des lois. La nouvelle loi type de l'ISHR pour la protection des DDH est une grande opportunité d'améliorer les choses, mais il faut surveiller son application et évaluer son efficacité.

- ✓ Analyser les lois, les programmes et les politiques qui répriment les DDH pays par pays, et prendre des mesures pour abroger ces lois. Développer des loirs, des programmes et des politiques spécifiques pour la protection des communautés et des DDH individuels. Développer une législation spécifique à la protection des DDH dans chaque pays.

Stratégie n°4: S'assurer de la mise en œuvre des lois et du développement de procédures efficaces pour les DDH, de cliniques juridiques, et d'autres soutiens.

- ✓ Un des problèmes majeurs qui est ressorti de nos entretiens avec les DDH locaux est la difficulté d'accéder à la justice, et les défis énormes qui les empêchent d'obtenir des aides juridiques ou des avocats pour les aider à protéger leurs activités de l'avalanche de procès absurdes, de criminalisations et d'emprisonnements qui marquent la région.
- ✓ Les institutions universitaire et les organisations philanthropiques devraient apporter leur aide et financer l'instauration de cliniques juridiques ciblées pour renforcer la protection des DDH, afin qu'ils puissent lutter contre les processus de criminalisation dont ils sont victimes.
- ✓ Au niveau national, on peut par exemple leur fournir le soutien d'assistants juridiques ou d'avocats, d'INDH, de médiateurs, ou organiser des actions collectives. Démontrer l'efficacité de ces actions aident à développer plus de mécanismes de soutien pour répondre aux futures violences.
- ✓ Au niveau régional, il est essentiel de surveiller le résultat des affaires qui passent devant la cour de justice de la CEDEAO. Il est tout aussi essentiel de surveiller si les gouvernements respectent les verdicts prononcés par la cour. Cela aide a renforcer le système de justice et sa viabilité dans le temps.
- ✓ De nombreux recours internationaux (ONU et UE) ont été mentionnés dans ce rapport – il est essentiel que les informations des DDH locaux puissent remonter jusqu'à ces institutions. Disposer de plus de données permettra une meilleure compréhension de la communauté internationale, et renforcera sa capacité d'action.
- ✓ Les commissions de droits humains devraient disposer de plus de ressources pour être efficaces.
- ✓ La société civile devrait intervenir à travers les réseaux et les organisations qui disposent de ressources suffisantes pour jouer un rôle de soutien et vérifier que les recours nationaux relatifs aux droits humains sont efficaces.
- ✓ Les procédures de recours doivent être réactives, indépendantes, et capables d'enquêter sur les plaintes ou les menaces de violations des droits humains de manière rapide et efficace. Elles doivent pouvoir lancer les poursuites disciplinaires, civiles et criminelles appropriées contre les coupables, au sein d'un système de mesures qui les empêche de bénéficier d'une impunité.
- ✓ Il faut soutenir plus amplement le réseautage et le partage d'expérience. Certaines mesures de protection communautaires sont efficaces, mais longues et manquent de soutien. Il faut plus de coordination aux niveaux communautaire, national et international ; plus de liens entre les DDH nationaux et les DDH locaux. Les communautés doivent être directement liées aux mécanismes nationaux, régionaux et internationaux. Il faut plus de responsabilisation à tous les niveaux.

Stratégie n°5: Augmenter les soutiens pour fournir aux DDH et à leurs organisations plus de financement et de développement de compétence.

- ✓ Presque tous les DDH ont mentionné la difficulté d'obtenir des financements pour leurs activités de protection ou la formation du personnel. Ils ont remarqué qu'il était difficile de retenir leur employés parce qu'ils ne pouvaient pas les payer régulièrement. Ils ont parfois passé des mois sans êtres payés quand les projets n'étaient pas financés.
- ✓ Bien qu'ils servent de rempart au niveau régional et qu'ils soient en première ligne des conflits, pas un seul DDH n'a reçu de financement administratif et opérationnel régulier. La plupart des financements sont liés à des projets spécifiques, manquent de flexibilité, et sont souvent soumis à des restrictions budgétaires strictes.
- ✓ Il faut absolument trouver des sources de financement alternatives et plus flexibles pour les DDH locaux des villages isolés.
- ✓ De nombreux DDH et membres de leurs communautés sont analphabètes ou peu alphabétisés, et vivent dans des communautés traditionnelles. *Il est abusif d'exiger que ces populations soient enregistrées comme « à but non lucratif » et possèdent une structure de gouvernance avec des statuts similaires aux normes eurocentriques, afin de pouvoir être éligibles à des sources de financement.* D'autant plus si l'on considère que ces DDH servent de remparts et sont en première ligne des luttes contre les responsables de violations des droits humains et environnementaux.

Stratégie n°6: S'assurer que tous les DDH sont pris en compte, reconnus, protégés et soutenus.

➔ Bergers, Fermiers and Défenseurs au Sahel

Le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, qui inclut plusieurs Rapporteurs Spéciaux, ainsi que des organisations des droits humains locales et internationales telles que *Green Advocates*, la plateforme CSO du MRU, *Global Witness, Green Peace, The International Land Coalition, Defend the Defenders Coalitions, Amnesty International, Human Rights Watch* etc. doivent se concerter sur la définition de c*e qui est considéré comme un DDH environnemental et territorial*, afin de travailler à partir d'une définition commune et universelle de ceux qui rentrent dans cette catégorie – qu'il s'agisse des peuples autochtones que l'on assassine en Amérique du Sud et en Amérique Centrale ; des bergers africains qui défendent leurs pâturages ancestraux et leurs routes historiques ; des fermiers qui défendent leurs terres et leurs communautés ; des artisans mineurs qui défendent leur droit d'exploitation des mines et leur mode de vie artisanal, ou des tribus Fulani et Touareg qui défendent leurs territoires.

➔ Noyau de Défenseurs-Extrémistes dans le Sahel

Le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, qui inclut plusieurs Rapporteurs Spéciaux, ainsi que les organisations des droits humains locales et internationales telles que *Green Advocates*, la plateforme CSO du MRU, *Global Witness, Green Peace, The International Land Coalition, Defend the Defenders Coalitions, Amnesty International, Human Rights Watch* etc. doivent se concerter à propos des liens qui peuvent exister entre les extrémistes et le travail des défenseurs, pour être plus nuancés et éviter d'utiliser des catégories imprécises qui ne distinguent pas le travail des défenseurs légitimes et les

organisations extrémistes – afin, par exemple, que les communautés Touaregs qui défendent leurs territoires et leur mode de vie ne soient plus stigmatisés comme des extrémistes.

Tableau 1: Priorité des actions

	stratégie 1	stratégie 2	stratégie 3	stratégie 4	stratégie 5	stratégie 6
Gouvernements		X	X	X	XX	X
INDH		X	X	X		X
MNCs		X	X			X
CEDEAO					X	X
AC					X	X
Agences de l'ONU	X	X	X	X	X	X
Partenaires de développement	X	X	X	X	X	X
Médias	X			X		X
Fondations privées					X	X

Les Gouvernements devraient:

- ✓ Reconnaître publiquement le rôle vital et légitime des DDH pour améliorer la connaissance de la Déclaration, et respecter/protéger le droit de défendre les droits. Les gouvernements devraient aussi s'attaquer à la rhétorique anti-développement qui présente les DDH comme des terroristes et des mercenaires, et ce faisant met leurs vies en danger. Ils devraient modifier les lois et faire passer les intérêts des communautés en premier.

- ✓ Voter des lois qui prennent en compte les besoins de protection spécifiques des groupes les plus vulnérables comme les femmes ou les autochtones[448].

- ✓ Accroitre l'indépendance des corps judiciaires et des organes d'investigation, et instaurer des garde-fous contre les influences internes et externes[449].

- ✓ Mettre en place des mesures de protection accessibles aux DDH qui travaillent dans les zones de conflits ou les zones rurales[450].

Institutions Nationales des Droits Humains :

Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, la Guinée Équatoriale, et le Sénégal doivent améliorer leurs INDH. Les mesures suivantes doivent être mises en place dans toute la région :

- ✓ Intégrer un domaine dédié à la protection des DDH.
- ✓ Créer des systèmes d'alerte précoces.
- ✓ Instaurer des programmes de protection relatifs à la sécurité physique, aux attaques numériques et au soutien psychologique.

[448] https://undocs.org/en/A/74/159 p..22
[449] https://undocs.org/en/A/74/159 p.22
[450] https://undocs.org/en/A/HRC/43/51 p.19

- ✓ Evaluer de manière systématique les lois existantes pour évaluer leur conformité avec le standards internationaux.
- ✓ Développer des plans d'action concrets pour soutenir et protéger les DDH, et établir des points spécifiques à surveiller pour garantir leur application et évaluer leur efficacité.
- ✓ Inclure un système de documentation et de surveillance des violations des droits humains des DDH ; établir un mécanisme indépendant pour surveiller que les forces de l'ordre respectent les lois et les standards relatifs aux droits humains.

Les Multinationales et les acteurs non-étatiques:

- ✓ Doivent jouer un rôle dans la protection des DDH afin d'être autorisés dans le pays, et doivent collaborer avec les gouvernements et les autres acteurs clés pour soutenir les DDH et les communautés.
- ✓ Doivent intégrer les Principes Directeurs relatifs au Commerce et aux Droits de l'Homme dans le fonctionnement de l'entreprise, avec des mesures internes et externes qui garantissent que les entreprises sont en conformité avec les lois internationales ou tout autre organe de supervision, selon les domaines.
- ✓ Doivent éviter de soutenir des pays qui échouent à appliquer leurs obligations relatives aux droits humains.
- ✓ Doivent utiliser leur influence pour encourager les gouvernements à améliorer la protection des DDH.

Les journalistes d'investigation et les Médias locaux, régionaux et internationaux :

- ✓ Doivent s'impliquer davantage pour donner plus de couverture médiatique et de visibilité aux attaques et aux représailles contre les DDH.

Les Fondations Privées, les Philanthropes et les Donateurs doivent:

- ✓ Fournir un soutien financier durable et flexible aux DDH et à leurs organisations/réseaux, pour leur procurer une « protection globale ».
- ✓ Mettre en place des standards internes d'audits préalables pour ne pas soutenir des projets qui violent les droits humains ou impactent le travail des DDH[451].
- ✓ Incorporer les Principes Directeurs relatifs au Commerce et aux Droits de l'Homme à leur fonctionnement, et des règles internes et externes[452].
- ✓ Éviter de soutenir les gouvernements qui ne sont pas en conformité avec les principes directeurs et qui ne respectent pas leurs obligations relatives aux droits humains ; encourager les gouvernements à améliorer la protection des DDH.
- ✓ Mettre en place l'Engagement à la Tolérance Zéro dans les politiques de leurs institutions.
- ✓

La Commission Africaine et la CEDEAO doivent :

[451] https://undocs.org/en/A/74/159 p.24
[452] https://undocs.org/en/A/74/159 p.24

- ✓ Utiliser leurs bureaux pour surveiller la situation des DDH, en particulier des DDH locaux.
- ✓ Faire particulièrement attention les plus vulnérables.

L'ONU doit :

- ✓ Renforcer la protection des DDH et empêcher les violations à leur égard, notamment à travers l'initiative « Rights Up Front » et les Objectifs de Développement Durable, et en renforçant sa réponse institutionnelle aux cas de représailles contre ceux qui coopèrent avec ses procédures. Il est particulièrement important de lutter contre les représailles et de pouvoir poursuivre les coupables, étant donné que le Rapporteur Spécial a mentionné que les DDH comptent de plus en plus sur les procédures régionales et internationales : soit pour compléter et renforcer leurs mécanismes locaux, soit parce qu'il n'existe pas d'institutions démocratiques et que la loi n'est pas respectée au niveau national.

Les DDH Nationaux et la Société Civile doivent :

- ✓ Éduquer les DDH sur leurs droits nationaux, régionaux et internationaux, et les encourager à utiliser le titre de « défenseur(e) des droits humains ».
- ✓ Éduquer les communautés sur le rôle des DDH et leur importance pour renforcer le soutien communautaire.
- ✓ Participer à l'Évaluation Périodique Universelle du CDH de l'ONU a) en prenant part aux consultations nationales ; b) en soumettant des informations au rapport national ; c) en assistant à l'évaluation ; d) en organisant un évènement associé à l'EPU ; e) en diffusant l'EPU sur le net ; f) en militant auprès du gouvernement pour qu'il accepte les recommandations de l'EPU ; g) en faisant une déclaration orale ou en soumettant une déclaration écrite pendant l'adoption du rapport ; h) en surveillant la mise en œuvre des recommandations, en communiquant avec le gouvernement, et en soumettant un rapport intermédiaire entre les Évaluations[453].

[453] https://www.upr-info.org/en/how-to/role-ngos

Annexe 2: Protocole Communautaire de Protection des Droits Humains

Introduction et Contexte

Le protocole communautaire de protection des droits humains doit servir de guide pour aider à défendre les communautés et les DDH locaux, et pour que les DDH nationaux se défendent eux-mêmes. Les stratégies suggérées sont à relier au travail des DDH et des communautés qui sont souvent ignorantes de leurs droits, du cadre juridique, et des acteurs qui peuvent les aider à se protéger.

Méthodologie

Nous avons interviewé des témoins clés, dont 7 femmes DDH et 23 DDH provenant de 17 pays. Nous avons complété ce travail par d'amples recherches documentaires, dont les informations contenues dans le rapport d'une conférence du Sommet des Peuples à Makeni (Sierra Leone) en 2019. Les informations de nos témoins clés sont partagées ci-dessous.

Objectif de cette section

Le but de ce protocole est de souligner, étape par étape, ce que les individus et les communautés peuvent faire pour protéger leurs droits et les droits des communautés aux terres, aux moyens de subsistance, et à l'environnement.

L'objectif est de montrer des exemples de ce qui a été fait par des DDH nationaux et locaux en Afrique de l'Ouest en termes de stratégies collectives et communautaires – afin que ces stratégies puissent être reproduites.

Ces stratégies sont présentées sous les formes suivantes:

1. Des études de cas et des histoires qui exemplifient ce qui s'est passé dans la région pour aider les autres à apprendre de ces expériences.
2. Des questions fréquentes qui aident à mieux comprendre les obstacles auxquels les DDH sont confrontés, et à mieux comprendre les stratégies individuelles et collectives qu'il est possible d'adopter.
3. Des descriptions étape par étape de différentes stratégies, pour illustrer leur fonctionnement et la manière de les mettre en œuvre.

Il est crucial de pouvoir se préparer et d'avoir à sa disposition des recours et des solutions pour assurer la protection de la communauté. On trouvera ici des exemples des stratégies utilisées par les individus et les communautés pour s'attaquer aux gouvernements ou aux multinationales. Pour bien se préparer, il est essentiel de comprendre les outils juridiques et stratégiques qui sont à votre disposition.

Études de cas

Étude de cas: développer des checklists de protection pour être toujours prêt

Le protection des communautés, des organisations et des réseaux commence avec des actions individuelles et sa propre responsabilité. Évaluer les risques personnels et communautaires est crucial à la fois pour les DDH nationaux et locaux, qui doivent tous apprendre à analyser leur environnement et à développer leurs propres stratégies de protection. Ces techniques individuelles peuvent ensuite servir à la communauté.

Les DDH nationaux peuvent être plus concernés par la sécurité numérique, alors que les DDH locaux vont avant tout s'assurer d'être entourés par un réseau de personnes qui peuvent se joindre à eux et les aider en cas d'arrestation. Le tableau ci-dessous résume les précautions à inscrire sur sa « checklist ».

Tableau: Checklist de protection

Responsabilités individuelles et collectives	Individuel	Collectif
S'assurer de sa propre sécurité en respectant un code éthique strict.	X	X
Rester intègre en toute occasion.	X	X
Faire profil bas – qu'il s'agisse de se cacher temporairement ou de rester vigilant au quotidien.	X	X
Comprendre le type et le niveau des risques présents dans son environnement.	X	X
Parfois, s'auto-censurer.	X	
Rester conscient de son environnement et réaliser que les personnes avec lesquelles on s'associe peuvent influencer le travail sur le long terme.	X	X

Étude de cas: Développer un protocole d'évaluation des risques pour garantir la sûreté des individus et du personnel – dont un plan d'urgence pour être préparé au pire:

Se préparer au pire est crucial pour les individus, les organisations et les communautés. Quelques questions à se poser :

- Quels risques me menacent, et mon organisation, et ma communauté ?
- Comment garantir ma sécurité dans mon environnement quotidien ?
- Que dois-je faire pour garantir la sécurité de mon organisation/communauté ?
- Que peut-on faire collectivement pour garantir notre sécurité ?

Un DDH du Liberia a développé un protocole d'évaluation des risques pour aider les membres de son organisation à prendre des mesures de protection pour eux-même et pour l'association. C'est un exemple à suivre, car une prise de risque d'un individu peut mettre en danger toute la communauté.

Sa première mesure de sécurité consiste à faire attention aux personnes avec lesquelles ont s'associe – y compris les membres de la direction de l'association : il a choisi des personnes neutres. Il fait aussi attention aux personnes avec qui il peut être vu en public, ainsi qu'aux coalitions avec lesquelles il collabore. Par exemple, il a conseillé au personnel de l'organisation de ne pas participer à une « marche pacifique », alors même qu'il s'agissait d'une cause qui leur tenait à coeur. Il pensait que c'était risqué parce qu'il ne savait pas qui allait y participer, et comment elle allait être perçue vue de l'extérieur. Dans ce cas précis, il y a toujours des opportunistes dans la foule, et il ne voulait pas que son travail risque d'être politisé malgré lui.

Pour protéger son personnel et son organisation il a instauré un protocole très strict pour les déplacements. Ils doivent partager les détails de leurs déplacements de manière ciblée, avec quelques personnes sélectionnées, et instaurer un protocole de contacts réguliers pour vérifier que tout va bien – si un contact n'est pas établi, cela signifie qu'il s'est passé quelque chose. Une autre précaution consiste à toujours se déplacer en groupe d'au moins deux personnes, et dans une voiture banalisée. Prendre les transports en commun n'est pas conseillé.

Dans les périodes troublées, avant les élections par exemple, il met en place des mesures supplémentaire : quitter le travail plus tôt, utiliser des routes différentes pour rentrer chez soi, et établir des contacts réguliers avec son équipe.

Pour se préparer aux situations d'urgence (effondrement du respect des lois, menaces verbales d'arrestation, publication d'un rapport sensible), les DDH doivent avoir organisé un protocole pour évaluer les risques et prendre des décisions rapides. Ce DDH a mentionné que son équipe a toujours des plans d'action pour faire face aux pires scénarios : des fonds d'urgence facilement accessibles, un point de ralliement, un rendez-vous avec les autres ou avec sa famille dans un lieu décidé à l'avance, dont un lieu situé de l'autre côté de la frontière.

De l'argent immédiatement disponible : un DDH du Liberia a mentionné qu'il gardait de l'argent disponible pour relocaliser des membre de sa communauté dans l'urgence, parce qu'il est conscient que c'est un risque notable à cause du travail qu'ils accomplissent. Durant les cinq dernières années, il a relocalisé 5 membres de son équipe pour des périodes de trois à six mois.

Une stratégie fondamentale est de pouvoir se cacher, temporairement dans son propre pays, ou bien plus durablement à l'étranger. C'est une bonne stratégie à envisager, et elle peut être utilisée par les DDH nationaux et locaux.

Stratégies de protection collective

- ✓ Faire profil bas pour ne pas attirer l'attention sur soi-même ou sur son organisation est crucial, par exemple s'efforcer d'être absent des médias.
- ✓ Avoir une haute visibilité et attirer l'attention des médias sur soi, à l'inverse, peut aussi être une stratégie de protection.
- ✓ Choisir ses partenaires avec prudence, y compris ceux qu'on admet au conseil de direction de l'organisation, et faire attention aux personnes que l'on fréquente en public.

- ✓ Avoir un plan d'urgence lors des périodes troublée (élection, menaces, ou publication d'informations sensibles).

Étude de cas: des coalitions de femmes comme mesure de protection

Les femmes DDH travaillent souvent ensemble en groupes ou en coalitions, comme stratégie de protection, pour éviter de se retrouver isolées. En Sierra Leone et au Liberia, des coalitions ont été créées pour rassembler des femmes qui travaillent sur les mines et les industries d'extraction et sur les ressources naturelles.[454] En Guinée, un DDH local soutient les organisations de femmes pour renforcer leur autonomie financière et sociale en travaillant sur leur droit à accéder à des terres sûres qui sont menacées par des projets de développement. Ils aident les femmes à développer leurs moyens d'action, à faire des recherches, et à organiser des actions militantes et de lobbying – ce qui a permis la création de collectifs de femmes qui défendent leurs droits mis à mal par les compagnies minières[455].

Étude de cas: utiliser des méthodes pacifiques en priorité

Commencez par connaître et suivre la loi, et assurez-vous de tout documenter. En Côte d'Ivoire, en réponse à l'arrivée d'une multinationale qui menaçait la vie et la subsistance des villageois et les obligeait à être relocalisés, deux DDH locaux ont organisé des meetings de sensibilisation comme stratégie pour impliquer le gouvernement, et être en mesure d'agir au nom de la communauté.

Cependant, le gouvernement n'a pas répondu. Les DDH nous ont dit que malgré leurs efforts pacifiques, le gouvernement et la multinationale ont continuer à les réduire au silence, à les harceler, à les intimider, et à les arrêter[456].

Commencer par une approche pacifique montre qu'on fait preuve de bonne volonté et montre aux gouvernements/multinationales que vous leur donnez une chance d'agir de manière décente. C'est aussi une forme de protection parce que les gouvernements/multinationales n'ont aucune raison d'attaquer (légalement ou non) la communauté.

Étape par étape — Commencer par des revendications pacifiques:

- ✓ Manifestez pacifiquement et présentez vos revendications par écrit pour qu'elles soient claires ; donnez-leur un délais précis pour y répondre.
- ✓ Documentez chaque action du gouvernement – même son inaction.
- ✓ Ayez un plan de secours au cas où le gouvernement ne répond pas ; par exemple, essayez de contacter des membres du gouvernement directement, ou les médias, ou les tribunaux.
- ✓ Faites-vous des alliés et déclarez vos intentions clairement auprès de la communauté.
- ✓ Partagez tout ce que vous avez documenté au niveau international, auprès d'une ambassade, de l'ONU, et des médias.

[454] https://www.defendingwomen-defendingrights.org/about/
[455] Guinée: Grassroots Frontline Human Rights Defender's Profiles
[456] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

Pour préparer votre stratégie, il faut savoir quels outils sont à votre disposition, quelles lois et quelles institutions vous pouvez utiliser à votre avantage.

Anecdotes: Stratégies pour interagir avec les services du gouvernement

Les stratégies pour interagir avec les services du gouvernement peuvent mener à plus de protection. Certaines affaires en Sierra Leone, en Gambie, au Liberia, et au Nigeria nous offrent des exemples de stratégies pour interagir avec le gouvernement.

- → Le Forum des Peuples organisé en Sierra Leone a rassemblé des DDH nationaux et locaux, ainsi que des représentants gouvernementaux qui avaient été invités à s'exprimer – des représentants du Ministère du Territoire, du Logement et de l'Environnement et de la Commission Anti-Corruption. C'était une occasion pour eux de parler, mais aussi d'écouter. En assistant au Forum et en écoutant les histoires des participants, ils ont mieux compris les problèmes des DDH et développé plus d'empathie pour eux. En participant à ce forum, les membres du gouvernement et les DDH locaux ont eu l'opportunité de discuter de solutions communes et acceptables pour tous. De plus, faire parler les représentants gouvernementaux à une conférence est une bonne manière de les obliger ensuite à assumer ce qu'ils ont déclaré en public, et peut protéger la communauté.

- → En Gambie, un DDH national a aidé à renforcer les moyens d'action des membres d'une communauté en facilitant leurs interactions avec des membres du parlement (MP). Après plusieurs séances de formation où ils jouaient le rôle de médiateurs entre les MP et les citoyens, ces derniers ont commencé à interagir directement avec les MP, seuls. Il y a des exemples encourageants de MP qui ont été sensibles aux demandes des communautés, et cette approche contribue énormément à les protéger.

- → Au Liberia, plusieurs exemples montrent comment les DDH travaillent directement avec les bureaux gouvernementaux pour fournir une protection directe ou indirecte aux DDH. En travaillant avec le bureau du Défenseur Public, *Green Advocates* a pu obtenir la libération de quinze DDH locaux arrêtés et emprisonnés alors qu'ils manifestaient contre une société d'huile de palme dans le comté de Sinoe. Un DDH a parlé de développer une feuille de route qui contient des stratégies pour faire avancer les réformes, les lois et les programmes de développement de compétences pour le gouvernement, le secteur privé, les ONG, les communauté locales et les DDH dans tout le pays. Un autre DDH du Liberia a rencontré régulièrement certains officiers de police en qui il avait confiance pour obtenir des informations à inclure dans ses stratégies de protection personnelles et organisationnelles.

- → Un DDH du Nigeria s'est régulièrement entretenu avec la direction des agences de sécurité (armée, police). Avocat, il a ainsi pu éduquer les officiers du gouvernement sur les lois, tout en cherchant à construire des ponts pour collaborer avec eux. Il a expliqué que les chefs des services de sécurité ont tendance à partir du principe que les DDH sont des ennemis. Mais il s'est aperçu qu'en les éduquant sur la loi et les manières de la faire appliquer, il a pu les aider à mieux la comprendre, à mieux

connaître les protections qu'elle garantit, et à mieux comprendre leur rôle pour la faire respecter.

→ Forger des relations personnelles avec des représentants du gouvernement peut ensuite protéger les autres personnes qui les rencontrent, s'ils ont eu de bonnes relations avec des DDH dans le passé. Un DDH nous a raconté qu'il avait été arrêté par les agents de sécurité d'une entreprise en la visitant pour vérifier qu'elle respectait un jugement qui avait été prononcé à son égard. Les agents de l'entreprise l'ont ensuite remis aux militaires. Parce que l'officier militaire avait déjà rencontré un DDH auparavant, il a pu discuter avec lui. Il lui a expliqué ce qu'il faisait là-bas, et le militaire lui a proposé de l'accompagner lors de ses futurs déplacements dans cette zone. Le DDH n'avait pas envie d'une escorte militaire, mais l'interaction était plutôt positive.

Conclusion: Une interaction positive avec un agent du gouvernement peut mener à de futures interactions positives pour d'autres individus ou communautés. Si un DDH éduque un membre du gouvernement sur son rôle et ses responsabilités, cela peut en influencer d'autres, et au final mener à une meilleure compréhension mutuelle et à une meilleure protection générale.

Étude de cas: Exemple d'une analyse de la loi utilisée comme arme pour interagir avec le gouvernement et l'obliger à prendre ses responsabilités.

Une organisation de la société civile en Guinée a mené une ESIA sur une disposition du gouvernement qui n'avait pas de fondement dans la loi guinéenne, et qui ne respectait pas les droits économiques et culturels d'une communauté menacée par un projet de développement. L'analyse a confirmé que le gouvernement n'avait consulté ni les autorités locales, ni les élus, ni les experts (maires, chefs traditionnels, urbanistes, ingénieurs agronomes, techniciens de l'environnement, sociologues) comme il l'aurait du.

Le DDH a demandé un report de 6 mois, pour que le gouvernement puisse revoir sa copie et modifier le projet. Cela a stoppé les activités de l'entreprise. Cela a montré au gouvernement et à la multinationale qu'ils étaient surveillés. Et enfin, cela a montré à la communauté qu'il leur était possible d'agir pour que leurs droits soient respectés.

L'analyse a conclu que cette disposition du gouvernement violait les standards internationaux et les droits humains de plus de 100 000 guinéens ruraux, et qu'il fallait la modifier pour relocaliser et compenser les communautés impactées par les grands projets de développement – les barrages hydro-électriques et les mines, dans un pays qui contient plus de la moitié des ressources mondiales en bauxite[457]. Une autre ESIA menée au Liberia a conclu que, sur 68 contrats d'investissements examinés dans tous les domaines (huile de palme, bois, caoutchouc), seulement deux étaient en conformité avec les normes minimales. Forts de ces informations, les DDH ont pu développer une stratégie pour forcer les différents acteurs à assumer leurs responsabilité tout en restant en sécurité.

[457] https://communitiesfirst.net/2019/03/21/Guinée-analysis-resettlement-impacts-100000/

Étapes recommandées pour les DDH et les DDH locaux

1. Identifier les lois et les pratiques qui existent au niveau national pour réguler la conduite des multinationales vis-à-vis des communautés.
2. Se rapprocher d'une coalition de DDH pour mener une ESIA et évaluer les accords que le gouvernement passe avec les multinationales pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les standards des droits humains.
3. S'il n'y a pas d'accord, ou que l'accord n'est pas en conformité avec le respect des droits humains, demander au gouvernement et aux multinationales de suspendre leurs activités jusqu'à ce que cela soit corrigé.
4. Pendant la suspension des activités, les DDH et les coalitions de DDH nationaux entrent en contact avec les communautés pour s'assurer qu'elles sont bien informées sur ce qui se passe.
5. S'assurer que la loi est bien connue et bien compris par le gouvernement et par les communautés potentiellement impactées.
6. Il est essentiel de surveiller la conformité des lois et des pratiques pour être sûr que les standards soient respectés.

Les actions des communautés ou des groupes de DHH peuvent servir à protéger la communauté.

Étude de cas: Utiliser un protocole d'évaluation communautaire

Lorsque des multinationales sont venues s'installer chez eux, des DDH locaux du Ghana, de Sierra Leone, de Guinée, du Nigeria, du Liberia, et du Niger sont allés chercher de l'aide auprès d'une organisation régionale basée au Ghana. Un des outils pour qu'une communauté puisse mieux comprendre la situation est ce qu'on appelle un *protocole d'évaluation communautaire*, qui vise à mesure l'impact des activités d'une entreprise commerciale sur les droits humains de la communauté. La première étape dans la mise en place de cet outil est de développer un questionnaire destiné à recueillir des informations sur les impacts relatifs aux droits humains dans la communauté. Le processus requiert l'entière participation des communautés, dont les membres rédigent le questionnaire, puis l'utilisent pour recueillir les informations nécessaires auprès du reste de la communauté.

Au Nigeria, par exemple, une communauté a utilisé ce protocole pour agir contre une multinationale qui s'était installée chez eux. Le processus leur a permis non seulement de recueillir les informations nécessaires pour la procédure juridique au tribunal, mais en tant que communauté, de mieux comprendre les enjeux de ce qui se passait. Au final, la moitié de la communauté a participé au protocole et a eu l'impression qu'il les concernait. Ils ont aussi mieux compris les relations de pouvoir au sein de la communauté, et notamment le rôle du chef traditionnel. Ils ont compris qu'il collaborait avec la société pétrolière, et qu'il essayait en permanence de décrédibiliser les DDH qui se battaient, eux, pour la communauté. Cela s'est terminé en conflit entre le chef traditionnel et ses supporters d'un côté, et les DDH et le reste de la communauté de l'autre.

Conclusion: La vraie victoire a été que de nombreux membres de la communauté sont devenus bien plus informés sur la situation, à partir de données concrètes. On voyait clairement de quel côté étaient les gens, et à la fin, toute personne qui essayait d'interférer

faisait face à la colère de la communauté qui avait pris le parti des organisateurs qui travaillaient pour leurs intérêts. Le chef traditionnel et ses partisans ont dû abandonner, et le reste de la communauté disposait des données nécessaires pour le procès – ce qui était aussi une mesure de protection.

Étude de cas: l'importance d'une communauté unie

Pour se protéger, il est essentiel qu'une communauté soit unie. Plusieurs exemples le prouvent. Certains l'ont appris à leurs dépends.

- → Un DDH local avait pris la tête de sa communauté au Liberia lorsqu'une société d'huile de palme s'est installée et a commencé à imposer des conditions défavorables à la communauté. Au début, il a suggéré de monter des barrages routiers pour entraver le fonctionnement de la compagnie. Au début, la stratégie a été efficace et l'entreprise a accepté de négocier – ce qui a débouché sur des promesses d'embauche. Mais la compagnie a ensuite conspiré contre le DDH local en montant sa communauté contre lui. Il a perdu son travail, et la communauté s'est retournée contre lui.
- → Plus tard, la communauté a réalisé qu'elle avait besoin de lui et elle l'a de nouveau accueilli en son sein. Une fois réintégré, ils ont réalisé qu'il avait un rôle important et qu'il fallait rester unis.

Conclusion: La communauté a compris l'importance de l'unité, et promis de ne jamais se laisser manipuler par une entreprise dans le futur. Ils ont appris à leurs dépends que les compagnies étrangères n'ont rien à faire de leurs intérêts, et qu'ils devaient travailler ensemble pour pouvoir résister aux abus des entreprises et se protéger.

- → Au Ghana, un DDH local nous a raconté sa lutte contre le gouvernement et les compagnies qui exploitent les mines d'or, parce qu'elles polluent les sources d'eau. Ses efforts menaçaient le gouvernement, et ils ont pensé qu'ils pourraient lui offrir un pot-de-vin pour qu'il quitte le pays. Quand il a refusé, il a été arrêté et emprisonné. Un groupe de femmes a appris son arrestation et s'est mobilisé pour le faire libérer. Le gouvernement n'avait pas besoin de ce type de publicité, et a fini par libérer le DDH. Les poursuites ont été abandonnées. Cela montre l'importance de l'unité et de la médiatisation des abus[458].

Conclusion: Cette anecdote souligne l'importance de l'unité de la communauté, et de la médiatisation des mauvaises pratiques du gouvernement et des multinationales comme mesure de protection pour la communauté.

Étude de cas: partage d'expérience et réseautage

De nombreuses communautés d'Afrique de l'Ouest font l'expérience des mêmes abus et violations des droits humains. Un DDH national ivoirien a reconnu que beaucoup de communauté font l'expérience des mêmes problèmes avec les multinationales. Il a donc pensé qu'il était important de pouvoir échanger à propos de ces expériences pour mieux s'en protéger. Il a commencé par organiser des réunions entre membres de la communauté. Il les a encouragé à faire du réseautage auprès des communautés voisines

[458] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

pour voir ce qu'ils pouvaient apprendre. C'est à travers ces échanges inter-communautaires que des tactiques et des leçons utiles ont été partagées, et les participants ont été mieux armés pour s'attaquer aux défis posés par les multinationales dans leurs communautés. C'est une forme de solidarité et de protection qui demande parfois ce que quelqu'un de l'extérieur en prenne l'initiative.

Les mesures de protections, de réparation, et de responsabilisation peuvent être officielles ou officieuses – souvent un mélange des deux. La section suivante résume les recours disponibles aux DDH, en commençant par l'importance de construire un cadre de référence avec des lois et des mesures fortes.

Étude de cas: Porter les affaires devant les tribunaux nationaux et régionaux.

Les litiges peuvent protéger les individus et les communautés dans certains cas spécifiques et mener à une protection sur le long terme.

→ *Les procédures juridiques ont aussi été utilisées pour gagner du temps.* Les procès peuvent être des mesures temporaires qui permettent de gagner du temps en attendant des solutions plus permanentes. En Guinée, suite à une plainte collective déposée contre le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, la présidente de la cour nationale a ordonné la suspension des démolitions de maisons en attendant que le dossier puisse être traité. C'était une stratégie très efficace à court terme, qui a suspendu les projets de démolition d'une multinationale pendant plusieurs mois.

Gagner du temps en attendant une solution durable était essentiel à la stratégie des DDH locaux guinéens, qui en ont profité pour alerter les médias. Dans ce cas précis, une fois que l'affaire a été médiatisée, elle a attiré l'attention de *Human Rights Watch* et d'*Amnesty International*, qui lui ont donné encore plus de visibilité. Au final, l'affaire a été transférée à la Cours de Justice de la CEDEAO[459] .

Conclusion: Cette affaire souligne l'importance pour une stratégie d'avoir des buts à court terme et à long terme. Dans ce cas précis, le but à court terme a permis à la stratégie de porter ses fruits sur le long terme. Ne pas oublier d'établir des buts à court terme en développant des stratégie.

→ *Cour Nationale:* En Sierra Leone, NMJD a utilisé des fonds et une expertise technique fournie par les coalitions régionales (PILIWA et MRU) pour amener devant le tribunal national une compagnie minière nationale de diamants (et ses filiales) de Koidu. Malgré de nombreux délais dus au covid-19, le recours collectif a connu un premier succès avec le gel temporaire des actifs financiers de la société, ce qui était une première en Sierra Leone. Au final, le gel a été levé, mais les petites victoires comptent énormément. Les petites victoires peuvent être un tremplin pour les communautés, et devenir un catalyseur pour l'engagement des membres de la communauté, qui apprennent au fur et à mesure que les procédures sont longues et qu'il faut être patient.

[459] Pour plus d'informations:https://guineematin.com/2019/04/20/deguerpissement-a-kaporo-rails-le-collectif-des-victimes-dement-le-croscc-et-met-en-garde/, et https://www.jeuneafrique.com/739518/societe/guinee-a-kaporo-rails-un-deguerpissement-qui-ira-jusquau-bout/

→ *CEDEAO:* Suite au recrutement d'un avocat grâce au soutien financier d'ACA, la Sierra Leone a pu porter plainte contre son gouvernement à la cour de la CEDEAO. Il s'agissait d'attaquer une compagnie minière pour accaparement de terres et dommages environnementaux. Le travail de l'avocat a été crucial. Il a informé la communauté des évènement pendant toute la durée du procès. Il a commencé par mettre en place un réseau d'assistants juridiques qui allaient régulièrement tenir des meetings dans la communauté pour les informer de l'évolution de l'affaire. Maintenir l'intérêt de la communauté pour le procès en cours est un moyen de maintenant la pression sur les accusés, tout en éduquant la communauté au fonctionnement des recours et en répondant à leurs questions. Intégrer la communauté à ce long processus est aussi un moyen de la protéger.

Conclusion: Les plus grandes réussites dans cette affaire ont été non seulement d'amener le dossier au tribunal, mais aussi d'impliquer la communauté et de la tenir informer. Les membres de la communauté ont pris conscience que leurs intérêts étaient en jeu. Ils ont appris comment monter un dossier judiciaire, et les preuves qui sont nécessaires. Quel que soit le verdict, c'est déjà une victoire pour la communauté d'avoir été éduquée et de comprendre la procédure. Ils seront en mesure de partager leur expérience avec d'autres communauté en Sierra Leone, ce qui leur donne une sentiment de pouvoir et de fierté.

Renforcer le cadre légal pour protéger les DDH.

Bénéficier d'une protection légale est crucial pour les individus comme pour les communautés. Analyser la situation dans votre propre pays pour déterminer si ses lois soutiennent les DDH de manière adéquate. Pour les pays comme le Mali ou la Côte d'Ivoire, où il existe une loi qui protège fortement les DDH ou une adaptation locale de la loi type, les recours seront différents que dans les pays comme la Sierra Leone ou le Sénégal, par exemple, où la loi type n'est pas encore mise en place.

Les pays d'Afrique de l'Ouest n'en sont pas tous en même point de l'adoption de la loi type. Au Liberia, une résolution en faveur de la protection des DDH a commencé en 2015, mais n'a pas débouché sur l'instauration d'un cadre légal pour cette protection. Dans les pays qui n'ont pas encore adopté ces lois, la première étape est de commencer le processus, comme c'est déjà le cas en Guinée, en Sierra Leone, et au Sénégal.

Il faut aussi tenter de comprendre la stratégie utilisée par l'I*nternational Land Coalition,* qui essaye de surveiller la mise en place des lois relatives aux DDH comme un des indicateurs qu'ils utilisent dans leur travail sur les terres et l'environnement en Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous résume pas à pas l'approche des DDH nationaux et locaux, selon la législation existante. Au final, les lois fortes qui sont adaptées au contexte local contribuent davantage à la protection de la communauté.

Tableau: Analyse contextuelle de la situation pour mener à l'une ou l'autre approche de la loi

Si la loi type ou un cadre juridique fort n'est pas en place	**Si une loi forte ou la loi type est en place**
➔ Se familiariser avec les ressources	➔ Une fois la loi type adoptée, s'efforcer d'y

Si la loi type ou un cadre juridique fort n'est pas en place	Si une loi forte ou la loi type est en place
disponibles auprès de l'ISHR et prendre contact avec eux[460]. ➔ Organiser un processus grâce auquel les DDH et les DDH locaux peuvent contribuer au développement de la loi pour s'assurer qu'elle couvre tous leurs besoins. ➔ Les DDH et les autres acteurs de la société civile devraient influencer et guider le développement d'une proposition de loi nationale et créer des outils pour renforcer la responsabilisation afin de contribuer au développement et à l'examen de cette loi. ➔ La loi type devrait être aussi complète que possible, et il faut donc conduire des recherches et des consultations pour vraiment comprendre le contexte national et s'assurer que la loi prend en compte tous les risques et recours nécessaires aux DDH, y compris les DDH locaux. Prendre en compte le genre.	sensibiliser les agences gouvernementales, les DDH et les acteurs de la société civile. ➔ Les DDH devraient se rapprocher des législateurs et des hauts fonctionnaires et leur procurer des copies de la loi, afin qu'ils en soient conscient. ➔ Un cadre de surveillance doit être établi afin de surveiller l'application et l'efficacité de la loi, et constater si des lacunes existent. ➔ Un cadre de surveillance soit aussi être établi au sein de l'INDH du pays ou au sein d'une coalition.

Étude de cas: utiliser les Institutions Nationales des Droits Humains

Les Commissions Nationales des Droits Humains (CNDH) protègent souvent les individus, mais peuvent aussi protéger les communautés. Les Institutions Nationales des Droits Humains (INDH) sont souvent une des rares institutions nationales avec lesquelles les DDH nationaux et locaux peuvent interagir, et qui a un rôle protecteur auprès des individus et potentiellement des communautés. Il est essentiel d'évaluer le degré d'implication de l'INDH au sein du pays. Par exemples les INDH du Ghana, du Liberia, du Niger, du Nigeria, de Sierra Leone et du Togo ont un statut « A », ce qui signifie qu'elles sont en conformité avec les Principes de Paris ; d'autres INDH ont besoin d'être améliorées, ou n'existent tout simplement pas.

Voici quelques exemples de la manière dont les DDH du Ghana, du Nigeria et du Liberia utilisent les commissions afin de renforcer la protection des individus et des communautés :

- → Au Nigeria, les DDH ont utilisé la Commission des Droits de l'Homme du Nigeria (CDHN) avec succès. La CDHN se concentre sur sept domaines des droits humains, dont la protection des DDH et les abus relatifs à l'environnement dans le delta du Niger. C'est un recours à la fois pour les individus et les communautés. L'équipe qui s'occupe de ces thèmes est en charge de l'éducation et de la promotion des droits humains relatifs à l'environnement, au delta du Niger, et au développement. Ils ont aussi pour mission d'identifier les ONG et les partenaires internationaux avec qui la commission peut s'allier et collaborer, en leur procurant des opportunités de formation et de sensibilisation sur certains sujets.

[460] Model Law | Now available in four languages | ISHR

- → Au Liberia, les DDH ont fait des efforts pour se rapprocher de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Liberia (CNIDHL), qu'ils voient comme un allié. Elles est parfois venue à leur secours en publiant des communiqués de presse pour soutenir *Green Advocates*, ce qui a contribué à les protéger. La CNIDHL a également établi un « panthéon » des droits humains, ce est une forme supplémentaire de protection pour les communautés.

- → Au Mali, les DDH sont très investis dans la discussion d'une politique nationale pour les droits humains accompagnée d'un plan d'action. Ils espèrent instaurer une Direction Nationale des Droits de l'Homme. Ils ont cependant déjà une Commission Nationale des Droits de l'Homme, axée sur la surveillance de la torture et la protection des DDH. Il y a aussi un Médiateur (« Ombudsman »), que les DDH considèrent comme une institution utile à leur protection.

- → Au Ghana, la Commission des Droits de l'Homme et de la Justice Administrative (CDHJA) est considérée comme une institution fiable avec une mission générale relative aux droits humains. Une communauté a saisi cette commission après que leur chef a vendu leurs terres à une compagnie minière nationale. D'après un avocat impliqué dans cette plainte : « La communauté a vu la commission comme un recours national ayant des chances de rendre un verdict juste. La CHRAJ a une bonne réputation pour sa gestion des affaires de droits humains, et sa méthode se rapproche du système traditionnel de résolution des conflits auquel les gens sont habitués. » En Mai 2020, ils attendaient toujours le verdict.

- → La Commission des Droits de l'Homme de Sierra Leone (CDHSL) était considérée comme une institution solide, mais des DDH ont rapporté que des inquiétudes avaient surgies ces dernières années. Il faut rétablir la confiance dans l'institution pour garantir sa viabilité. Au Togo également, malgré son statut « A », les DDH ne font pas confiance à la Commission Nationales des Droits de l'Homme. Ils la voient comme une institution qui n'est pas très intéressée par les combats les plus importants à mener.

Ces exemples prouvent qu'il n'est pas suffisant d'avoir un statut « A ». Il est important que les DDH évaluent de manière indépendante la manière dont ils peuvent agir avec leurs INDH, et si elles représentent un bon moyen de protection ou non. Il faut les tester pour vérifier si elles sont fiables ou non, et en déduire le degré de protection qu'elles peuvent apporter (ou non) à la communauté.

Checklist: Déterminer si une INDH est bien équipée pour défendre la communauté

1. Quelle est la réputation de la CNDH dans notre pays ?
2. Quelle est sa mission officielle ?
3. Quelles expériences ont eu ceux qui ont cherché recours auprès d'elle dans notre pays ?
4. Qu'est-ce qu'elle a fait pour protéger les individus et les communautés ?
5. Qu'est-ce qu'elle a condamné publiquement ?
6. Quelles informations relatives aux droits humains recueille-t-elle ?

7. Qui surveille son travail, et comment ?

Étude de cas: L'Accessibilité est une vraie solution à l'échelle régionale

En Afrique de l'Ouest, les citoyens des États membres de la CEDEAO peuvent porter plainte contre des acteurs gouvernementaux auprès de sa cour de justice. Elle est basée à Abuja, au Nigeria, et légifère selon les dispositions de la CADHP. Elle peut ordonner le paiement de dommages et intérêts, ou ordonner la remise en liberté d'une personne emprisonnée. Ses verdicts sont contraignants pour les pays membres de la CEDEAO. Les individus sont autorisés à déposer leurs plaintes auprès de la Cour. Les victimes de violations des droits humains peuvent directement en appeler à cette cour même s'ils sont déjà impliqués dans une procédure nationale, parce qu'il n'est pas nécessaire d'avoir épuisé les solutions locales pour amener un dossier devant la Cour. Elle a déjà édicté des verdicts concernant des abus des droits humains. Certaines inquiétudes persistent, car même si les verdicts sont légalement contraignants pour les pays membres, certains gouvernement, notamment dans les pays les plus grands, comme le Nigeria, ne les respectent pas toujours.

Les coalitions régionales ont un rôle à jouer dans la protection des communautés à travers les cours régionales.
MRU CSO et PILIWA ont déposé plusieurs plaintes au nom de DDH locaux et de communautés d'Afrique de l'Ouest[461]. Ils ont décidé de saisir la Cour de la CEDEAO après qu'il est devenu clair que la justice échouait dans sa mission au niveau national.

Niger : Le projet de développement d'un hôtel causait de sérieux problèmes sanitaires, sociaux et environnementaux, dont la contamination des sources d'eau et le déplacement forcé des populations. Lorsque les recours aux niveaux local et national ont échoué, la communauté s'est tournée vers la plateforme MRU CSO et l'aide juridique de PILIWA pour amener l'affaire devant la Cour de la CEDEAO[462] .

Utiliser la Cour de la CEDEAO fait souvent partie d'une stratégie plus grande.

Côte d'Ivoire: Certains DDH ont développé une stratégie qui impliquait des composantes nationales,régionales et internationales, et n'utilisait la CEDEAO que comme une des pièces du puzzle pour arriver à leur fin.

<u>Étape par étape</u>

Actions au niveau de la communauté

- ➔ Recueillir des informations,
- ➔ Partager les informations recueillies avec la communauté pour les éduquer sur leurs droits et leurs responsabilités.
- ➔ Documenter l'impact sur la communauté et souligner les objectifs et les attentes.

[461] http://prod.courtCEDEAO.org/wp-content/uploads/2019/03/29th-March-2019.pdf
[462] Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance Platform First Peoples' Forum on Corporate Accountability: Final Report.

Actions au niveau national

- ➔ Se rapprocher des médias et viser le système judiciaire national.
- ➔ Déterminer les chances de succès de l'affaire dans le système judiciaire national.

Actions au niveau régional

- ➔ Soutenir les DDH locaux et porter l'affaire auprès de la Cour de la CEDEAO.
- ➔ Informer la communauté sur l'évolution de l'affaire.

Conclusion: Adopter une stratégie à plusieurs niveaux permet de s'assurer que l'affaire continue son chemin, quoiqu'il arrive. Développer un plan d'action d'urgence *et* un plan d'action plus général permet d'éduquer la communauté sur les différentes procédures disponibles, et renforce leur cohésion, leur sentiment de protection, et leur confiance dans la justice.

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sont des recours sous-exploités mais très utiles pour construire un dossier solide au niveau régional et international.

La Commission et la Cour sont deux institutions régionales et internationales qui visent à promouvoir la protection des droits humains des Africains à travers tout le continent. Elles acceptent les plaintes provenant d'individus, d'ONG, ou de collectifs qui pensent que leurs droits ont été violés. Comme à l'ONU, il existe des Rapporteurs Spéciaux et des procédures dédiées aux droits humains. Il existe un Rapporteur Spécial sur les Droits Humains et les Représailles depuis 2004. Il rencontre régulièrement de nombreux DDH de toute la région.

Étude de cas[463]: La première affaire du Mali à la Cour Africaine (sur les droits des ouvriers)

Un groupe de 135 ouvriers maliens ont été contaminés par du plomb entre 2000 et 2013, alors qu'ils travaillaient pour l'*Australian Laboratory Services* (ALS) au Mali, un laboratoire qui traite les minerais. En 2009, les ouvriers ont fait part de leurs revendications sur les conditions de travail à leur supérieur, et demandé la prise en charge des maladies développées suite à leur exposition prolongée à certains produits chimiques. Ces revendications ont débouché sur une série de licenciement abusifs entre 2000 et 2012, dont certains représentants des travailleurs, mais sans aucun changement aux conditions de travail. En novembre 2013, le ministère malien de la santé a remarqué diverses entorses aux règles sanitaires et d'hygiène ; et notamment que la direction d'ALS était au courant du niveau anormal de plomb dans le sang de certains employés depuis 2008, mais avait gardé l'information confidentielle.

Les ouvriers ont essayé d'impliquer les autorités judiciaires maliennes ou d'autres acteurs gouvernementaux, sans succès. En Juin 2016, leur collectif, représenté par la FIDH et son organisation locale au Mali (L'Association Malienne des Droits de l'Homme), a déposé une plainte auprès de la Cour.

Dans sa plainte, le collectif a demandé réparation pour manquement à l'obligation de protéger les employés en adoptant les standards sanitaires les plus élevés, et pour ne pas

[463] Pour plus de détails sur cette affaire : African Court/ Mali: Q&A on the ALS contaminated workers' case (fidh.org)

avoir enquêté sur ces faits une fois révélés ; et, accessoirement, pour avoir poursuivi les coupables plus de 5 ans après qu'une plainte a été déposée par le collectif auprès des autorité judiciaires (au nom du droit des victimes à ce que le tribunal donne suite à leur procès.)

On s'attend à ce que la Cour Africaine ordonne au gouvernement du Mali :

- ✓ De reconnaître publiquement sa responsabilité pour la violation des droits sus-cités, au détriment des anciens employés d'ALS.
- ✓ De reconnaître, sans délais, les maladies que les employés d'ALS ont développées après avoir été exposés de manière prolongée à certains produits éminemment toxiques.
- ✓ De reconnaître, sans délais, leur droit aux soins médicaux qui leur permettront de vivre avec leur maladie dans la dignité.
- ✓ De commanditer les enquêtes qui permettront de poursuivre les acteurs privés qui ont violé les règles en vigueur au Mali au moment des faits, et qui sont coupables d'empoisonnement et de non-assistance à personne en danger.
- ✓ De payer des dommages et intérêts aux victimes, au nom de la jurisprudence des traités internationaux des droits humains, pour préjudice physique, moral, financier, ou tout autre préjudice que la cour jugera approprié.
- ✓ De prendre toute autre action nécessaires pour remédier aux violations sus-citées.

Conclusion : Le verdict apporterait justice et réparation aux victimes et créerait un précédent au Mali, où les conditions de travail sont fréquemment en violation des droits humains, notamment dans le secteur minier. Ce serait aussi la première affaire devant la Cour Africaine qui engagerait la responsabilité des États pour des abus commis par des entreprises, et cela enverrait un message fort aux gouvernements pour les encourager à combattre l'impunité des entreprises et à appliquer le droit du travail pour protéger les communautés.

Étude de cas: Le Nigeria qui poursuit une compagnie italienne à travers un recours de l'OCDE

Une compagnie italienne fore du pétrole dans un petit village au sud-est du Nigeria depuis les années 60. Une plainte a été déposée auprès de l'OCDE en raison des conséquences dévastatrices que l'inondation causée par le forage a eu sur la santé, les biens, la subsistance et l'environnement de la communauté. Grâce au point de contact national (PCN) de l'OCDE, les demandes des plaignants (la construction urgente de mécanismes de drainage pour atténuer l'inondation, et éventuellement la consultation d'autres experts) ont été entendues.

Lorsqu'une plainte est jugée recevable, les gouvernements qui adhèrent aux Principes Directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE doivent instaurer un « point de contact national » (PCN) pour recueillir les plaintes des individus/communautés affectés par les activités des entreprises. Dans ce cas précis, le PCN italien a ouvert une procédure de médiation entre l'entreprise et la communauté en présence d'un parti tiers, et la procédure a débouché sur un accord. Les termes de l'accord prévoyaient la construction urgente de nouveaux canaux de drainage, et la maintenance et une meilleure gestion des canaux existants pour éviter les risques d'inondations. Il mentionne aussi la

vérification de l'impact de ces mesures en présence d'un expert pour déterminer si de nouvelles mesures sont à prévoir[464].

Conclusion: Ce qui est remarquable dans cette procédure, c'est qu'une fois qu'une plainte a été jugée recevable, elle déclenche tout un système de responsabilisation.

- ✓ *OECD Watch* aide la société civile, les individus, et les communautés victimes des comportements irresponsables des entreprises à comprendre et à utiliser la procédure de plainte pour demander réparation.
- ✓ Il existe également une nouvelle procédure de l'OCDE qui s'occupe des représailles en amenant les affaires devant les PCN, ce qui joue un rôle vital dans la protection des DDH.
- ✓ L'OCDE, les gouvernement, et les PCN ont rassemblé leurs efforts pour lutter contre les risques de représailles[465].
- ✓ *OECD Watch* souligne les autres recours disponibles aux DDH qui souffrent de représailles pour avoir porté plainte[466]. L'*Independent Accountability Mechanism Working Group on Retaliation* (IAMWGR) a mis en place une « boite à outils[467] » pour gérer les représailles.
- ✓ Les PCN peuvent demander de l'aide aux ambassades pour les aider à identifier les risques que courent les DDH qui portent plainte, et ils peuvent organiser les médiations dans un pays tiers pour limiter les risques. Ils peuvent inviter des ONG à parler des risques de représailles lorsque tous les acteurs sont rassemblés, ce qui contribue à la protection de la communauté.

Étude de cas: Utiliser efficacement la procédure CAO de l'IFC

L'*International Finance Corporation* (IFC) est une filiale de la Banque Mondiale, la plus grande institution de développement au monde qui se concentre sur le secteur privé dans les pays en développement. Les pays de l'IFC se doivent de respecter le droit des pays dans lesquels ils travaillent. Des communautés de 5 pays d'Afrique de l'Ouest sont actuellement engagés dans une procédure CAO : le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, et le Togo[468].

Le Liberia et la Guinée ont été sélectionnés comme exemples dans le tableau ci-dessous.

Le Liberia et la Guinée: de nombreuses violations dans l'industrie du caoutchouc

Liberia	**Guinée**
Une plainte a été déposée au nom de 22 communautés affectées par les opérations d'une société de caoutchouc, pour les dommages suivants : accaparement de terres, menace à leur subsistance, et profanation de sites culturels et d'inhumation. Le DDH local en charge du	Une communauté locale a déposé une plainte avec le CAO avec le soutien d'organisations guinéennes et d'IDI[470]. Les dommages incluent un manque de compensation pour l'impact sur les terres et les moyens de subsistance, la relocalisation forcée, la pollution, et le manque de

[464] https://complaints.oecdwatch.org/cases/Case_489 Un autre cas est en cours d'investigation au Nigeria: ://complaints.oecdwatch.org/cases/Case_549
[465] http://independentaccountabilitymechanism.net/ocrp002p.nsf/0/ce43d67170fcd8f3482583a20026ab13/$file/guide_for_iams_on_measures_to_address_the_risk_of_reprisals_in_complaints_management_february_2019.pdf
[466] https://www.oecdwatch.org/wp-content/uploads/sites/8/2019/06/Reprisals-PCN-system.pdf
[467] https://www.oecdwatch.org/wp-content/uploads/sites/8/2019/06/Reprisals-PCN-system.pdf
[468] http://www.cao-ombudsman.org/

dossier a également souffert d'abus[469].	consultation publique et de recours disponibles.

Le dialogue permis par le CAO peut être une opportunité d'impliquer un grand groupe de personnes issues de la société civile, des communautés locales, des professionnels de la médiation, et des compagnies nationales et internationales, dont le personnel et les clients de l'IFC. Cela peut permettre aux multinationales et aux groupes de la société civile de se rencontrer pour discuter.

- *Conclusion:* Le but de la procédure CAO n'est pas de juger des mérites d'une plainte mais d'écouter les inquiétudes à travers un processus collaboratif. C'est un moyen efficace pour les communautés qui se sentent victimes de participer à une procédure internationale. Il est essentiel de garder à l'esprit que l'objectif de cette procédure est avant tout de permettre à la communauté d'être écoutée.

Anecdote: Une compagnie d'huile de palme contrainte de suspendre ses activités

Une autre procédure internationale et la RSPO. Dans sa décision du 13 février 2018, le conseil des plaintes de la RSPO a considéré que la Golden Veroleum Liberia (GVL) avait violé les termes de la RSPO dans ses activités d'exploitation de l'huile de palme au Liberia. Elle n'avait pas respecté le droit des groupes locaux au consentement préalable, libre et informé[471]. Elle avait utilisé la coercition, elle n'avait pas adéquatement respecté leur droit à participer à la répartition des terres, elle n'avait pas converti les accords de principe temporaires en accords terminaux, et elle avait continué à exploiter des terres qui lui étaient disputées. C'était une victoire majeure pour la communauté et sa protection.[472]

S'attaquer au pays d'origine d'une entreprise

S'attaquer au pays d'origine des entreprises multinationales a été efficace au Sénégal, avec une société australienne, et en Côte d'Ivoire, avec une société indienne.

- Dans les deux pays, la première étape a été de se rapprocher des DDH locaux dans les pays respectifs.
- Ensuite, il a fallu développer des liens de solidarité avec eux.
- Puis se déplacer en Australie et en Inde pour rencontrer des DDH locaux et apprendre quels étaient les meilleurs moyens d'agir contre les sociétés.
- Enfin, ils ont pu mettre en œuvre des stratégie et maximiser leur impact.

Conclusion : Cette stratégie est exceptionnelle, étant donné le coût des voyages. Mais la rencontre avec les DDH des autres pays peut mener à des alliances plus fortes dans le futur. Elle contribue au développement des compétences des DDH qui reviennent plus forts, et peuvent utiliser leur réseau dans le futur – surtout s'ils sont confrontés à d'autres compagnies qui viennent des mêmes pays.

[469] http://www.cao-ombudsman.org/cases/document-links/documents/CAOComplaint-Liberia-SRC01.pdf
[470]CECIDE, ADREMGUI https://www.cao.ombudsman.org
[471] Voir: https://www.BHCDH.org/Documents/Issues/IPeoples/FreePriorandInformedConsent.pdf
[472] Voir: https://www.DESC-net.org/caselaw/2020/bloteh-v-golden-veroleum-liberia-appeals-panel-roundtable-sustainable-palm-oil

Étude de cas: Le Partage d'informations comme moyen de protection collectif

Les communautés se plaignent d'accaparement des terres, de violations environnementales et d'abus du droit du travail. Le tableau ci-dessous soulignent les stratégies adoptées par les DDH locaux du Liberia pour répondre à ces violences.

Tableau: Violations et stratégies de réponse au Liberia

Actions des Entreprises	Premières étapes pour protéger les droits et les communautés	Impact sur les DDH	Stratégies pour une meilleure protection
Compagnie d'huile de palme : pas de consultation, destruction de terres et de cultures, pas de compensation – a fini par donner des emplois pour diviser la communauté et mieux régner.	Tentative de consultation, barrages routiers, saisir les tracteurs.	Fondateur de l'organisation locale a perdu son emploi, la communauté et sa famille se sont retournés contre lui ; son fil a perdu son emploi ; sabotage de sa moto.	Green Advocates lui a procuré un soutien moral. Plus tard, quand il a récupéré son emploi, se concentrer sur l'unité de la communauté ?
Compagnie de caoutchouc : accaparement de terres, destruction des moyens de subsistance, destruction de sites d'inhumation	Plainte avec le CAO de l'IFC, danseurs masqués pour perturber le travail de la compagnie, demande de dialogue.	Président de l'organisation locale arrêté 2 fois par les autorités locales pendant plus d'une semaine ; gaz lacrymogène	Green Advocates, faire profil bas ; besoin de plus de financement pour l'aide juridique, le transport et la communication
Compagnie forestière : ne parle qu'au chef à propos des emplois, pas d'explications sur les concessions, réduit l'accès à l'eau, promesses de développement abandonnées, violations environnementales, mauvais contrats, peu d'accès aux terres.	Eduquer la communauté, surveiller le comportement de la compagnie, lâcher des éléphants.	Président de l'organisation locale rejeté par la communauté – ils pensent qu'il en a après leurs emplois	Parler aux anciens, organiser des réunions collectives, des émissions de radio, et des formations.
Caoutchouc : dégradation de l'environnement, pollution de l'eau et de l'air, impact sur la subsistance	Travailler avec Green Advocates pour des actions militantes a obtenu l'attention du président.	Sage-femmes menacées d'arrestation et harcelées, Président de l'organisation locale arrêté et détenu pendant une semaine.	Green Advocates, faire profil bas et chercher secours dans un hôpital
Accaparement de terres forestières, gouvernement donne les terres sans consulter le chef du village	Occuper l'espace, demander accès aux conditions des contrats de concession	Chef du village menacé de perdre sa position, son frère et 3 autres arrêtés et détenus arbitrairement, a perdu sa ferme et ses moyens de survie	A récupéré son emploi grâce a des contacts dans le gouvernement national

Actions des Entreprises	Premières étapes pour protéger les droits et les communautés	Impact sur les DDH	Stratégies pour une meilleure protection
Nouvelle compagnie d'huile de palme (2019), pas de contrats ou d'informations sur les liens avec la communauté, réduction des salaires, manque d'eau claire ou potable, pas d'écoles	Fait partie d'une organisation locale, connectés à une coalition nationale. Interagir avec la compagnie pour s'assurer que la communauté soit dédommagée pour la perte des terres et les abus. Le président du Liberia a forcé le personnel international à fuir.	Intimidation de la président de l'organisation locale, tentative d'arrestation, de représailles, pression familiale – cas de disparitions mystérieuses dans la communauté	Utiliser des téléphones portables pour rassembler les gens et utiliser des motos au lieu de marcher. Besoin de plus de formations et d'opportunités professionnelles pour la communauté.

Au Liberia, qu'il s'agisse de compagnies de caoutchouc, d'huile de palme ou de bois, la situation est toujours la même : ils essayent de faire valoir leurs droits territoriaux et environnementaux, et ils finissent par être arrêtés ou menacés.

Les actions initiales des communautés leur permettent parfois de gagner du temps – mais il y a un besoin criant de collaboration et d'unité, ainsi que de soutien, pour qu'elles soient mieux équipées et puissent s'emparer des problèmes.

Étude de cas II : Mobilisations et organisations collectives – une forme de protection

Pour répondre aux abus, les communautés s'organisent et se mobilisent collectivement sous la forme de manifestations, de barrages routiers et d'actions culturelles et spirituelles pour interagir avec les agences gouvernementales concernées, les gouvernements locaux, les législateurs, les médias, les organisations de la société civile, les organisations internationales, les missions diplomatiques, et les partenaires de développement.

Efforts de déstabilisation pour gagner du temps pour les actions à long terme

Le Porro, la société Sande, et d'autres sociétés sacrées d'Afriques de l'Ouest sont souvent sollicitées pour résoudre les conflits et s'occuper des plaintes. Elles ont été une source de protection collective pour les communautés. Au Liberia, recourir aux traditions culturelles et traditionnelles est un moyen d'action contre les entreprises. Dans un cas spécifique, des danseurs masqués sont allés perturber le travail d'une entreprise pour exiger un dialogue. Une autre fois, au sud du Liberia, on a lâché des éléphants sur les dirigeants pour les forcer à s'asseoir à la table des négociations. Une autre fois encore, des « leaders spirituels et traditionnelles craints » appelés « Zoes » ou « Bush Devils » ont été envoyés auprès des dirigeants de l'entreprise, ce qui a fait quitter les lieux au personnel.

Étude de cas III : Liens partagés avec la terre – l'enfouissement spirituel, physique et biologique de cordons ombilicaux. Le lien avec les ancêtres comme droit collectif.

Cordons ombilicaux: Plusieurs communautés locales organisent des rituels qui les relient à la terre depuis la naissance. Enterrer des cordons ombilicaux établit le lien à la terre des

membres de la communauté, et cela permet d'instaurer une protection collective pour la terre, les ressources naturelles, et les habitants.

Responsabilité ancestrale: l'héritage des générations futures. La plupart des communautés se sentent investis d'une responsabilité envers la terre, dont ils héritent avec la mission de la transmettre aux futures générations. Ils croient qu'ils seront jugés par leurs ancêtres après la mort.

Étude de cas IV: Désigner des zones taboues, spirituelles ou sacrées comme moyen de protection collective

De nombreuses communautés à travers la région ont désigné certains zones comme des sites sacrés, tabous, ou spirituels, pour leur donner un statut de protection collective. Ces zones servent de refuges, de sanctuaires et de lieux d'asile pour les DDH. Étant donné leur statut traditionnel, seuls les initiés approuvés par la communauté peuvent y pénétrer – ce qui permet de fournir une protection collective à la terre, aux ressources naturelles, et aux DDH ou aux leaders locaux menacés.

FAQ: Liens entre les réseaux, les coalitions et les médias

Réseau	Recours aux médias comme stratégie de protection
West Africa Human Rights Defenders Network	Oui, et parfois ils travaillent avec des médias et des journalistes internationaux, en plus des médias régionaux et nationaux.
Public Interest Lawyering Initiative for West Africa (PILIWA).	Travaillent avec des médias nationaux et internationaux pour mettre en avant des affaires importantes.
Plateforme de la *Mano River Union Civil Society Natural Resources Rights and Governance*	Travaillent avec des médias nationaux et internationaux pour mettre en avant des affaires importantes.
SiLNoRF	Travaillent avec des médias nationaux et internationaux pour mettre en avant des affaires importantes.

Les réseaux et les coalitions existent à différents niveaux. Ils jouent un rôle dans la protection des DDH, notamment des DDH locaux de première ligne. Travailler avec les médias peut accroitre la protection dont bénéficient les communautés. Voir la Foire aux Questions ci-dessous pour plus d'informations.

Foire aux questions

1 ***Pourquoi est-il important que les DDH locaux de première ligne développent des liens avec des coalitions, des réseaux, des médias locaux et si possible internationaux ?***

De nombreux DDH sont très liés aux médias dans leurs pays. Plusieurs ont souligné qu'utiliser les médias faisait partie de leur stratégie pour maintenir l'attention sur leurs combats, tout en les protégeant.

2 ***Quelle est la meilleure manière pour les DDH d'interagir avec les réseaux, les coalitions et les médias locaux et internationaux sur les problèmes complexes liés à l'environnement ?***

Un DDH nigérien a expliqué que parce que les problèmes environnementaux sont souvent complexes, beaucoup de journalistes ne les connaissent pas en profondeur. Les inviter sur le terrain et les former aide à recueillir une visibilité médiatique responsable – cela les rend plus compétents et mieux informés, mais aussi plus intéressés par les problèmes, surtout s'ils s'impliquent avec la communauté locale. Plus ils sont impliqués, plus ils risquent d'en parler avec passion. Il a ajouté que les journalistes qui s'impliquent ainsi sont conscient des risques qu'ils encourent. Jusqu'à présent, cependant, il n'y pas eu d'attaques directes contre des journalistes, si ce n'est la censure gouvernementale qui interdit parfois aux journalistes de publier sur certains sujets.

3 ***Comment les coalitions, les réseaux et les médias peuvent-ils mettre en valeur certaines affaires en cours ?***

Les organisations et les coalitions telles que ACA, PILIWA, la plateforme MRU CSO, qui travaillent partout en Afrique de l'Ouest, savent qu'il est important que les affaires juridiques ne se déroulent pas à huis-clos. Il est essentiel d'impliquer des journalistes, par exemple pour exposer la corruption des juges ou les mauvais verdicts. Cette médiatisation peut aider les affaires à suivre leur cours, voir à les transférer à une juridiction supérieure.

4 ***Quelles stratégies utiliser pour impliquer les réseaux, les coalitions, les journalistes, et les faire s'intéresser à nos problèmes ?***

En Sierra Leone, les journalistes peuvent aider de manière stratégique. Des efforts ont été fait pour informer certains journalistes sur des affaires en cours, et en même temps, ont permis de récupérer certains documents des journalistes qui ont publié les *Panama Papers*. D'après un avocat proche d'une affaire en Sierra Leone : « *En fait, la relation était symbiotique. Les journalistes disposaient de documents qui pouvaient enrichir le dossier, et ils pouvaient en plus écrire des articles dessus.* » En général, les DDH ont mentionné l'importance de recourir aux médias internationaux pour donner de la visibilité aux affaires ; c'est ce que fait Green Advocates, qui utilise les médias comme outil de protection.

5 ***À quel point est-il important de faire du lien avec les médias une partie intégrante de notre stratégie ?***

De nombreux DDH sont très liés aux médias dans leurs pays. Plusieurs ont souligné qu'utiliser les médias faisait partie de leur stratégie pour maintenir l'attention sur leurs combats, tout en les protégeant. Donner de la visibilité aux luttes dans le domaine public est un moyen de s'assurer qu'elles restent à l'ordre du jour.

Les organisations et les coalitions telles que ACA, PILIWA, la plateforme MRU CSO, qui travaillent partout en Afrique de l'Ouest, savent qu'il est important que les affaires juridiques ne se déroulent pas à huis-clos. Il est essentiel d'impliquer des journalistes, par exemple pour exposer la corruption des juges ou les mauvais verdicts. Cette médiatisation peut aider les affaires à suivre leur cours, voir à les transférer à une juridiction supérieure. En Sierra Leone, les journalistes ont été utilisés de manière stratégique : des efforts ont été fait pour informer certains journalistes sur des affaires en cours, et en même temps, ont permis de récupérer certains documents des journalistes qui ont publié les *Panama Papers*. D'après un avocat proche d'une affaire en Sierra Leone : « *En fait, la relation était symbiotique. Les journalistes disposaient de documents qui pouvaient enrichir le dossier,*

et ils pouvaient en plus écrire des articles dessus. » En général, les DDH ont mentionné l'importance de recourir aux médias internationaux pour donner de la visibilité aux affaires ; c'est ce que fait Green Advocates, qui utilise les médias comme outil de protection.

6 *Est-il parfois conseillé de ne <u>pas</u> utiliser les médias pour protéger les DDH locaux ?*

Il n'est pas recommandé de faire appel aux médias dans le cas d'affaires sensibles, lorsque la médiatisation de l'affaire ferait plus de mal que de bien. Il faut évaluer les conséquences potentielles de chaque décision avant de passer à l'acte. Mettre les DDH ou DDH de première ligne en danger est contraire aux objectifs, et chaque stratégie doit être examinée consciencieusement.

Étude de cas: Le Forum des Peuples rassemble des DDH et des DDH locaux

Les DDH nationaux et locaux ont remarqué à quel point les conférences étaient de bonnes opportunités pour se rencontrer, construire des réseaux, partager des idées,et élaborer des stratégies pour mieux protéger les communautés. Deux conférences au Liberia en 2012, puis en 2016, ont rassemblé des DDH de toute la région et vu naitre de nouvelles méthodes pour se battre. Après la conférence de 2016, un équipe de défense juridique pour les communauté a été créée : PILIWA (*Public Interest Lawyering Initiative for West Africa).* PILIWA fournit une aide juridique aux communauté les plus exposées aux abus des corporations, en utilisant les lois nationales et internationales pour obliger les gouvernements et les multinationales à assumer leurs responsabilités, et à protéger et appliquer les droits. En 2019, la plateforme MRU CSO a organisé le « Forum des Peuples » à Makeni, en Sierra Leone. Le Forum des Peuples a rassemblé soixante participants issus des communautés autochtones et d'organisations de la société civile de huit pays africains : la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée, la Côté d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Niger, ainsi que la République Démocratique du Congo comme observateur.

Pendant quatre jour, les participants ont partagé leurs expériences, appris, et discuté de nombreux problèmes communs à leurs pays. Ils ont publié un communiqué à la fin de leurs délibérations, et ont déclaré que les multinationales avaient échoué à respecter les recommandations internationales sur le protocole adéquat pour intégrer une communauté, en citant des exemples de harcèlement ou de DDH mis sur liste noire. La plus grande réussite de la conférence a sans doute été de rassembler des DDH de pays différents pour qu'ils puissent partager et apprendre les uns des autres. Un DDH de Côte d'Ivoire qui a assisté à l'évènement a exprimé en ces termes son bonheur d'avoir pu participer au rassemblement :

> "*C'est la première fois que je peux m'exprimer librement, exprimer les souffrances de mon peuple, et exprimer ma frustration envers les compagnies, les autorités locales, et le gouvernement ivoirien. Avoir entendu d'autres participants, venus d'autres pays, raconter qu'ils faisaient face aux mêmes problèmes, a renforcé ma motivation à me faire entendre, et à continuer le combat pour soutenir ma communauté lorsque je rentrerai en Côte d'Ivoire. »*

Conclusions du protocole de protection communautaire

Le tableau suivant résume les mécanismes de protection utilisés pour protéger les communautés.

Tableau: Responsabilisation pour soutenir les protections communautaires

Pays	Recours	Types de DDH	Conclusions sur l'utilité pour accroitre la protection de la communauté
Guinée Liberia	ESIA	DDH nationaux en soutien de DDH locaux et de communautés	Réaliser qu'une procédure de ce type peut préparer le terrain pour des politiques plus justes envers les communautés dans leurs interactions avec le gouvernement et les corporations est encourageant et stimulant pour les communautés.
Gambie	Participation à l'EPU du CDH	DDH nationaux pour représenter les problèmes principaux	Une fois que des recommandations ont été édictées pour la protection des DDH, le gouvernement doit y répondre, ce qui résulte sur l'évolution des lois, de ses politiques, et de ses pratiques.
Sierra Leone	Procès au tribunal national	Affaire amenée devant le tribunal par les DDH locaux, avec le soutien des DDH nationaux et d'une coalition régionale.	Éduquer les membres de la communauté à propos du processus judiciaire leur montre qu'ils ont des droits et des devoirs, ce qui est motivant et stimulant.
	Cour de Justice Africaine	DDH nationaux & locaux	A obtenu des résultats concrets et légalement contraignants pour le gouvernement, ce qui prouve qu'il est possible de chercher recours au niveau international.
Guinée Liberia	Cour de justice de la CEDEAO	DDH nationaux & locaux	A obtenu des résultats concrets et légalement contraignants pour le gouvernement, ce qui prouve qu'il est possible de chercher recours au niveau international, et que les recours sont relativement rapides.
Guinée Liberia	OCDE	DDH nationaux & locaux avec le soutien de l'OCDE	Fournit aux DDH locaux une opportunité de s'impliquer dans un processus international en mesure de leur procurer un recours internationalement reconnu pour protéger la communauté.
Guinée Liberia	CAO de l'IFC	DDH nationaux & locaux	Fournit aux DDH locaux une opportunité de s'impliquer dans un processus international en mesure de leur procurer un recours internationalement reconnu pour protéger la communauté.
Ghana Liberia	INDH	DDH nationaux & locaux	Fournit une solution national avec laquelle les DDH locaux étaient à l'aise, et la procédure peut se faire collectivement, ce qui protège le groupe entier.

Annexe 3: Plan stratégique pour le futur

Introduction

Ce plan stratégique pour le futur est la troisième section qui accompagne le rapport de référence, avec les recommandations stratégiques & juridique, et le protocole de protection communautaire. Le but original était de réunir des financeurs et des donateurs, des ONG internationales, des agences de l'ONU, des DDH et des DDH locaux de première ligne, et d'établir un plan d'action ensemble. Comme cela n'a pas été possible, ce plan stratégique souligne quelques lacunes à combler et suggère quelques actions à prendre pour le futur.

Méthodologie et limites

Comme pour le reste, les informations de cette section proviennent de discussions avec des DDH nationaux corroborées par des recherches documentaires.

Objectif du plan stratégique

L'objectif du plan stratégique est de souligner l'urgence des problèmes qui nous préoccupent. Cette section mentionne certaines lacunes au niveau des financements, de structures, du manque de compréhension de certains problèmes, et globalement le besoin de plus de responsabilisation/poursuites pour les coupables de violences et de violations des droits en Afrique de l'Ouest.

Observations principales

Financement au niveau mondial

Notre conclusion générale sur le financement est que les pays d'Europe du Nord et les Pays-Bas ont historiquement figuré parmi les plus grands soutiens des DDH au niveau mondial. Cependant, ces dernières années, ils ont diminué leurs budgets. Jusqu'à 2016, cette diminution a été compensée par une augmentation des financements en provenance des USA et de l'Union Européenne. Les financements européens qui soutiennent les DDH proviennent de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), qui reste le plus grand soutien des DDH avec les USA. Les USA figurent en effet parmi les plus grands soutiens des organisations des droits humains et de leurs projets. Cependant, seuls quelques DDH nationaux ont dit avoir directement bénéficié du financement de l'IEDDH.

Les financement américains transitent principalement par la *Freedom House* et le *National Endowment for Democracy* (NED). La majorité des DDH interviewés ont reçu des financement du NED, qui offre des petites bourses relativement flexibles de manière régulière. Les USA sont aussi les contributeurs principaux du *Lifeline Embattled CSO Assistance Fund,* dont nous avons déjà parlé dans le rapport. Cependant, le financement des DDH a souffert du gouvernement de D.Trump, qui a réduit le budget de l'aide américaine aux pays étrangers.

L'attribution de financements se fait principalement à travers des projets, ce qui oblige ceux qui en ont besoin à présenter un projet spécifique, avec des objectifs spécifiques, des actions claires, et un budget défini à l'avance. En dehors des projets, il y a très peu de flexibilité pour recevoir des financements et les utiliser d'une autre manière. Un autre

obstacle est que chaque modification du projet doit être justifiée à l'avance. Les DDH nationaux ont expliqué qu'ils avaient besoin de plus de flexibilité, étant donné que leurs besoins de protection ne peuvent pas être anticipés à l'avance. Les gouvernements suédois et norvégien sont connus pour offrir des financement « généraux » qui offrent un peu plus de flexibilité, mais aucun des DDH interviewés n'a reçu de financement de ces gouvernements.

Financements privés

Les financements publics sont trois fois plus élevés que ceux des donateurs privés, mais ces derniers ont tout de même quelques avantages significatifs. Les financements privés des fondations américaines ou britanniques proviennent de la *MacArthur Foundation*, la *Foundation for a Just Society*, *Arcus Foundation*, *Oak Foundation*, *Overbrook Foundation, Open Society Foundations*, le *Sigrid Rausing Trust*, et la *Ford Foundation*. En discutant de cette liste avec les DDH, les financeurs principaux qu'ils ont mentionnés étaient *Open Society Institute for West Africa* (OSIWA) et le NED. Quelques fondations familiales plus modestes ont également été mentionnées, dont un fond qui a financé certains projets spécifiques à la dernière minute en Guinée et finance plusieurs projets dans la région. Quelques fondations corporatistes ont aussi été mentionnées comme ayant plus de flexibilité (la Fondation Facebook et la Fondation Orange).

Quelques options de financement au niveau régional

L'*African Transitional Justice Legacy Fund* (ATJLF), récemment créé à Accra (Ghana), est un organisme de charité public qui vise à reconstruire les communautés et à soutenir les institutions qui soutiennent les survivants dans les sociétés en transition. Il soutient des projets et des procédures de justice menés par des communautés ou par des survivants en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Liberia, au Mali, au nord-est du Nigeria, et en Sierra Leone. Il soutient de petites organisations et de petits groupes pour organiser des interventions transformatrices à fort impact dans les processus de justice transitionnelle en Afrique, à commencer par l'Afrique de l'Ouest. Il soutient des actions locales pertinentes et appropriées au contexte dans la justice transitionnelle pour :

- ✓ Repenser et remodeler les approches de la justice transitionnelle dans la région sub-saharienne.
- ✓ Créer des changements positifs dans la vie des gens (principalement des survivants de conflits violents ou de dictatures brutales).
- ✓ Consolider les victoires déjà obtenues par les initiatives de justice transitionnelle en Afrique de l'Ouest et au-delà, à travers des partenariats stratégiques avec des institutions intergouvernementales continentales et subsahariennes.
- ✓ Servir de guide pour soutenir le développement de compétences et des connaissances nécessaires pour initier des actions dans la société civile, auprès des autorités gouvernementales locales et nationales, des institutions régionales, etc.
- ✓ Créer un impact positif durable aux niveaux national, régional, et continental.
- ✓ Soutenir les approches afro-centrées des problèmes de la justice transitionnelles et financer des initiatives contextuelles qui donnent les moyens à la société civile et aux communautés de s'impliquer auprès des gouvernements et des autorités

locales pour dénoncer les torts du passé, promouvoir la justice pour les victimes des conflits violents, et œuvrer à l'établissement d'une paix durable et d'une bonne gouvernance sur tout le continent.

Un DDH a remarqué qu'étant donné la perspective de l'ATJLF sur la justice transitionnelle, il pouvait offrir un bon modèle de financement pour les DDH DESC en Afrique de l'Ouest.

En général, les modalités de financement des donateurs privés sont plus adaptées aux besoins des DDH que les financements publics, car elles offrent plus de flexibilité à travers un socle de financement « général », au lieu de financer des projets précis dans des pays spécifiques.

Financement provenant des coalitions

Les DDH nationaux ont mentionné qu'ils reçoivent un tout petit peu de financement de par leur appartenance à des coalitions, ce qui encourage les organisations à les rejoindre. Un autre avantage aux coalitions est qu'elles représentent une forme de protection. Les agences de l'ONU sont considérées comme des partenaires stratégiques, plus que comme des sources de financement. Plusieurs DDH ont souligné qu'il était difficile d'accéder aux fonds de l'ONU, parce qu'elle a tendance à travailler avec ses partenaires sur le long terme, et qu'il est presque impossible pour les nouveaux venus de s'y faire une place. Ceux qui ont reçu des financements de l'ONU ont remarqué qu'ils n'étaient pas flexibles, et qu'ils visaient avant tout à financer des initiatives chères à l'ONU, plus qu'à soutenir les besoins contextuels les plus pressants des DDH.

Relations avec les ONG

Les associations non gouvernementales les plus mentionnées par les DDH nationaux sont *Amnesty International, Human Rights Watch, Oxfam, ISHR, FIDH, Frontline Defenders, Global Witness,* et *ACA.* Les soutiens les plus directs qu'ils reçoivent pour leur protection incluent les fonds d'urgence pour la relocalisation des DDH en danger. Les DDH nationaux en bénéficient le plus. Les autres types de soutien incluent des aides juridiques et des litiges stratégiques, des mobilisations en leur faveur, un surcroît de visibilité, des formations et des ressources pour se former. Le tableau ci-dessous résume les ONG mentionnées et ce qu'elles font pour soutenir les DDH.

Tableau: Exemples d'organisations ou de réseaux qui soutiennent les DDH

Institution	Bourses de relocalisation d'urgence	Bourses de « résilience » (soutien d'urgence)	Réunion de formation et de développement de compétence	Militantisme, actions urgents	Litige stratégique	Aide juridique	Aide pour soutenir le travail des DDH locaux
Frontline Defenders	Oui		Oui	Oui			
Protection International EU	Oui		Oui				
FIDH[473] [474]	Oui		Oui		Oui		

[473] https://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders

[474] La FIDH joue un rôle central dans le développement d'un système inter-gouvernemental de DDH. Elle a contribué aux négociations qui ont mené à l'adoption de la Déclaration de l'ONU sur les DDH en 1998. Depuis lors, plusieurs mécanismes de défense des DDH ont été créés au sein de différentes organisations inter-gouvernementales : en 2008, à travers son Observatoire, la FIDH a organisé sa première réunion pour rassembler toutes les organisations inter-gouvernementales équipées d'outils et de procédures pour défendre les DDH – dans le but c'améliorer la coordination et l'efficacité de ces mécanismes protecteurs.

Institution	Bourses de relocalisation d'urgence	Bourses de « résilience » (soutien d'urgence)	Réunion de formation et de développement de compétence	Militantisme, actions urgents	Litige stratégique	Aide juridique	Aide pour soutenir le travail des DDH locaux
ISHR	Oui		Oui	Oui	Oui		
Freedom House				Oui			
Amnesty International			Oui	Oui	Oui		
Oxfam							
Human Rights Watch				Oui			
ACA	.		Oui		Oui	Oui	Oui
Natural Justice		Benin et Guinée			Oui, Benin et Sénégal		
Lifeline Embattled CSO Assistance Fund	Oui	Oui					

Types de soutien fournis aux DDH

Soutien d'urgence

Comme on le voit dans le tableau, les bourses pour les relocalisations d'urgence sont une des protections directes les plus répandues dont bénéficient les DDH nationaux. Elles proviennent principalement du fond d'aide *global Lifeline embattled CSO,* qui travaille avec 18 financeurs publics et 2 donateurs privés. La mission de *Lifeline* est de fournir une aide financière d'urgence à des organisations de la société civile attaquées ou menacées, et un soutien rapide et des aides financières d'urgence (bourses « de résilience ») aux organisations qui font face à de plus grandes menaces dirigées contre l'espace civique[475]. La FIDH, sous l'égide de l'Observatoire pour la Protection des DDH, fournit également une aide matériel d'urgence pour soutenir les DDH les plus à risque qui travaillent dans des circonstances difficiles[476].

Formation et développement de compétence

De nombreux DDH ont souligné la formation et l'aide au développement de compétences qu'ils reçoivent de l'ISHR et de *Frontline Defenders*. Cependant, les DDH locaux n'ont pas autant accès à ces opportunités de formation. L'ISHR s'est impliqué dans certains pays pour aider à établir un modèle de la loi type de protection des DDH adapté à leur contexte national. D'autres DDH ont mentionné la formation qu'ils ont reçue relative aux mécanismes de l'ONU ou d'autres Procédures Spéciales.

[475] https://www.csolifeline.org/

[476] En plus, la FIDH gère un fond de soutien pour renforcer les capacités des DDH locaux à répondre aux évolutions qui affectent négativement leur situation. Elle soutient directement 11 organisations en Afrique de l'Ouest. En 2016, BROT a financé une évaluation du travail de la FIDH dans sa capacité à renforcer les moyens d'action locaux et globaux des ONG des droits humains, notamment en ce qui concerne les abus des entreprises. L'enquête a salué « la qualité du travail [de la FIDH], sa rigueur, son équité et son impartialité ; sa visibilité et sa présence à tous les niveaux ; un engagement actif et permanent auprès de la société civile et d'autres acteurs clés ; des connaissances remarquables et un attirail de procédures techniques peu commun ; une présence vigoureuse à Bruxelles ; un courage indéniable face aux sujets difficiles ; une implication constructive.

Programme de soutien pour les procès
Le soutien de la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) à ACA et Chima Williams & Associates (CWA) leur a permis de porter plainte contre une société italienne devant le point de contact national de l'OCDE en Italie en décembre 2019[477].

Cependant, même si ces organisations ont un impact globalement positif, d'après un DDH libérien : « *La plupart des soutiens d'urgence n'arrivent jamais jusqu'aux DDH, surtout les DDH locaux de première ligne. Les projets ne sont pas souvent soutenus. Quand un projet est soutenu, seuls les DDH nationaux reçoivent les financements. De plus, la plupart des DDH ne sont même pas au courant qu'il existe des fonds d'urgence, et même s'ils le savaient, ils n'ont pas les moyens d'y avoir accès, notamment à cause des « embouteillages » bureaucratiques et des restrictions que cela implique.* »

La plupart des financeurs, fondations privées comme institutions publiques, requièrent que les organisations soient formellement et légalement reconnues afin de pouvoir recevoir des financements – y compris les organisations locales de première ligne. Elles doivent être officiellement reconnues par les gouvernements, se conformer aux procédures annuelles d'enregistrement, disposer de comptes bancaires, de sites internet, d'adresses emails, de conseils d'administration, de personnel de gestion, etc. C'est un énorme problème pour les villages isolés et les communautés qui vivent dans les ghettos péri-urbains où la majorité des DDH locaux travaillent. C'est presque impossible, étant donné que la plupart des DDH locaux sont liés à des organisations officieuses, ou sont à eux seuls le « mouvement » qui représente les intérêts d'une communauté ou d'une population autochtone, ou parfois une constellation d'individus qui luttent individuellement pour protéger l'environnement et les droits de leurs communautés. En Afrique de l'Ouest, l'émergence de l'Union de la Rivière Mano et de sa plateforme pour le droit aux ressources naturelles et à la bonne gouvernance a joué un rôle incroyablement important : il s'agit d'un réseau régional axé sur les peuples indigènes et mené par des activistes qui disposent de décennies d'expériences avec les DDH.

Soutiens aux réseaux et aux coalitions qui soutiennent les DDH locaux
Globalement, les réseaux et les coalitions jouent un grand rôle dans la protection des DDH et des procédures de réparation qui les affectent. Nos recherches ont souligné leur travail de protection à différents niveaux, qu'ils soutiennent des DDH nationaux ou locaux, ou d'autres. Voir les explications qui suivent.

Protection des DDH nationaux
Le WADDHN est un réseau d'Afrique de l'Ouest qui dispose de relais dans toute la région. Le relais sénégalais pour le WADDHN est le directeur du bureau d'*Amnesty International* au Sénégal, et il utilise sa position pour travailler au nom des DDH. Sa mission principale et de promouvoir et de protéger les droits humains des DDH. Le WADDHN a un statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), et il est membre du comité de direction de l'ONG Forum à la CADHP. Il est également membre de HRCnet. La stratégie du WADDHN est basée sur la coopération avec les représentants diplomatiques, les ministères étrangers, les INDH, et les

[477] La FIDH utilise aussi, autant que possible, d'autres mécanismes comme la procédure de médiation de l'OCDE quand une société ne respecte pas ses règles. La FIDH est membre d'OECD Watch et a participé à de nombreuses recommandations pour améliorer le rôle des PCN. Aux niveaux national, régional, et international, elle continue d'aider les victimes à obtenir réparation auprès de la justice.

mécanismes régionaux et internationaux des droits humains pour garantir un environnement de travail sûr aux DDH. Cependant, il n'y a pas de collaboration ou de partenariat majeur pour soutenir les DDH locaux. On déplore aussi le manque des liens entre les différentes coalitions.

DDH locaux de première ligne

Dans sa grande majorité, le travaille des DDH locaux de première ligne n'est pas financé directement par les sources de financement dont nous venons de parler. Les DDH nationaux sont les seuls qui peuvent se positionner pour accéder aux financements privés et publics.

Militantisme et actions d'urgence

Quelques DDH ont mentionné que leur travail militant bénéficie du soutien d'organisations telles qu'*Amnesty International* ou *Human Rights Watch*, grâce à leur soutien médiatique ou à leurs connections dans les pays occidentaux. Cependant, ils aimeraient parfois bénéficier plus directement de ressources matérielles, au lieu de voir ces organisations installer leurs propres bureaux dans la région. Par exemple, un DDH de Sierra Leone a dit que leur travail sur les abus commis par une compagnie minière avait bénéficié des rapports d'*Amnesty International*, mais qu'ils auraient aussi aimé qu'*Amnesty* les considèrent comme de véritables partenaires pour leur donner une présence médiatique et leur permettre de publier. *Amnesty International, Frontline Defenders,* et d'autres acteurs internationaux organisent souvent des actions d'urgence pour secourir les DDH en danger. Ces actions sont en général accompagnées par des campagnes médiatiques qui ciblent les gouvernements pour les inciter à agir, une fois qu'ils se sentent coupables. Ces campagnes sont incroyablement efficaces pour attirer l'attention sur la situation d'un DDH menacé ; mais elles ne permettent pas de donner aux organisations locales les moyens durables de les maintenir une fois qu'*Amnesty International* se retire à cause de restrictions budgétaires ou de réorganisation de leurs priorités. De plus, ils ont tendance à soutenir des DDH connus, au lieu de soutenir tous les DDH qui sont en général inconnus et qui n'ont pas les moyens de contacter ces réseaux.

Privilégier les DDH locaux de première ligne

Le travail de la plateforme MRU-CSO a été abondamment salué dans ce rapport. La MRU-CSO rassemble des activistes, des communautés et des populations indigènes dans huit des quinze pays d'Afrique de l'Ouest affectés par les opérations des multinationales. La plateforme MRU-CSO renforce la collaboration pour lutter contre les abus des entreprises et des gouvernements, pour agir mais aussi pour partager les expériences des membres des communautés sur la manière dont les projets de développement des gouvernements et les investissements étrangers impactent leurs vies et leurs moyens de subsistance. Elle a été conçue en septembre 2012 par quatre DDH nationaux du Liberia, de Sierra Leone, de Côte d'Ivoire et de Guinée[478]. Plus tard, le réseau s'est agrandi et a intégré cinq autres pays (le Ghana, le Mali, le Nigeria, Le Sénégal, et le Niger). Contrairement au WADDHN, la plateforme MRU-CSO, qui opère également au niveau régional pour soutenir les DDH locaux, n'est pas liée à des organisations comme *Amnesty International* ; et elle n'a pas non plus un statut d'observateur à la CADHP. Elle n'a que

[478] Alfred Brownell, Green Advocates International Liberia, Abu Brima, Executive Director of the Network Movement for Justice and Development (NMJD), Sierra Leone; Michel Yoboue, Executive Director, Group for Research and Advocacy on Extractive Industries (GRPIE), Côte d'Ivoire et Kabinet Sesay, alors directeur exécutif du Center for Commerce, and International Development (CECIDE), Guinée

très peu de contacts avec les représentants diplomatiques, les ministères étranger, les INDH, ou les mécanismes régionaux et internationaux.

Tableau 10: Partenaires de développement internationaux qui soutiennent les DDH au niveau national[479]

Pays	Fonds disponibles à l'échelle du pays	Diplomatique	Formation Développement de compétence, réunions	Militantisme, Actions urgentes	Liens avec d'autres fonds
Union Européenne[480]	Oui	Oui		Oui	
USA					Oui
Finlande[481]	Oui			Oui	
Pays-Bas[482]					
Norvège[483]		Oui			
Suisse[484]					
UK[485]	Yes			Oui	
Canada[486]	Yes		Oui		

L'Union Européenne et ses États membres s'engagent à promouvoir et à protéger les DDH, ainsi qu'à leur donner les moyens de mener à bien leurs missions, en collaborant avec eux, en appuyant la légitimité de leurs actions, et en leur offrant un soutien politique ainsi qu'économique. Les directives de l'UE offrent aux DDH un espace important d'échange et de coopération avec l'UE et avec ses États membres. Au Conseil de l'Europe, le Commissaire aux droits de l'homme (CDH) est spécifiquement mandaté pour protéger et soutenir le travail des DDH, y compris en aidant les États membres à remplir leurs obligations envers eux.

En 2019, *Amnesty International* a ouvert une enquête d'évaluation des actions de l'UE et de ses états membres au profit des DDH. Cette enquête a évalué l'engagement de leur politique étrangère pour les Droits de l'Homme, les Directives de soutien de l'Union Européenne envers les Défenseurs des Droits de l'Homme (Directives de l'UE envers les DDH), et les conseils pratiques de l'UE et de ses États membres pour faciliter une action significative de soutien des DDH dans les pays émergeants. Cette enquête a découvert que les Directives de l'UE envers les DDH sont en place depuis 2004, mais qu'il existe très peu d'information publique disponible sur leur mise en œuvre pratique, et peu d'études universitaires ou politiques sur leur impact. L'enquête examine la mise en œuvre

[479] Voir: https://www.ishr.ch/diplomatic-support

[480] EU Guidelines on the Protection of DDHs

[481] Finish Guidelines on DDHs

[482] Action plan for DDHs

[483] Guide for the foreign service

[484] Swiss Guidelines on DDHs

[485] UK support to DDHs

[486] Voices at Risk

des Directives entre Janvier 2014 et Avril 2019 dans cinq pays, y compris le Burundi comme seul pays d'Afrique parmi ceux sélectionnés[487].

Dans l'ensemble, l'enquête a révélé un manque général de stratégie et de cohérence dans les efforts de l'UE pour soutenir les DDH, une visibilité insuffisante des actions de l'UE et des possibilités de soutien disponibles, et une approche insuffisamment ciblée ou centrée sur les objectifs de leurs actions publiques. L'enquête a également trouvé les actions de l'UE principalement réactives, c'est à dire en réponse à une montée des violations des Droits de l'Homme qui affectent les DDH, au lieu d'être anticipatives.
Les domaines clés d'action, comme l'observation, le soutien à la relocalisation, ou même les déclarations officielles, manquent de suivi visible une fois l'action terminée. L'enquête a également souligné la préoccupation suivante : « En ce moment où les femmes, les personnes LGBTI et les DDH indigènes, de même que les personnes travaillant sur les questions liées au territoire, à la terre et à l'environnement, sont particulièrement à risque, les Directives de l'UE envers les DDH doivent de toute urgence rallier les autres mesures politiques de l'UE. »

Sur une note plus positive, l'enquête a trouvé des approches bien pensées et innovantes ayant émergé en réponse à ces défis. Le rapport d'enquête recommande de systématiser, de partager et de propager ces approches dans les différents pays, afin de cultiver de bonnes pratiques.

Bien que les pays d'Europe n'aient pas tous une présence dans les pays d'Afrique de l'Ouest, les États-Unis, la Franc et l'UE ont une présence dans la plupart de ces pays. Les DDH locaux et nationaux interviewés sont tous associés à au moins un partenaire international, soit pour le financement de programmes, soit pour la promotion des intérêts locaux, soit pour une forme de protection. Le DDH Local de Guinée Équatoriale, par exemple a déclaré avoir reçu un soutien critique de l'Espagne, de la France et du Portugal. Au Bénin, les DDH ont signalé leurs relations avec la France et l'UE. Au Libéria, les DDH ont bénéficié de leurs relations avec les gouvernements américain, suédois, et allemand.

Cependant, dans certains pays, les liens avec les gouvernements occidentaux ne sont plus aussi forts qu'avant, surtout depuis l'émergence de la Chine et d'autres pays, prêts à s'associer aux pays émergents sans leur mettre la pression quant aux Droits de l'Homme. Un DDH de Guinée a déclaré : « Notre gouvernement n'écoute pas ce que disent la France ou les États-Unis. Ils parlent à la Chine, et la Chine n'a que faire des Droits de l'Homme. Alors demander aux gouvernements européens ou à l'ONU de nous protéger ne marche tout simplement pas. »

Les Lacunes
Il existe des lacunes non négligeables dans la protection des DDH et des DDH Locaux de Première Ligne en Afrique de l'Ouest

[487] https://amnestyeu.azureedge.net/wp-content/uploads/2019/09/Defending-Defenders-_-An-Assessment-of-EU-Action-on-HRDs.pdf

Tableau: Comparaison des lacunes

Type de lacune	DDH	DDH Locaux
Financement	Certains DDH nationaux reçoivent des financements, plus particulièrement les organisations et les individus les plus établis, et ceux qui ont des relations. Mais même pour ces organisations, il y a peu de moyens pour le développement des compétences et la création de programmes complètement développés.	Aucun financement allant directement aux DDH Locaux de première ligne pour leur travail, n'a été trouvé dans l'enquête.
Violations contre un groupe	Il y a un effort de documentation des violations commises contre un groupe de DDH, mais cette documentation reste fragmentaire.	Il n'y a aucun effort décelable de documentation des violations commises contre ce groupe de DDH.

Les lacunes actuelles du financement direct des DDH et des DDH locaux de Première Ligne.

En plus des conclusions soulignées dans le tableau ci-dessus, les DDH locaux n'ont pas accès aux mêmes options de financement que les DDH nationaux. Un DDH du Libéria a observé qu'aucun des DDH locaux n'était au courant des opportunités de financement ci-dessus et que par conséquent ils n'y avaient pas accès.[488]

De tout les financements disponibles, l'engagement avec des partenaires locaux semble être le plus clairement sous-utilisé – même si l'engagement et le conseil paraissent tous deux disponibles.

Lacunes dans l'observation et les rapports de violations

Peu des DDH ou des coalitions observés bénéficient de systèmes d'observation et d'évaluation des problèmes de protection. En général, la lacune principale est le manque de données de base qui fourniraient une vue d'ensemble du problème. Actuellement, les DDH font des efforts pour observer et rendre compte des problèmes de protection. Par exemple, au Mali, la coalition utilise un système virtuel de protection, qui fonctionne de la manière suivante : si un DDH est en danger, l'information est transmise aux forces de sécurité où un groupe armé non-étatique opère. On ne sait malheureusement pas combien de fois ce système s'est avéré être un moyen de protection tangible, et un DDH du Mali a déclaré qu'« on pourrait l'améliorer en optant pour un système technologique plus efficace. Nous sommes ouverts à tout soutien pour la mise en œuvre d'un tel système. » Le DDH a également dit que la capacité des forces armées devrait être renforcée par une législation plus forte qui viserait à protéger les DDH et à les informer de possibles incidents. Cela leur permettrait de développer un cadre légal et de contribuer à la réduction des violations.

[488] Le consultant n'a pas eu l'occasion d'interviewer des DDH locaux pour son rapport. L'information est de seconde main, mais les DDH interrogés avaient préalablement posé la question de leur financement aux DDH locaux de Première Ligne.

Idéalement, le contrôle et l'évaluation de la protection des DDH comprendrait le suivi du nombre et du type de violations, de l'auteur des crimes, de la méthode de sécurité déployée ainsi que de son résultat. Actuellement, il n'y a aucun mécanisme d'observation des tendances sur le long terme.

L'observation des lois qui gênent le travail des DDH, ainsi que de la manière dont elles les freinent et les mettent en danger, servirait à comprendre l'étendue du problème et à créer un dossier légal, fondé sur les faits, et visant à changer ces lois. Le nouveau modèle de loi visant à protéger les DDH offre de grandes opportunités de protection des DDH, mais il reste utile d'observer son utilisation et son efficacité.

L'union de tous les DDH locaux est fondamentale pour répondre au défi d'observer et de rendre compte des attaques et des représailles dont ils souffrent, ainsi qu'à la difficulté de définir « qui est un défenseur ? » Examiner la situation de conflit entre les « défenseurs extrémistes » et les éleveurs/fermiers du Sahel et du Nigéria du Nord aiderait à combler ces lacunes et à équilibrer les discours qui tendent à écarter ces questions pour éviter d'y répondre.

Suivre la résolution des atteintes aux Droits de l'Homme

Au niveau national, les problèmes de protection peuvent être résolus de beaucoup de manières différentes, par exemple par le biais d'une assistance juridique ou d'un avocat, par une action communautaire, par l'ouverture d'une affaire judiciaire, ou par l'intervention d'une Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH) ou d'un médiateur. Être capable de faire état du résultat de ces actions est un moyen de gagner un plus large soutien, et de résoudre ces violations plus efficacement.

Au niveau régional, il est essentiel de suivre le résultat des dossiers entendus à la Cour de Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Il est également essentiel de savoir si ces gouvernements respectent les verdicts rendus. Ce type de suivi en temps réel est un outil pour que la Cour continue à être un instrument efficace.

Manque de viabilité des instances existantes

Les instances nationales et régionales comme la Commission Africaine du Groupe de Travail sur les Industries d'extraction (GTIE) ont une mission, mais pas toujours les fonds ou la capacité de la mener à bien. Dans certains pays, les INDH pourraient jouer ce rôle, mais elles sont elles-mêmes souvent sous-financées et courent le risque de voir les gouvernements interférer dans leur travail.

Au niveau international, des instances de responsabilisation existent : les instances de l'ONU et de l'UE mentionnées dans ce rapport en sont un exemple, et il est important que l'information leur soit relayée. Le Groupe de Travail sur les Industries d'Extraction (GTIE) ainsi que d'autres instances aux niveaux panafricain et international, font directement face à ces question clés. Cela dit, ces instances ne sont pas assez présentes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, le GTIE en particulier. Certes, un panel intitulé « Les Industries d'Extraction, l'environnement et les Droits de l'Homme en Afrique. Le cas du Cameroun, du Libéria et du Kenya » a été organisé en avril 2013, mais au-delà de ce panel, l'implication de ces instances dans la région s'est avérée minimale.

Un soutien plus important est nécessaire pour faciliter le travail des instances comme le GTIE. Les levées de fonds permettent également de sensibiliser les acteurs qui sont la cible du GTIE, et à leur apprendre comment interagir avec le groupe. La question est d'autant plus pertinente maintenant que le GTIE s'est engagé à établir une position Africaine commune face aux Nations Unies, visant à aboutir à un instrument qui obligerait légalement les corporations transnationales ainsi que les autres entreprises à respecter les Droits de l'Homme. Le GTIE s'est également engagé dans le développement d'un outil pour observer, suivre, et répondre aux violations des Droits de l'Homme dans les industries de l'extraction.

Un soutien est également nécessaire pour les instances de réparations à tous les niveaux
De manière générale, les solutions disponibles pour responsabiliser les fautifs de violations des Droits de l'Homme à tous les niveaux demandent du temps, de l'expertise et du soutien. Actuellement, les organisations et les Coalitions se charge de ces initiatives mais leurs efforts prennent du temps et de la main d'oeuvre sans toujours offrir de solutions rapides. En plus de comprendre le jeu des instances légales, des compétences d'engagement communautaire et d'organisation sont également nécessaires. Le tableau ci-dessous souligne les types de soutien et de solutions offerts par diverses instances.

Tableau : Solutions pour les DDH, au niveaux communautaire, national et international

Type	Solution	Pays concernés	Soutien et Accompagnement
Financement et Service technique	Accès à une assistance juridique	Sierra Leone	Avocats pour des Alternatives Communautaires (AAC) / Initiative d'Intérêt Public pour la Justice en Afrique de l'Ouest (IIPJAO)
Financement et Service technique	Protocole Communautaire des Droits de l'Homme	Nigeria, Sierra Leone	AAC et IIPJAO / Union du Fleuve Mano (UFM) Plateforme d'Organisation de Société Civile (OSC) / Green Advocates
Réparations	Action collective – menée dans une cour de justice nationale contre la compagnie	Sierra Leone	AAC et IIPJAO
Réparations	Cour de Justice Africaine	Mali	FIDH[489]
Réparations	Cour de Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	Sierra Leone Guinée	AAC et IIPJAO / (UFM) Plateforme OSC
Réparations	OCDE	Nigéria, Mali	AAC
Médiation	Médiateur de la Corporation Internationale de Finance	Libéria	Green Advocates International
Support	Visant directement le pays émergeant	Sénégal, Nigéria	AAC
Réparations	Commission des Droits de l'Homme	Ghana	AAC

[489] https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/african-court-mali-q-a-on-the-als-contaminated-workers-case

Prochaines Étapes

De manière générale, il est urgent de pallier à la rareté des témoignages d'attaques et de représailles. Il est aussi important de valoriser et de comprendre les DDH – les DDH locaux de première ligne tout particulièrement, ainsi que de leur apporter soutien et visibilité, dans leurs communautés et dans la région.

Plusieurs des DDH interviewés et les nombreux DDH locaux de première ligne qui ont fait l'objet de ce rapport, ont identifié des objectifs de priorité pour des actions immédiates. Il est intéressant de noter que ces objectifs s'alignent avec les principes du Groupe de Travail « Justice pour tous »[490] . En voici quelques exemples, mais la liste est loin d'être exhaustive:

Donner des moyens aux gens et aux communautés

La route vers la Justice commence en donnant aux membres d'une communauté les moyens de résoudre leurs problèmes, ceux de leurs familles et ceux de leurs proches. Donner aux gens les moyens de comprendre la loi et de l'utiliser, leur permet de reconnaître les injustices quand elles se produisent. Une équipe avec les compétences aura la confiance en elle pour agir. Une information accessible et des conseils utiles sont importants, car ceux qui ont le plus besoin de justice ont également besoin de soutien pour accéder aux solutions qui résoudront leur problèmes.

Par exemple, les défenseurs ont exprimé le besoin d'examiner et de diagnostiquer objectivement et grâce à un processus de co-création, le conflit entre les défenseurs extrémistes et les éleveurs-fermiers du Sahel et du Nigéria du Nord. Pour ce faire, ils préconisent une approche fondée sur les Droits de l'Homme et la Justice climatique, et non sur des notions de justice criminelle et de sécurité nationale. Pour ce faire, ils suggèrent de travailler directement avec les DDH locaux de première ligne afin de trouver un terrain d'entente et faire cesser les événements violents qui sévissent dans la région.

C'est ainsi qu'un modèle dynamique de responsabilisation locale investit dans les DDH locaux de première ligne qui font partie des communautés et qui sont suffisamment proches de la population pour comprendre leurs besoins en soutien légal, et le contexte dans lequel ces besoins se placent. Cela demande aux institutions judiciaires de s'ouvrir aux citoyens et aux communautés qui demandent une plus grande justice, et de promouvoir activement l'inclusion de groupes qui ont, jusqu'ici, eu le moins d'accès à la justice. Les insuffisances techniques, financières et de réseau que les DDH locaux interviewés dans le cadre de ce rapport ont identifiées dans la région sont importantes, et la nécessité de pallier à ces insuffisances peut difficilement être exagéré, surtout au vu de la sous-représentation des témoignages d'attaques et de représailles contre ces défenseurs.

Aider les gens à comprendre la loi évite les problèmes avant qu'ils se produisent

Les gens se sentent responsabilisés et dans le contrôle quand ils connaissent leurs droits, et quand ils se sentent capables de prendre des mesures juridiques lorsqu'elles s'avèrent utiles. Un système de conseil juridique indépendant peut être offert par une multitude d'acteurs, y compris ceux qui travaillent en dehors du système de justice officiel. Bien que

[490] Justice for All: Report of the Task Force on Justice | Center on International Cooperation (nyu.edu)

de nombreuses organisations de soutien local proposent à leurs communautés les services d'un assistant juridique, ce qui reste une option économique et rentable, les DDH locaux interviewés pour cette étude ont jugé préférable que les formations juridiques dans la communauté soit offertes aux DDH locaux directement, plutôt que confiés à des gens de l'extérieur. Les efforts locaux doivent être mieux compris et soutenus par une assistance concrète. Les DDH locaux pourraient être formés ou soutenus en tant qu'assistants juridiques, ce qui leur vaudrait de modestes honoraires, un smartphone, un appareil photo numérique et une moto pour offrir leurs services aux membres de leur communauté et observer, documenter et rendre compte des attaques et des représailles qui s'y déroulent. Vu leur relation avec la communauté, ils sont les mieux placés pour conduire les efforts d'éducation et agir en temps réel, aider les membres de leur communauté et résoudre leurs disputes.

Qu'il s'agisse d'assurer sa propre sécurité, celle de sa communauté ou faire face à des problèmes plus complexes, les DDH et les DDH locaux de première ligne doivent avoir accès à ces solutions. En cela, les soutenir avec des formations de développement de compétences qui sont créées de concert avec eux, et leur offrir les outils, la technologie et le soutien financier dont ils ont besoin peut faire beaucoup pour répondre à - et mitiger les incessantes attaques et représailles contre leurs communautés.

Investir dans l'aide judiciaire et un service juridique spécialisé pour les plus vulnérables

Les DDH de première ligne qui ont des besoins sérieux en assistance juridique ont souvent aussi besoin de soutien financier. L'aide juridique est essentielle pour ceux qui font face à des poursuites judiciaires et qui n'ont pas les moyens d'assurer leur propre défense. Les plaideurs les plus pauvres ont également besoin d'aide juridique pour défendre tout l'éventail de droits qui sont violés, surtout ceux des plus vulnérable. C'est là que les institutions universitaires, particulièrement les écoles de Droit, doivent créer des Services de Défenseurs spécialisés qui pourraient créer un partenariat avec les avocats d'intérêt public dans toute la région d'Afrique de l'Ouest. En effet, nombreux sont les avocats de la région qui sont submergés de travail, non seulement concernant les attaques et représailles, mais aussi les vagues de criminalisation ciblant les DDH locaux et les communautés indigènes. Un programme d'aide juridique bien organisé inciterait à s'occuper des problèmes sous-jacents.

Augmenter la participation à la Justice

Les gens ont tendance à se sentir plus dans le contrôle quand ils comprennent les logiques de responsabilité dans lesquelles ils sont engagés. Lorsqu'ils participent davantage, ils s'attentent à être traités avec équité, et encouragent alors l'état de droit parmi les communautés. Une fois qu'ils ont compris comment le système marche, ils peuvent à leur tour s'engager et devenir activistes, et remplir les fonctions d'assistant juridique, de médiateurs dans la communauté, de jurés bénévoles, de magistrats, etc. Des citoyens engagés peuvent également jouer des rôles importants de supervision et d'observation du progrès de la communauté vers une plus grande justice.

Soutenir les systèmes locaux et régionaux pour une plus grande solidité

Tout indique que les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et la Cour de Justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest participent à apporter

une plus grande justice aux DDH et aux DDH locaux de première ligne. Cela dit, plus de soutien est nécessaire afin de rendre l'action de ces institutions plus solide, plus disponible, plus accessible et plus abordable.